

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

G. I. BRĂTIANU

De l'Académie Roumaine
Professeur à l'Université de Bucarest

LA BESSARABIE

DROITS NATIONAUX ET HISTORIQUES

BUCAREST
INSTITUT D'HISTOIRE UNIVERSELLE «N. IORGA»

3, Boulevard Mareșal Antonescu, 3

1943

DANS LA MÊME COLLECTION:

G. I. Brătianu: *Napoléon III et les nationalités*, Paris-Bucarest 1934, Librairie E. Droz — Fundația Regală pentru Literatură și Artă.

Origines et formation de l'unité roumaine, Bucarest 1943, Institut d'Histoire Universelle „N. Iorga“.

L A B E S S A R A B I E
DROITS NATIONAUX ET HISTORIQUES

2

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

G. I. BRĂTIANU

De l'Académie Roumaine
Professeur à l'Université de Bucarest

LA BESSARABIE

DROITS NATIONAUX ET HISTORIQUES

B U C A R E S T

INSTITUT D'HISTOIRE UNIVERSELLE «N. IORGA»

3, Boulevard Mareşal Antonescu, 3

1 9 4 3

À LA MÉMOIRE DES OFFICIERS ET SOLDATS
ROUMAINS DE LA VII^e DIVISION
ET DU CORPS DE CAVALERIE
TOMBÉS EN JUIN ET JUILLET 1941
POUR LA DÉLIVRANCE DE LA BUKOVINE
ET DE LA BESSARABIE

AVANT-PROPOS

De toutes les questions susceptibles d'être discutées à la fin de la guerre, et qui le sont d'ailleurs dès maintenant, il en est peu qui soient autant l'objet des controverses, tout en étant si peu connues du grand public des pays d'Europe et d'outre-mer, que celle de la Bessarabie.

Il est assurément des manières bien diverses de la résoudre ; nous avons fait en 1940 l'expérience de la manière soviétique. Il est évident que toute discussion est inutile, s'il ne faut considérer que la volonté brutale du conquérant et le droit du plus fort. Il suffit dans ce cas de mettre en balance les forces qui s'affrontent. L'exemple de la Finlande a prouvé qu'une résistance, même héroïque, d'un petit pays, ne réussit pas à tenir en échec, à la longue, une supériorité écrasante en hommes et en matériel. Mais cet exemple prouve également que de pareilles méthodes appellent inévitablement la revanche, lorsque l'intervention d'une autre puissance en donne l'occasion, et créent ainsi de perpétuels foyers de discorde ; le sang versé par la Roumanie parle lui aussi assez haut.

Si toutefois les principes du droit et le respect de l'unité ethnique et linguistique des peuples conservent encore quelque valeur, il nous faut informer sans tarder tous ceux

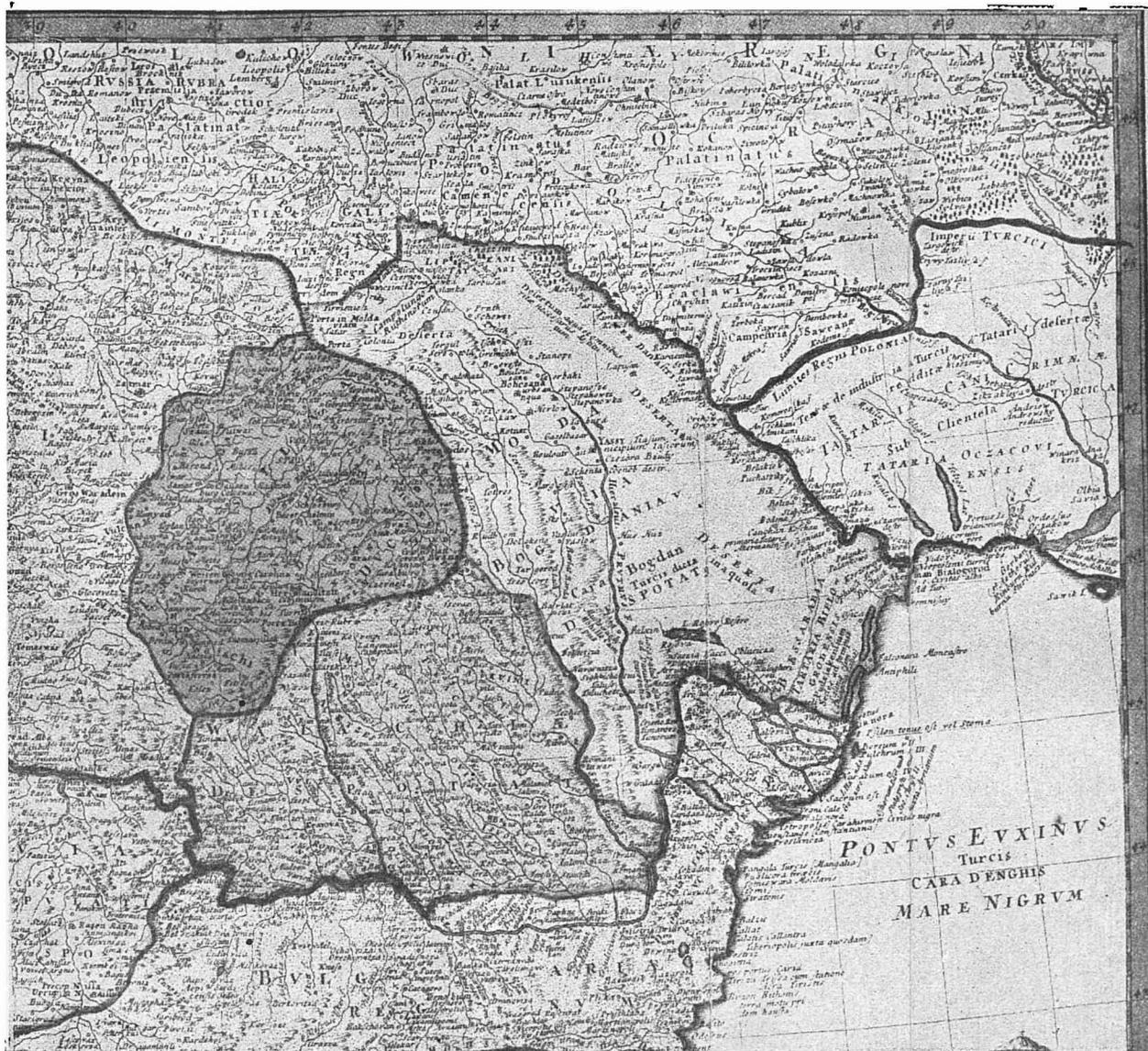
LA BESSARABIE

auxquels incombe la lourde tâche de reconstruire l'Europe et le monde, de l'intérêt primordial et du droit indiscutable que représente pour la Roumanie la question de la Bessarabie. Toute solution qui n'en tiendrait pas compte, risquerait d'ébranler à nouveau les fondements de la paix, et de créer pour l'avenir les nouvelles et inépuisables sources de conflit, qui découlent nécessairement de l'injustice.

Nous n'avons pas la prétention de présenter dans ce livre un exposé complet de la question, mais si le lecteur non prévenu, auquel il s'adresse, peut y trouver un aperçu général de l'histoire de l'une des frontières les plus disputées de notre temps, son but aura été pleinement atteint.

15 août 1943.

G. I. B.



Carte de la Bessarabie du XVIII-e siècle

INTRODUCTION

« Fasse Dieu que je me trompe, mais il y a bien des tempêtes à venir dans la prise de ce lambeau de terre qu'on appelle la Bessarabie roumaine ».

Dépêche de M. Kogalniceano du 26 janvier 1878.

Cette étude, malgré le titre si semblable, n'a aucunement la prétention de remplacer le gros volume publié il y a déjà seize ans par M. Alexandre Boldur¹⁾. Son ouvrage, qui examine surtout les phases plus récentes du problème bessarabien, comporte de larges développements sur certains points de droit international, tels que le principe des nationalités et la théorie du plébiscite; la partie proprement historique s'occupe d'ailleurs principalement de l'évolution générale des rapports russo-roumains pendant les deux derniers siècles; il n'entre dans le détail de la question bessarabienne qu'à partir de la révolution russe de 1917. L'auteur a complété depuis cette partie de son exposé par son « Histoire de la Bessarabie », dont deux volumes ont paru en roumain de 1938 à 1940²⁾.

Il n'en est pas moins évident que depuis l'ultimatum soviétique du 26 juin 1940 et le début de la guerre actuelle qui en a annulé les effets, un nouveau chapitre a commencé dans l'histoire des relations russo-roumaines, tandis que d'autre part les prétentions maintes fois

¹⁾ *La Bessarabie et les relations russo-roumaines (la question bessarabienne et le droit international)*, Paris 1927.

²⁾ *Istoria Basarabiei*, 2 vol. Kişinău, 1938—40.

formulées de l'U.R.S.S. de reprendre ses frontières de 1914, sinon celles de 1940, ne laissent subsister aucun doute sur ses intentions. Comme ces revendications ne sont pas précisément compatibles avec les principes de la charte de l'Atlantique, qui remplace dans le conflit d'aujourd'hui le programme wilsonien de la guerre de 1914—18, les dirigeants soviétiques s'efforcent de renouveler l'arsenal de leurs arguments, concernant les droits historiques et nationaux qu'ils peuvent faire valoir sur la Bessarabie; en même temps, une théorie pour le moins étrange de droit international, considère que le droit écrit, en vigueur jusqu'à 1918, se fonde sur le traité de 1812, par lequel l'empire ottoman céda à la Russie une province, dont il ne détenait, en fait, que certaines places fortes; cette même théorie prétend reconnaître une cession valable dans l'ultimatum imposé en 1940 à la Roumanie, à la suite duquel la souveraineté de l'U.R.S.S. aurait été à nouveau rétablie, ce qui obligerait les Roumains, rentrés en possession du territoire bessarabien après l'offensive de juin et juillet 1941, de s'y comporter comme une autorité occupante, en pays conquis par la force des armes sur les Russes; il y a là au demeurant une confusion assez singulière entre la situation de la Bessarabie et celle de la Transnistrie, ou d'autres territoires de l'Ukraine soviétique, occupés par les forces allemandes.

Il paraît donc indispensable de soumettre l'ensemble du problème à un nouvel examen plus approfondi, surtout en ce qui concerne ses origines et le sens qu'il convient de lui donner, dans l'histoire des relations entre Russes et Roumains.

Le point de départ de ces recherches est constitué par le texte même de l'ultimatum soviétique de 1940, qui résume en un raccourci saisissant les points essentiels de la thèse adverse; nous ne tenterons de lui opposer, en toute objectivité, que le témoignage des faits. Il n'est donc pas inutile de reproduire avant toute discussion, les termes de ce document diplomatique, véritablement unique en son genre.

« En 1918, écrivait le 26 juin 1940 le commissaire aux Affaires Étrangères Molotov, la Roumanie, mettant à profit la faiblesse militaire de la Russie, a détaché de l'Union Soviétique (la Russie) une partie de son territoire, la Bessarabie, en portant atteinte de cette manière à l'unité séculaire de la Bessarabie, peuplée principalement d'Ukrainiens, avec la république soviétique ukrainienne.

L'Union Soviétique n'a jamais reconnu l'annexion forcée de la Bessarabie, ce que le gouvernement soviétique a déclaré maintes fois ouvertement. Maintenant que la faiblesse militaire de l'U.R.S.S. appartient au domaine du passé, et que la situation internationale qui a été créée exige la solution rapide de tous les problèmes, afin d'établir enfin les bases d'une paix solide entre tous les pays, l'U.R.S.S. considère nécessaire et opportun, dans l'intérêt du rétablissement de la vérité, de procéder avec la Roumanie à une solution immédiate de la question du retour de la Bessarabie à l'U.R.S.S... ».

À cela s'ajoutait la prétention d'annexer en même temps le Nord de la Bukovine, où il était peut-être plus difficile d'invoquer des droits historiques, bien que l'ultimatum ne se faisait pas faute de mentionner la

« communauté nationale » de la population ukrainienne de cette région avec l'Ukraine. Cette nouvelle cession ne constituait à vrai dire « qu'en une faible mesure un dédommagement pour les grands dommages causés à l'U.R.S.S. et à la Bessarabie par les 22 ans de domination roumaine en Bessarabie ». La carte annexée au document soviétique présentait le tracé de la nouvelle frontière et le crayon du Commissaire aux Affaires Étrangères avait eu soin de recouvrir, d'un trait large, un bon nombre de km. carrés du territoire de l'ancienne Moldavie, au Nord-Ouest du département de Dorohoi.

À l'égard de cette thèse qui invoque des droits historiques et nationaux, nous nous proposons à notre tour, « dans l'intérêt du rétablissement de la vérité » — mais au sens strict de ce terme — de démontrer en quoi consiste « l'unité séculaire de la Bessarabie et de l'Ukraine », considérée du point de vue russe, et en quelle mesure les réalités historiques peuvent confirmer pareille théorie. Il nous faudra établir également à quel point la province disputée entre Russes et Roumains a été ou est encore « peuplée principalement d'Ukrainiens »¹⁾. Ce sont en effet les deux arguments essentiels sur lesquels se fondent les revendications formulées depuis 1940 par la diplomatie soviétique. Je m'efforcerai d'ailleurs, autant que possible, de laisser la parole aux documents eux-mêmes.

¹⁾ Nous nous occupons dans ce petit livre uniquement de la période moderne de l'histoire, à laquelle appartient d'ailleurs exclusivement la notion géographique de la « Bessarabie ». Pour les époques plus anciennes, auxquelles se rapportent certaines théories des historiens ukrainiens, v. mon étude sur *La Moldavie et ses frontières historiques*, 2-e édition, Bucarest 1941.

CHAPITRE I^{er}

LA BESSARABIE ET LE TRAITÉ RUSSO-
MOLDAVE DE 1711

« Sed infidelis... tot violentas oppres-
siones terris Moldaviae intulit... sicut
Tiginium, Kiliam, Bialogrodum, Gala-
tium, Timarovam, Soroka... Smailum
cum aliis ditionibus circa Danubium et
tota provincia budziacensi... Fortalitia
a tyrannis obsessa omnia restituentur,
sicut Illius Czarea Maiestas in suis uni-
versalibus notificat ».

Texte latin de l'« Universel » ou ma-
nifeste de Démètre Cantemir aux Mol-
daves, juin 1711.

Dans une communication récente à l'Académie Roumaine, M. Nistor a examiné le sens et surtout le contenu, aux différentes époques historiques, du nom de la Bessarabie ¹⁾. Ce nom est évidemment médiéval: il dérive en droite ligne de celui de la dynastie valaque des Basarab, dont l'existence est historiquement prouvée depuis le début du XIV^e siècle; il n'y a à ce sujet aucun doute, de même qu'il est indiscutable que la Lorraine ou Lotharingie représente une survivance lointaine des états de Lothaire, le souverain carolingien du IX^e siècle. Le nom s'applique tout d'abord à la principauté des Basarab, la Valachie, qui s'était étendue, à la suite du recul de la domination tatare dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, jusqu'aux bouches du Danube et aux bords de la mer Noire. Il fut longtemps d'usage de désigner l'état par le nom de la dynastie qui l'avait fondé, et c'est ainsi que le nom de « Bessarabie », au XV^e siècle, s'applique à tout le pays valaque, non sans donner lieu dans les recueils de documents et de textes diplomatiques, à certaines confusions qui se retrouvent encore sous la plume d'historiens plus récents. Le

¹⁾ I. Nistor, *Localizarea numelui Basarabiei în Moldova Transpruteană*, *An. Acad. Rom.*, s. ist., s. 3-a, XXV, 1943; cf. E. Diaconescu, *Acceptiunile istorice ale Basarabiei*, *Cuget Moldovenesc*, XII, 1943, p. 7 et suiv.

vieux *Codex diplomaticus* de Dcgiel ayant mentionné un Voïvode de « Bessarabie », M. Handelsman, dans un chapitre sur la Pologne sous les premiers Jagellons, attribua à la reine Hedvige non seulement l'intention de réclamer la suzeraineté de la Moldavie et de la Valachie, mais aussi le fait d'avoir « élargi en 1396 la suzeraineté polonaise sur la Bessarabie »¹⁾ comme s'il s'était agi d'une province distincte. En réalité les documents polonais désignaient sous ce nom la Valachie: « *terra Basarabum sive Transalpina* » en 1510; « *Besarabia, alias Valachia transalpina* », en 1514²⁾.

Au XV^e siècle, la région du Bas Danube fut l'objet d'un litige entre l'ancienne principauté valaque, qui avait été la première à y établir son pouvoir, et la nouvelle principauté moldave, qui s'étendait progressivement vers le Sud, en suivant le cours des fleuves, parallèles à la chaîne des Carpathes et au Dniestr. La rivalité des deux états roumains était aussi en réalité celle de leurs suzerains, les rois de Hongrie et de Pologne. Depuis la fin du XIV^e siècle, la Moldavie avait atteint l'embouchure du Dniestr et le bord de la mer à Cetatea Albă, mais ce ne fut qu'en 1465 qu'Étienne le Grand s'empara de Kilia sur le bras septentrional du delta danubien et y installa ses gouverneurs. Le territoire au Nord du Danube et sur le littoral de la mer Noire avait été jusque-là une possession valaque, appartenant aux Basarab, donc une partie de la « Bessarabie ». Ce nom a fini par lui demeurer; il arrive que le nom d'une

¹⁾ *La fin du Moyen Âge, Peuples et Civilisations*, VII, p. 413.

²⁾ N. Iorga, *Studii istorice asupra Chiliei și Cetății Albe*, p. 74.

province s'étende à une région géographique plus vaste, même à un continent, ainsi qu'en témoigne le cas de l'Afrique, mais le contraire est également possible: ainsi le nom de « l'île de France » s'est étendu au royaume tout entier, mais sur le Rhin le pays qui rappelle le nom des Francs (*Francken*, la Franconie) se limite à la seule région du Main; la *Roumélie* balkanique rappelle encore aujourd'hui le nom de *Roum*, donné par les Turcs à tout l'empire byzantin. Au XVI^e siècle, la « Bessarabie » désigne couramment ce territoire plus restreint, borné par le cours inférieur du Prut et du Danube et le littoral de la mer Noire, à l'Ouest de l'embouchure du Dniestr. Cette signification nouvelle se précise à partir du moment où les Turcs enlèvent à la Moldavie les forteresses de Kilia et de Cetatea Albă, constituent à ces deux places fortes une zone d'approvisionnement et de couverture stratégique (*raïa*) et l'étendent en 1538 jusqu'à Tighina, nommée depuis Bender. C'est le *Boudjak*, livré par ses nouveaux maîtres aux hordes tatares, qui devaient y monter la garde aux confins des principautés danubiennes. Pendant trois siècles, ce sens n'a plus varié: la « Bessarabie », à l'époque moderne de l'histoire, signifie la partie de la Moldavie qui a été rattachée directement aux possessions de l'empire ottoman, du liman du Dniestr au bras danubien de Kilia et au cours inférieur du Prut: quadrilatère irrégulier, barrant l'accès des routes moldaves à la mer Noire, comme la Dobroudja commande les voies par lesquelles le commerce valaque peut atteindre le littoral de cette même mer. En 1690, un rapport vénitien marque très clairement l'équivalence: « le Boudjak, c'est

à dire la Bessarabie »¹⁾. Quelques années plus tard, en 1698, un diplomate autrichien, doué d'une remarquable prévision, attirait l'attention de son gouvernement sur les tendances d'expansion de la Russie, « qui momentanément ne menace d'engloutir que la Crimée, mais, au cas où ce problème serait résolu à son avantage, ne manquerait pas d'étendre ses bras de polype vers la Bessarabie... »²⁾. Il est évident que c'est toujours le Boudjak qu'il faut comprendre ici. Près d'un siècle plus tard, c'est bien ainsi que l'entend M. de Peyssonnel, dans son traité du commerce de la mer Noire: « La Bessarabie, aujourd'hui le Boudjak, est une grande province des états du Khan (des Tatars), bordée au Nord par le Niester, à l'Est par la mer Noire, au Sud par le Danube, à l'Ouest par la Moldavie. Les principales places de commerce qu'elle renferme sont Bender, Kauschan, Akkerman, Kily, Ismaïl et Kichela »³⁾. Ces localités achèvent de définir le périmètre du territoire. Le plus curieux c'est qu'à cette date, par une confusion qui ne s'explique que par la présence des Tatars sur les deux rives du Dniestr, la région qui s'étend à l'Est de ce fleuve jusqu'à l'embouchure du Boug (le Sud de l'actuelle Transnistrie) s'appelle également la « Bessarabie », bien qu'elle n'ait jamais fait partie de l'état des Basarab où de la principauté moldave: « Odessa, cette ville maritime de la Bessarabie », écrira encore en 1820 Anthoine, baron de St. Joseph, auteur d'un « Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer

¹⁾ Iorga, *ibid.*, p. 75.

²⁾ Hurmuzaki, *Fragmente zur Geschichte der Rumänen*, III, p. 453.

³⁾ *Traité du commerce de la mer Noire*, 1787, I, p. 304.

Noire »¹⁾, dont les renseignements nombreux et précis sont le fruit d'une longue expérience et d'une connaissance directe et approfondie des régions pontiques. Rappelons à ce propos que dans l'ouvrage antérieur de Peyssonnel, il est fait mention d'une « petite province des états du Khan », située à l'Est du Dniestr, que l'auteur appelle « le Dubossar », où l'on retrouve d'ailleurs le nom de la bourgade moldave de Dubäsari sur le Dniestr. Elle est « située dans l'angle que forme le fleuve Niester avec les limites de Pologne ; il y a les deux gros bourgs de Dubossar qui ont donné leur nom à la contrée ; le bourg de Batta (Balta) dont la moitié appartient aux Polonais et environ quarante villages. Cette Province est habitée par des Arméniens et des Moldaves ; elle est commandée par un *Hetman* ou gouverneur chrétien ; c'est ordinairement un Arménien ou un Grec. Ce Prince leur donne l'investiture de ce Gouvernement moyennant une somme qu'il paie annuellement au trésor. Cette province est bornée au Nord et à l'Ouest par les limites de Pologne et un rameau du Niester ; au Sud par le Niester lui-même et à l'Est par le territoire de Bender »²⁾. Cette géographie, qui prend quelques libertés avec les points cardinaux, n'en démontre pas moins l'existence d'un territoire autonome, dont le gouverneur chrétien se trouve à l'égard du Khan tatar de Crimée, dans la position que ses contemporains, les princes phanariotes de Moldavie ou de Valachie occupaient à l'égard du Sultan de Constantinople. Il n'est pas sans intérêt de noter que ce territoire

¹⁾ Seconde édition, Paris 1820, p. 50.

²⁾ Peyssonnel, *ouvr. cité*, I, p. 304.

peuplé d'Arméniens et de *Moldaves*, à l'Est du Dniestr, correspond assez exactement, dès la fin du XVIII^e siècle, à celui de la « république moldave » organisée par l'U.R.S.S. en 1924. Le fait que le nom de la Bessarabie désignait également les possessions de la horde d'Edisan, entre le Dniestr et le Boug, — en dehors du Boudjak occupé par d'autres Tatars, entre le Prut, le Danube et le Dniestr — n'en constituait pas moins un prétexte à certaines confusions géographiques, dont on pourra voir pleinement les effets lorsque la Russie étendra ses frontières en 1792 et 1793, à l'occasion de la paix de Iassy et du deuxième partage de la Pologne, jusqu'au cours de ce dernier fleuve.

Mais aux XVI^e et XVII^e siècles, personne ne songeait à considérer le Boudjak ou la Bessarabie, au sens primitif, autrement qu'un territoire arraché à la Moldavie par les conquêtes de Bajazet II et de Soliman I^{er}. Les boïars moldaves avaient protesté à leur manière en 1540, en renversant le prince Étienne, surnommé *Lăcustă* (la Sauterelle), qui leur avait été imposé par le Sultan victorieux, parce que « peu à peu il avait commencé à livrer le pays à l'Empereur ; il voulait lui donner toute la rive du Danube jusqu'aux montagnes, ainsi que tout le Dniestr ». Vingt ans après, c'est Jacques Basilicos surnommé le Despote, qui appelle à la croisade la noblesse guerrière du pays, « car ma pensée n'est autre que de faire à nouveau du Danube la frontière de mon pays, la Moldavie... et, j'espère en peu de temps recouvrer toutes les places de Moldavie qui sont tenues par l'Infidèle, c'est à dire le rivage du Danube... ». Il est clair que ce qui travaillait les esprits, c'était

d'effacer les traces de ce premier démembrement de l'unité moldave et de rétablir les frontières d'Étienne le Grand.

C'est encore le sens de l'appel que lancent les jeunes boïars en 1684, au temps d'Étienne Petritcheiko, pour inciter les leurs « à reprendre la terre, que nous a prise l'Infidèle ».

Comme les Polonais élevaient pour eux-mêmes des prétentions sur le territoire revendiqué par la Moldavie et que l'Empire Germanique était encore loin, les princes de la seconde moitié du XVII^e siècle commencent à se tourner vers la Russie moscovite, qui venait d'hériter des Cosaques de Khmielnitzky et de pénétrer en Ukraine.

Un traité en règle fut conclu en 1656 entre le prince Georges Étienne et le Grand Prince de Moscou: « les lieux, territoires et places fortes, lisait-on dans ce pacte d'alliance, que le Turc a détachés de la Moldavie, tels que Cetatea-Albă, Kilia, Tighina et la province du Boudjak, le Grand-Prince les reprendra par les armes et les rendra à la Principauté de Moldavie *iure haereditario*¹⁾. La « possession perpétuelle » de la Bessarabie, par laquelle il faut entendre le Boudjak, était donc garantie à la Moldavie dès 1656 par l'état moscovite, au moment où il étendait son pouvoir sur Kiev, la capitale de l'Ukraine ! Voici évidemment une première confirmation de « l'unité séculaire » de la Bessarabie avec ce dernier pays.

Ces limites historiques devaient être de nouveau garanties d'une manière bien plus complète et solennelle

¹⁾ Iorga, *ouvr. cité*, p. 240.

par le traité russo-moldave du 13 avril 1711. Lorsque Pierre le Grand, vainqueur de Charles XII, résolut de reprendre à son compte les projets de certains de ses prédécesseurs, et de continuer contre l'empire ottoman l'offensive, qu'il n'avait fait qu'esquisser au siège d'Azov, il entra à son tour en rapports plus étroits avec les princes de Moldavie et de Valachie, dont les états se trouvaient sur la route de ses armées. Constantin Brancovan fut plus prudent, mais Démètre Cantemir conclut un traité d'alliance avec les Russes, dont la teneur nous a été conservée à la fois par une version moldave et une version russe. La chronique de Neculce reproduit les « points » principaux de l'accord conclu par le prince de Moldavie avec le țzar, qui ne fut du reste rendu public qu'après l'entrée des troupes russes: « le pays de Moldavie aura sa frontière sur le Dniestr, et le Boudjak avec toutes les forteresses, sera toujours à la Moldavie; les Moscovites ne laisseront des soldats que dans les places fortes, jusqu'à ce que le pays s'organise; et puis l'armée moscovite se retirera »¹⁾. L'« universel » ou manifeste lancé par Démètre Cantemir, en juin 1711 pour annoncer au peuple la guerre de libération, n'est pas moins catégorique: « Mais le païen, l'Infidèle, qui ne tient pas compte de la foi jurée, a démoli nos forteresses, et en a placé d'autres en sa possession: Tighina, Kilia, Cetatea Albă, Galați, Reni, Soroca, Ismaïl et d'autres lieux sur le Danube et tout le district du Boudjak... Et les places fortes qui nous ont été prises par les tyrans nous seront toutes rendues, comme le

¹⁾ Neculce, *Letopiseșe*, 2-e édit. II, p. 306.



Démètre Cantemir

dit Sa Majesté le Tzar dans son « universel »... ¹⁾. Une proclamation de Pierre le Grand, adressée aux Moldaves, contenait en effet les mêmes assurances. Enfin le texte russe du traité contient à l'art. XI une délimitation tout à fait précise : « Les frontières de la Moldavie, d'après ses droits anciens, sont celles constituées par le Dniestr (Kamenetz, Bender avec le territoire du Boudjak), le Danube, la Valachie, la Transylvanie et la Pologne, d'après la délimitation qui en a été faite » ²⁾. Sans doute une carte avait été annexée à ce document, car c'est à un dessin de ce genre que le texte semble faire allusion. S'il y est question des forteresses du haut et du moyen Dniestr et non seulement du Boudjak proprement dit, c'est que les empiètements des Turcs s'étaient étendus et qu'ils avaient détruit, dès la fin du XVI^e siècle, les places fortes qu'ils n'avaient pas occupées.

Le prince Cantemir se proposait à la faveur de cette campagne et avec l'appui que lui promettait le tzar, non seulement de reprendre les territoires que l'empire ottoman avait enlevés à la Moldavie au cours des deux derniers siècles, mais aussi de reconstruire les forteresses qui gardaient autrefois toute la frontière du Dniestr. Il est vrai que le cours défavorable des événements ne lui laissa par l'occasion de mettre à l'épreuve la sincérité des engagements russes ; on sait que l'armée du tzar fut enveloppée à Stănilăști par les forces considérables des Turcs et des Tatars, et que Pierre le Grand dut à la

¹⁾ Le texte latin publié par N. Iorga, *Carol al XII-lea, Petru cel Mare și țerile noastre, Anal. Acad. Rom., sect. hist. 2-e série, XXXIII, 1910, p. 126—127.*

²⁾ Iorga, *Chilia și Cetatea Albă, p. 245—46.*

vénalité du Vizir de pouvoir s'en tirer à bon compte et même d'emmener avec lui Cantemir, son allié et compagnon d'infortune. Toujours est-il que le traite russo-moldave de 1711, succédant à celui de 1656, reconnaît sans aucun équivoque l'importance du Dniestr, frontière orientale de la Moldavie, et considère la « Bessarabie » qu'il ne connaît d'ailleurs que sous le nom tatar de Boudjak, comme un district moldave occupé par les Turcs et qui doit être rendu à la principauté, dont il constitue une partie intégrante. *Il est donc parfaitement erroné de prendre pour point de départ, dans l'examen de la question bessarabienne et des rapports russo-roumains, le traité de Bucarest de 1812, sur lequel nous reviendrons touj à l'heure, et qui « libéra la Bessarabie du joug turc », selon l'expression de S. Sazonov, maintes fois reproduite par les protagonistes de la thèse russe, aussi bien par les blancs que par les rouges. Exactement un siècle auparavant, un traité conclu en bonne et dûe forme, non pas avec l'empire ottoman suzerain de la principauté moldave, mais avec la Moldavie elle-même, reconnaissait, par la signature du fondateur de la Russie moderne, les « droits historiques et nationaux » de cet état roumain sur tout son territoire, qui s'étendait sans aucune contestation jusqu'au Dniestr et au Danube. Cette première conclusion se passe de tout commentaire.*

D'ailleurs en 1711, lorsque Pierre le Grand reconnaissait le Dniestr comme frontière de la Moldavie, les possessions de son empire en étaient encore assez éloignées. Elles devaient s'en rapprocher au cours du XVIII^e siècle, jusqu'à l'atteindre enfin, après la quatrième guerre contre les Turcs et le second partage de la

Pologne. Il est presque superflu de rappeler ici les étapes successives de l'expansion russe vers la mer Noire; c'est dans ce cadre que se place la question de la Bessarabie au début du siècle suivant: 1739, à la paix de Belgrade, Azov et le cours inférieur du Kouban; 1774, au traité de Koutchouk Kaïnardji, le littoral de la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Boug et l'indépendance de la Crimée; 1783, annexion de la Crimée et protectorat sur la Géorgie; 1792, au traité de Iassy, le littoral de la mer Noire entre le Boug et le Dniestr et la côte de la Circassie; 1793, les provinces polonaises entre le Boug et le Dniestr; 1801, annexion de la Géorgie; 1812, au traité de Bucarest: la Bessarabie.

Nous n'avons pas l'intention de nous occuper ici de la question de la Transnistrie, actuellement occupée par les troupes roumaines; c'est un territoire qui intéresse la Roumanie au point de vue ethnique, à cause des nombreux éléments moldaves qui s'y trouvent établis, à la suite d'un long procès de colonisation ou d'infiltration, mais sur lequel elle ne saurait faire valoir des droits « historiques » ou « nationaux ».

Remarquons cependant que la Russie n'en a guère davantage, car elle n'a incorporé cette région à son empire que vingt ans avant la Bessarabie¹⁾. Quant à la population qu'elle y a trouvé, elle ne comprenait d'éléments ukrainiens ou petits-russiens, que dans les districts septentrionaux, qui avaient appartenu jusqu'en 1793 à la Pologne; le Sud, annexé en 1792, était une

¹⁾ Cf. A. Boldur, *Histoire de la Transnistrie* (en russe) Odessa 1942; *Cu privire la istoria Transnistriei, studiu critic, Viața Basarabiei*, 2, 1943.

région de steppe occupée par les Tatars, sauf le pays de Dubāsari, peuplé, selon M. de Peyssonnel, d'Arméniens et de Moldaves. Pour peupler les vastes étendues de la Nouvelle Russie, le gouvernement impérial allait recourir, dès l'époque de la grande Catherine, à une colonisation intense d'éléments étrangers, venus de tous pays pour s'établir dans les nouveaux gouvernements au Nord de la mer Noire. On peut dire, sans exagération, qu'il y eut là, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e, une autre Amérique, où vinrent se fixer de nombreuses colonies allemandes, serbes, roumaines, bulgares et dont le gouvernement fut confié souvent à d'autres étrangers, des Maltais comme l'amiral de Ribas, on des Français émigrés, comme le duc de Richelieu, le comte de Langeron ou le comte de Saint-Priest. La mise en valeur et le peuplement de la Russie méridionale, de 1750 à 1830 environ, ont été des entreprises essentiellement internationales. Il était indispensable de rappeler ces circonstances, avant de passer à l'étude de la nouvelle phase des relations russo-roumaines, que représente la cinquième guerre russo-turque, celle de 1806—1812.

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de mentionner ici très brièvement l'évolution de ces rapports — ou plutôt la croissance de ces appétits — depuis l'époque du traité conclu par Pierre le Grand et Démètre Cantemir. En 1711, c'est encore une atmosphère pour ainsi dire idyllique. Russes et Moldaves fraternisent au début d'une guerre commune, entreprise contre l'Infidèle, sous l'égide de l'orthodoxie. Le tzar vient en personne à Iassy et manque d'étouffer de ses embrassements son

allié, le prince moldave, qu'il assied avec insistance au haut bout de sa table. Les banquets se succèdent, au point de nuire à l'efficacité de l'action militaire, et les boïars, qui n'ont pas encore l'habitude du champagne, se réveillent péniblement pour constater que leurs convives se sont emparés de divers objets ou pièces de vêtements leur appartenant, sans doute afin de conserver un souvenir tangible de ces inoubliables agapes ¹⁾. Mais enfin la Moldavie est traitée en état souverain; son prince doit fonder une dynastie, des privilèges sont garantis à l'aristocratie et aucune charge ne doit être imposée au pays, désormais libre de tout tribut.

En 1739, les Russes reparaissent, commandés par le maréchal Munnich. Après avoir traité sommairement les boïars qui étaient venus l'accueillir à Iassy, métropole en tête, il leur fit connaître ses conditions, qui exigeaient de leur part une fidélité absolue à l'empire russe, le logement et la nourriture pour 20.000 soldats, 3.000 manœuvres pour le travail des fortifications, sans omettre un présent « spontané » de 30 bourses au maréchal, et cent autres de contribution annuelle à titre de frais d'entretien. Et le bon chroniqueur moldave Neculce de s'écrier avec amertume: « Voilà les conditions que Munnich imposa aux boïars, les menaçant qu'en cas de refus il mettrait le feu à la ville, et de cette manière il les fit accepter et signer de force. C'est alors que l'on vit ce que l'honneur de recevoir Munnich coûtait au pays, et le doux vin hongrois devint un poison amer, le rire se changea en larmes, la joie en terreur, et hélas !

¹⁾ V. la description naïve, mais si vivante de la chronique de Neculce, *ibid.*, II, p. 306 et suiv.; cf. N. Costin, *ibid.*, p. 38 et suiv.

la richesse devint pauvreté, malédiction et souffrance perpétuelle, sans pardon ni oubli »¹⁾).

Ce fut en septembre 1769 que les Russes pénétrèrent pour le troisième fois en Moldavie ; cette fois ils devaient étendre aussi leur occupation à la Valachie. À Iassy le baron d'Elmpt, qui commandait le corps d'armée russe, fit aussitôt prêter serment au métropolitain, à tous les boyars qui se trouvaient présents et à la population réunie devant l'église métropolitaine, « à la domination de Sa Majesté la très miséricordieuse impératrice Catherine Alexievna »²⁾. À la suite de quoi il se renseigna sur l'étendue et le nombre des districts, la population, les ressources économiques, les droits du fisc et les usages du pays, en homme bien résolu de s'y établir à demeure et de l'administrer au nom de l'impératrice de toutes les Russies.

Les complications du partage de la Pologne et la nécessité de mettre fin à une guerre déjà longue, incitèrent cependant la Russie à plus de modération. Elle se contenta, au traité de Koutchouk Kaïnardji, de la frontière du Boug et d'un droit de protection, qui devait être évidemment très fructueux à l'avenir, sur les chrétiens orthodoxes de l'empire ottoman. Elle se réservait en même temps, bien que cet article demeurât secret, le droit de donner son avis sur la nomination des princes de Moldavie et de Valachie. Seule l'Autriche recevait pour prix de sa médiation, la « bagatelle » de la Bukovine.

• ¹⁾ *Ibid.*, p. 408—9.

²⁾ Cf. A. Xenopol, *Études historiques sur le peuple roumain*, Jassy 1888, p. 109.

Vint ensuite une époque de projets, où les Principautés, objet des convoitises à la fois de la Russie et de l'Autriche, devaient constituer une zone neutre entre les deux empires rivaux. Le royaume de « Dacie », dont le nom antique ressuscitait ainsi dans la correspondance diplomatique des chancelleries, semblait dévolu au prince Potemkin et devait comprendre la Valachie, la Moldavie et la *Bessarabie*. Il est évident qu'il faut entendre par là le Boudjak, ainsi qu'en témoigne la relation contemporaine de M. de Peyssonnel. On doit remarquer cependant qu'à cette occasion, l'unité géographique et historique des pays roumains a été de nouveau reconnue et que le territoire, qui en avait été détaché par la conquête turque, devait naturellement lui revenir.

Il n'y eut pas de suite à ces plans ambitieux et la guerre entreprise par l'Autriche et la Russie contre les Turcs, en 1788, n'apporta pas davantage de solution nouvelle. Les Principautés, occupées à nouveau par les armées austro-russes, furent évacuées à la paix et l'empire ottoman rentra en possession des places fortes du Boudjak, qui lui avaient été enlevées par les Russes. La Révolution française et l'achèvement du partage de la Pologne retenaient ailleurs l'attention des Puissances ; ce ne fut que quinze ans plus tard, après avoir imposé à l'empire ottoman de nouvelles conditions concernant la navigation de la mer Noire et le passage des Détroits, que la Russie tenta de reprendre sa marche en avant, arrêtée depuis 1793 sur le Dniestr.



Pierre le Grand

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA BESSARABIE EN 1812

« Je suis tenté de croire que tout finira par un morcellement de la Moldavie, pour satisfaire l'honneur ou ruiner une province ».

Joseph de Maistre, St. Pétersbourg,
1810.

L est d'autant plus utile de reprendre le récit des événements, qui aboutirent au traité de Bucarest du 28 mai 1812 et à l'annexion d'une « Bessarabie » plus étendue qu'elle ne l'avait jamais été auparavant, qu'une tradition historique, vénérable mais fausse, en a longtemps dénaturé le sens. Les dépêches de l'Ambassade de France à Constantinople ont rejeté, dès la conclusion de cette paix qui ne convenait guère à Napoléon et à ses ministres, à la veille de la campagne de Russie, toutes ses responsabilités sur les seuls frères Morouzi: Démètre le grand Dragoman de la Porte, l'un des plénipotentiaires qui négociait avec les Russes, et son frère Panaïoti qui le remplaçait à Stamboul. Comme ces deux Phanariotes avaient été décapités, peu de temps après la signature de la paix qui avançait la frontière russe jusqu'au Prut, et que la sentence les accusait d'avoir trahi les intérêts de l'empire ottoman, la version qu'ils avaient été achetés par la Russie en vint à s'accréditer rapidement, malgré les témoignages contraires d'autres diplomates, qui avaient suivi le développement de cette affaire ténébreuse. L'opinion courante fut qu'ils avaient eu connaissance d'une lettre adressée par Napoléon I^{er} au Sultan, lui annonçant son intention d'attaquer les Russes et l'adjurant de ne pas faire la paix, mais qu'ils

en avaient perfidement dissimulé le contenu au Divan, hâtant ainsi la conclusion de l'accord avec les plénipotentiaires de Pétersbourg et l'abandon d'une riche province, la Bessarabie, qui était sans doute l'enjeu principal de la guerre entreprise par Alexandre I^{er} contre les Turcs. Le prix de la trahison fut également établi avec une précision toute policière: on avait retrouvé dans les papiers de Démètre Morouzi l'acte de donation d'une terre en Bessarabie, et parmi les cadeaux qui furent faits aux délégués ottomans à l'occasion de la paix, un anneau précieux, serti de brillants, avait été réservé au grand Dragoman. De là à établir définitivement sa culpabilité il n'y avait qu'un pas, et il fut vite franchi: depuis « l'histoire de la Moldavie depuis 500 ans » de Manolaki Drăghici jusqu'aux ouvrages doués d'un meilleur sens critique d'Alexandre Xenopol¹⁾, la version de « la trahison des Morouzi », cause première du rapt de la Bessarabie, a pris racine solidement dans la tradition historique roumaine: elle se répète invariablement jusque dans les livres d'histoire les plus récents²⁾. Seul Nicolas Iorga, dans une communication à l'Académie Roumaine en 1910, avait soutenu une opinion différente, à laquelle M. Nistor s'était également rallié, dans son « histoire de la Bessarabie »³⁾. Cependant la plupart de ces historiens roumains n'avaient pas eu connaissance de l'ouvrage vraiment fonda-

¹⁾ *Études hist. sur le peuple roumain*, p. 201 et suiv.; *Istoria Românilor*, Jassy 1892, V, p. 193—94.

²⁾ Cf. C. C. Giurescu, *Istoria Românilor*, III, p. 329 et suiv.

³⁾ N. Iorga, *Luarea Basarabiei și Moruzeștii*, *An. Ac. Rom., hist.* 2-e série XXXII, 1910, p. 160 et suiv. I. Nistor, *Ist. Basarabiei*, Bucarest 1922, p. 250. Cf. Iorga, *Gesch. des Osmanischen Reiches*, V, p. 211.

mental de Léon Casso, juriste bessarabien, professeur de droit à l'Université de Moscou et ministre de l'Instruction publique dans les derniers cabinets de la Russie des tzars. En effet son livre, paru en russe en 1913, n'a été traduit en roumain sous le titre « La Russie et le bassin du Danube », qu'en 1940 ¹⁾. Il constitue une contribution d'autant plus précieuse à l'étude de la cinquième guerre russo-turque, qu'il se fonde sur un dépouillement systématique des sources russes et des documents extraits des Archives impériales, et se distingue par un remarquable souci d'objectivité. Il y a donc lieu de tenir compte de ces recherches et de leurs résultats, qui ne sont devenus entièrement accessibles que depuis peu de temps à l'historiographie roumaine, pour examiner encore une fois le bien-fondé de ces accusations.

Ce qui ressort tout d'abord de l'examen des faits, c'est qu'au début de ce nouveau conflit entre l'empire russe et la Porte, il n'a été nullement question de la Bessarabie. On avait révoqué les deux princes de Valachie et de Moldavie, Constantin Ipsilanti et Alexandre Morouzi (frère du Dragoman), sans en avertir la Russie, puissance protectrice aux termes du hattî-chérif de 1802; bien que la Porte, sous la pression énergique de l'ambassadeur russe, fût revenue sur cette décision, en donnant de nouveau l'investiture à Alexandre Morouzi (Ipsilanti avait passé en Russie), les troupes russes avaient néanmoins franchi le Dniestr et procédé à l'occupation des Principautés, à la grande stupeur de l'ambassadeur Italinsky, qui croyait de bonne foi avoir

¹⁾ *Rusia și basinul dunărean*, trad. St. Berechet, Jassy 1940.

gagné la partie, en obtenant la retour des princes déposés. Mais le ministre des Affaires Étrangères du tzar, le baron Budberg, invoquait maintenant d'autres motifs: il s'agissait des difficultés opposées par les Turcs au passage des navires russes à travers les Détroits, et des concentrations de troupes sur la rive gauche du Danube et dans les forteresses de la frontière: « dans ces circonstances, concluait la note du 23 octobre 1806, Sa Majesté Impériale a senti la nécessité de mettre ses propres frontières à l'abri de toute insulte, de protéger les peuples, dont elle a promis du consentement de la Porte de conserver les privilèges, et de prévenir et déjouer les projets de ses ennemis: en conséquence elle a ordonné à son armée d'occuper les deux provinces de Moldavie et de Valachie... »¹⁾. Il résultait de ce document que c'était moins l'affaire de la révocation des hospodars — simple prétexte, rendu inopérant par l'annulation de la mesure — que l'action énergique de l'ambassadeur français à Constantinople, le général Sébastiani, qui avait déterminé l'empereur Alexandre à se saisir du gage que constituaient, une fois de plus, les principautés danubiennes. La diplomatie russe assurait au demeurant qu'elle était prête à le restituer, si tout rentrait dans l'ordre, c'est-à-dire si la Porte prêtait moins l'oreille aux suggestions des représentants politiques et militaires de Napoléon I^{er}. Ce fut ainsi que s'engagea à la fin de 1806 le conflit russo-turc, au moment où l'Empereur des Français, vainqueur de la Prusse, poursuivait aux confins de la Pologne ses opé-

¹⁾ Casso, *ouvr. cité*, éd. roumaine, p. 34, n. 1, d'après le *Sbornik imperat. rossisk. ist. obshectva*, t. 89.

rations contre les débris de l'armée prussienne et les troupes russes qui se portaient à leur secours. On voit que le nom de la Bessarabie n'était même pas mentionné, et si le fait de désigner comme de simples « provinces » la Moldavie et la Valachie pouvait dissimuler l'intention de les incorporer à l'empire russe, cette tendance visait l'ensemble de leur territoire, et non telle partie, plus ou moins exactement délimitée, de ces états autonomes.

En réalité, la guerre sur le Danube se prolongeait ; les pachas de Roustchouk et de Vidin qui jusque-là s'étaient montrés hostiles au gouvernement du Sultan, prirent résolument position contre l'envahisseur, et la ligne des forteresses soutint sans trop faiblir l'assaut des troupes russes. Entre temps, deux événements lourds de conséquences s'étaient produits sur les rives du Bosphore : la flotte anglaise de l'amiral Duckworth avait forcé les Détroits, mais, après avoir perdu un temps précieux en négociations inutiles, avait dû reculer devant les mesures de défense prises par la Porte au dernier moment, sous l'impulsion de Sébastiani, afin de prévenir l'occupation de la capitale ; et au lendemain de ce succès inespéré, une des innombrables révolutions de palais de Constantinople avait renversé le sultan Selim III, pour lui substituer l'incapable Moustafa. Cette action, provoquée par le mécontentement des janissaires et la crainte d'une réforme militaire sérieuse, fut fatale à la politique de l'empire ottoman. Elle eut certainement une part importante dans le brusque revirement de la politique de Napoléon I^{er}, qui aboutit, après la victoire de Friedland, à la rencontre de Tilsit et à l'accord avec l'empereur Alexandre de Russie.

La paix de Tilsit de 1807 marque une étape décisive dans l'évolution des rapports entre la France et la Turquie; ses conséquences se laissent également entrevoir dans l'attitude de la Russie à l'égard des Principautés. Il est vrai qu'au début un armistice fut proclamé sur le Danube, et qu'un plénipotentiaire français se rendit sur les lieux afin d'en fixer les conditions d'une manière équitable avec les Turcs et les Russes. Le traité de Tilsit prévoyait l'évacuation du territoire, occupé par les armées du tzar en Moldavie et en Valachie, mais les troupes turques ne devaient pas y pénétrer avant « l'échange des ratifications du futur traité de paix entre la Russie et la Porte »¹⁾, pour lequel les deux parties s'en remettaient à la médiation de l'empereur Napoléon. Mais ce renversement total de sa politique et l'alliance avec le tzar allaient soulever dans tout l'Orient une défiance invincible à l'égard de la politique française; d'autre part, comme Napoléon ne se pressait guère de retirer ses troupes du territoire prussien, ainsi qu'il s'était engagé à le faire, Alexandre ne se hâtait pas davantage d'ordonner aux siennes de repasser le Dniestr. Ses ministres cherchaient à tirer profit de ces circonstances, afin de réaliser un avantage, même partiel: ce fut alors qu'ils s'avisèrent de l'existence d'une « Bessarabie », d'autant plus à leur convenance qu'elle était vague et indéterminée.

En effet, l'article XXII du traité de Tilsit ne mentionnait expressément que l'obligation d'évacuer la Moldavie et la Valachie. « Il n'échappera pas à un mi-

¹⁾ Cf. A. Vandal, *Napoléon et Alexandre I-er*, I, Appendice, p. 503.



Nouvelle Carte de la Petite Tartarie (1792)

nistre aussi éclairé que l'est Mr. de Champagny, écrivait le chancelier Roumiantzov au comte Tolstoï, à Paris, le 6 novembre 1807, que dans cet article il n'est pas question de la Bessarabie, dans laquelle par conséquent nos troupes doivent rester ». On imagine aisément l'étonnement du ministre français des Affaires Étrangères: la Bessarabie, qu'était-ce encore que cette province inconnue? Il faut reconnaître au surplus qu'il ne lui était pas facile de se faire une opinion. Ouvrait-il le *traité du commerce de la mer Noire* de Peyssonnel, il y trouvait que la Bessarabie n'était autre que le Boudjak, territoire délimité, comme nous l'avons vu plus haut, par le cours inférieur du Prut, le bras septentrional du delta danubien, le littoral de la mer Noire et l'embouchure du Dniestr. S'avisait-il par contre de jeter un coup d'oeil sur la *Nouvelle Carte de la Petite Tartarie* imprimée en 1792 à Amsterdam, il y voyait le nom de la « Bessarabie » s'étaler en grosses lettres par-dessus le Dniestr inférieur jusqu'à la plaine d'Oczakow et au Boug, donc aussi sur un territoire *qui appartenait déjà à la Russie depuis 1792!* Il y avait de quoi décourager de plus experts en géographie. Ce ne sera pas du reste la seule fois que la diplomatie russe sera tentée d'user de l'artifice d'une confusion des notions encore incertaines, que l'on pouvait avoir en Europe au sujet des frontières méridionales de l'empire: « *cette étroite lisière de pays, qui, ne formant pas province, porte le nom de Bessarabie* » précisait dans une nouvelle lettre du 26 novembre 1807, Roumiantzov à Tolstoï¹⁾. Il n'y avait

¹⁾ Textes cités par Casso, *ouvr. cité*, trad. roum. p. 75 en n., d'après le *Sbornik imp. rus. ist. obsheestva*, t. 89.

guère de quoi « éclairer » davantage les connaissances de Mr. de Champagny. L'envoyé russe insistait cependant, conformément à ses instructions : « En lui parlant de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, je lui ai fait entendre clairement que je n'y comprenais pas la Bessarabie. Il chercha cependant à me prouver le contraire et alléguait que, si le traité ne nommait pas la Bessarabie, cette omission ne pouvait provenir que d'un méentendu (*sic*). À cela je lui objectai qu'il était bien permis qu'il y eût aussi une fois un méentendu en notre faveur »¹⁾. Étrange manière, en vérité, de vouloir annexer « par omission », à la suite d'un malentendu, un territoire qui, n'étant même pas une province, portait un nom dont il était impossible de définir exactement le sens et l'étendue géographique !

Mais à ce moment, dans les entretiens des deux empereurs, il s'agissait de bien autre chose que d'une chicane mesquine au sujet de l'interprétation d'un article quelconque du traité de Tilsit. Napoléon s'app préparait à proposer à son nouvel ami et allié le partage de l'Orient et de l'Europe ; en attendant l'occasion d'une nouvelle entrevue — celle d'Erfurt — il écrivait déjà le 2 février 1808 à Caulaincourt, son ambassadeur à St. Pétersbourg, en même temps qu'à l'empereur Alexandre ; « Dites bien à l'Empereur que je veux tout ce qu'il veut ; que mon système est attaché au sien irrévocablement ; que nous ne pourrons pas nous rencontrer parce que le monde est assez grand pour nous deux ; que je ne le presse point d'évacuer la Moldavie et la Valachie ; qu'il

¹⁾ *Ibid.*

ne me presse point d'évacuer la Prusse... Quant à la Suède, je verrais sans difficulté que l'empereur Alexandre s'en emparât, même de Stockholm. Il faut même l'engager à le faire... Jamais la Russie n'aura une pareille occasion de placer Pétersbourg au centre et de se défaire de cet ennemi géographique...»¹⁾. De fait, en septembre 1809, la Russie s'emparait du grand-duché de Finlande. Des plans gigantesques s'ébauchaient²⁾: on revenait au projet poursuivi jadis par Paul I^{er}, celui d'une offensive combinée des armées russes et françaises à travers l'Asie Antérieure vers la Perse et vers l'Inde, pour frapper au point sensible la puissance britannique. Dans ces vastes systèmes de compensations et d'échanges de trônes et de territoires, les Principautés devenaient une simple monnaie, jetée avec tant d'autres sur le marché des transactions européennes, où les partenaires de ce jeu surhumain offraient la Finlande contre l'Espagne, ou les états danubiens contre la Silésie. Napoléon envahissait la péninsule ibérique; de son côté, Alexandre, après s'être contenté quelque temps du « pays compris sous la dénomination de Bessarabie avec les forteresses de Bender, Akkerman, Kilia, Ismail » et *en plus* « la forteresse de Hotin »³⁾, qui, donc, n'en faisait pas partie, voulait maintenant étendre ses frontières jusqu'au Danube et réunir à l'empire la Moldavie et la Valachie toutes entières. Le consul russe de Bucarest, Kirico, faisait même courir le bruit que « la Transylvanie allait être cédée par la maison d'Autriche et jointe à la Mol-

¹⁾ L. Villat, *La Révolution et l'Empire*, II (Clio, t. 8), p. 131.

²⁾ Cf. A. Vandal, *ouvr. cité*, I, p. 241 et suiv.

³⁾ Casso, *ibid.* p. 76, n. 1.

davie et à la Valachie sous le nom de royaume de Dacie, pour appartenir au grand-duc Constantin ». ¹⁾ Toujours est-il que les projets d'expansion de la Russie allaient bien au-delà des limites encore flottantes d'une hypothétique province « bessarabienne ».

À Erfurt, Talleyrand fut chargé de préparer une convention qui pût contenter l'empereur Alexandre ; on fut obligé de convenir que la France regarderait « comme condition absolue de la paix avec l'Angleterre qu'elle reconnaîtrait la Finlande, la Valachie et la Moldavie comme faisant partie de l'empire de Russie ». Le texte définitif était non moins explicite : « S. M. l'Empereur Napoléon reconnaît la dite réunion et les limites de l'Empire russe de ce côté portées jusqu'au Danube ». Mais Talleyrand qui se préparait déjà à trahir son maître, eut pourtant encore assez de soin de ses intérêts pour introduire à l'article suivant une phrase qui en réduisait sensiblement l'effet pratique et qui était destiné au demeurant à rassurer les Turcs ²⁾ : « ... La France renonce à sa médiation. Les plénipotentiaires ou agents des deux puissances s'entendront sur le langage à tenir afin de ne pas compromettre l'amitié existante entre la France et la Porte ». C'était retirer habilement son épingle du jeu compliqué des négociations engagées entre la Russie et l'empire ottoman. En effet, la guerre avait cessé depuis l'armistice prévu par le traité de Tilsit, mais les prétentions toujours accrues de la Russie avaient empêché la conclusion de la paix. Ne pouvant arriver à une entente définitive avec Alexandre au sujet

¹⁾ N. Iorga, *Acte și fragmente privitoare la Istoria Românilor*, II, p. 433.

²⁾ Casso, *ibid.*, p. 86, en n.

de Constantinople et de la péninsule des Dardanelles, gracieusement dénommée « langue de chat » par Roumiantzov, il convenait à l'empereur Napoléon de maintenir au-delà du Danube le principe de l'intégrité de l'empire ottoman, et surtout de laisser l'empire russe empêtré d'un conflit avec les Turcs, sur le flanc gauche de ses positions européennes, situation embarrassante qu'il lui serait toujours loisible d'exploiter un jour à son profit.

L'affaire traînait donc en longueur et d'autres complications retenaient l'attention et l'intérêt des puissances. La guerre d'Espagne n'était pas finie, que se déchaînait un nouveau conflit avec l'Autriche ; le blocus continental contre l'Angleterre entraînait Napoléon à étendre toujours davantage l'occupation du littoral de l'Atlantique et de la Méditerranée et d'annexer à l'empire d'Occident des provinces qui subissaient mal la domination française. La Russie de son côté, supportait difficilement les conséquences économiques du blocus ; elle réduisait sa pression contre l'Autriche à un semblant d'action militaire, et cherchait vainement une issue acceptable à cette campagne du Danube, qu'elle avait engagée trois ans plus tôt avec bien d'autres perspectives.

Sur ces entrefaites les opérations avaient recommencé contre les Turcs et les Russes avaient enregistré quelques succès : l'armée du grand Vizir avait été repoussée dans son attaque contre Bucarest et les troupes russes, franchissant le Danube, où Brăila et Ismaïl restaient assiégées, occupaient maintenant une partie importante de la Dobroudja. Mais ce n'était pas encore une victoire décisive, pas plus qu'il ne suffisait

de proclamer solennellement l'annexion des « provinces danubiennes ». Il est vrai que le 3 décembre 1809, dans son discours au Corps Législatif, Napoléon avait ratifié les nouvelles acquisitions territoriales de son partenaire impérial de Tilsit et d'Erfurt: « Mon ami et allié l'empereur de Russie, avait-il souligné dans cette allocution, a réuni à son vaste empire la Finlande, la Moldavie, la Valachie et un district de la Galicie. Je ne suis jaloux de rien de ce qui peut arriver de bien à cet empire. Mes sentiments pour son illustre souverain sont d'accord avec ma politique »¹⁾. Mais quelques mois plus tôt, parlant à l'émisnaire autrichien qui venait conclure l'armistice après la bataille de Wagram, il lui avait dit en propres termes: « Si je voulais m'allier avec les Russes, que deviendriez-vous, Autrichiens et Prussiens ! Heureusement je ne veux pas attirer les barbares hors de chez eux. Prenez sur les Turcs pour les empêcher de prendre . . . »²⁾.

C'était offrir à l'Autriche des compensations sur le Danube et compliquer la question des Principautés des prétentions d'un troisième larron. Mais la Monarchie des Habsbourg, épuisée par les deux guerres qu'elle venait de perdre, préférait observer une prudente réserve. La guerre sur le Danube laissait donc en présence Russes et Turcs, comme au début des hostilités.

La campagne de 1810 fut brillante. Aux ordres de Kamenski, les troupes russes franchirent le Danube, prirent Silistrie, Shistov, Roustchouk et Nicopolis,

¹⁾ A. Vandal, *Napoléon et Alexandre I-er*, II, p. 190.

²⁾ *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*, III, p. 222, cité par Casso, *ibid.*, p. 111.

mais échouèrent devant Shoumla. Sans doute la prise de cette place forte qui commandait la route des Balkans, eût peut-être emporté la décision, mais l'échec de l'assaut qui avait été tenté retarda de nouveau le développement des opérations.

Aux approches de l'hiver, les avant-gardes russes qui avaient atteint Lovtcha et Plevna, durent se replier sur le Danube et le gros de l'armée s'en revint hiverner en Valachie. Un observateur attentif et bien informé, qui suivait de Pétersbourg la marche des événements, Joseph de Maistre, écrivait, au comte Rossi, en sa qualité de représentant du roi de Sardaigne: « Fera-t-on ou ne fera-t-on pas la paix? C'est la question générale. Elle ne sera pas facile à faire... Les Turcs sont extrêmement animés. Ils sont battus, mais point du tout vaincus. On n'enjambe pas trop le Balkan... qu'a-t-on fait? Où mèneront ces citadelles conquises sur le Danube? *Je suis tenté de croire que tout finira par un morcellement de la Moldavie pour satisfaire l'honneur ou ruiner une province* »¹⁾. Cette phrase a presque la cadence d'une tragédie classique; on en pourrait imaginer la rime: ...ce sont là jeux de prince.

Satisfaire l'honneur ou ruiner la province.

Mais il s'agissait en fait, moins de littérature que de négociations.

* * *

Déjà s'agitaient derrière les lignes les professionnels de ce genre d'entretiens: du côté russe, l'ancien ambassadeur à la Porte, Italinsky, et ses dragomans, de la

¹⁾ *Oeuvres*, t. XI, p. 497.

célèbre dynastie des Fonton, qui ne pouvaient se consoler d'avoir dû quitter Constantinople, où ils avaient réalisé des fortunes considérables ; du côté ottoman, le grand Dragoman Démètre Morouzi, le frère d'Alexandre, le prince dépossédé de Moldavie, et les dignitaires turcs délégués par le Grand Vizir. C'étaient d'ailleurs ce dernier et Koutouzov, le nouveau commandant de l'armée russe, qui gardaient la haute main sur ces manœuvres diplomatiques, toujours très actives dans l'intervalle des actions militaires. Cependant on n'avait encore abouti à rien de concret ; les Russes entendaient garder les Principautés et les Turcs continuaient à en exiger la restitution pure et simple.

Les Anglais s'en mêlaient maintenant à leur tour et un jeune diplomate britannique, qui allait par la suite jouer un grand rôle dans la question d'Orient et provoquer quarante ans plus tard l'intervention de l'Angleterre dans la guerre de Crimée, Stratford Canning, s'efforçait maintenant de convaincre les Turcs de faire à la Russie les concessions nécessaires et de conclure la paix. Il examinait froidement l'hypothèse d'une nouvelle guerre franco-russe et en considérait les conséquences fatales pour l'empire ottoman, quelle que fût l'issue du conflit. « Si Alexandre est vainqueur, répétait-il obstinément aux dignitaires de la Porte, il continuera la guerre contre les Turcs et annexera entièrement les Principautés. Si par contre, c'est Napoléon qui l'emporte, il laissera encore la Russie trouver dans les possessions turques des compensations pour les territoires, qu'elle serait obligée de céder à la France »¹⁾.

¹⁾ Casso, *ouvr. cité*, p. 155.



Point n'était besoin d'ailleurs de tant de raisonnements, pour éveiller la méfiance des Turcs contre l'Empereur des Français ; depuis Tilsit et les accords conclus avec Alexandre, le crédit de Napoléon à Constantinople était ruiné. L'ambassade de France devait longtemps accuser les Morouzi et les Ipsilanti d'être les fauteurs de ces intrigues et d'avoir travaillé constamment contre les intérêts de cette puissance, tantôt en faveur de l'Angleterre, tantôt en faveur de la Russie. Mais en réalité, en Turquie aussi bien qu'en Perse ¹⁾, l'accord des deux empires et l'abandon de la politique anti-russe avaient porté un coup mortel à l'influence française ; personne ne croyait plus aux promesses de Napoléon.

La campagne de 1811 précipita enfin le cours des événements. Une manœuvre habile de Koutouzov réussit à isoler une partie importante de l'armée turque qui avait traversé le Danube et à l'« encercler » près de Slobozia.

La situation de ces troupes devint tellement désespérée qu'un armistice dut être conclu et que des négociations de paix s'ouvrirent en octobre, à Giurgiu sur le Danube ; les délégués turcs, sous l'impression des dernières défaites, étaient allés jusqu'à proposer le partage de la Moldavie le long du Siret.

¹⁾ Cf. les déclarations du shah à l'envoyé de Napoléon, le général Gardane, du 23 novembre 1808, Rambaud, ds. Lavissee et Rambaud, *Hist. générale*, t. IX, p. 989 : « Le peuple comme la cour étaient retournés contre lui, en haine de la « trahison » de Tilsit. Le premier ministre lui disait : « Sachez, général, que dans Téhéran, tous, excepté le roi et moi, sont altérés de sang français. Gardane... assurait que dès que l'Empereur apprendrait la conduite des Russes « semblable à la foudre, il tomberait sur les ennemis et les anéantirait ». Le shah répondait : « Pourquoi ce foudre n'a-t-il pas frappé depuis dix mois ? ». Avec beaucoup de raison, il refusait de croire que la Russie fût une véritable alliée de la France... ».

Ce fut alors que se produisit la première intervention du dragoman et de son frère, mais justement dans un sens opposé à celui que leur attribue une tradition malveillante. Le 9 octobre, Koutouzov écrivait à Roumiantzov: « Je ne puis vous cacher que je prévois pour l'établissement de la frontière au Siret de grandes difficultés dans l'obstination des Grecs Phanariotes, qui ont une grande influence à la Porte. Ils ne veulent pas qu'une partie de la Principauté de Moldavie leur échappe, car l'espoir et le but de chacun est de parvenir à être Prince de l'un ou l'autre de ces états ». Plus tard, lorsque la frontière sera fixée au Prut, Démètre Mourouzi écrira à son frère comme une joyeuse nouvelle, que « Iassy nous reste »¹⁾. Il est évident qu'il ne faut voir ici aucun souci de patriotisme moldave et que c'étaient leurs intérêts qui leur dictaient cette attitude, mais ils n'en est pas moins certain qu'ils se trouvaient parfaitement d'accord, sur ce point, avec ceux de l'empire ottoman et qu'ils les défendaient de leur mieux. Le bruit courut ensuite qu'à la rigueur les Russes se contenteraient de la frontière du Prut; Joseph de Maistre avait vu juste: c'était bien du morcellement de la Moldavie qu'il s'agissait, pour permettre aux diplomates du tzar de « sauver la face ». Le congrès faillit être rompu le 17 novembre, parce que Galib bey déclara, au nom des plénipotentiaires ottomans, qu'une frontière sur le Siret était inacceptable. Les Turcs firent cependant une proposition nouvelle, qui abandonnait à leurs adversaires les districts de la Moldavie situés entre le Dniestr et le Prut, à l'exception justement de la partie méridionale,

¹⁾ Casso, *ibid.*, p. 162, 204.

la « Bessarabie » proprement dite : une ligne arbitraire partant de Fălciu, sur le Prut, devait suivre le cours du Kogalnik et aboutir à la mer, en laissant aux Turcs les forteresses d'Ismail et de Kilia et la possession entière des bouches du Danube ; c'était anticiper de près d'un demi-siècle sur les décisions du Congrès de Paris en 1856. Ces conditions nouvelles devaient être transmises à Pétersbourg et en attendant, les négociateurs abandonnèrent Giurgiu, bourgade médiocre et boueuse, pour s'installer à Bucarest, dont les délices de toute nature retenaient déjà depuis quelque temps le généralissime Koutouzov. La capitale valaque devint aussitôt un foyer d'intrigues et d'agitations internationales ; le consul de France, Ledoux, tournait autour de la conférence, rapportait et intriguait de son mieux. Afin de presser les choses, le comte de Langeron, émigré français devenu général de l'armée russe, alla voir en décembre 1811 le Grand Vizir dans son camp de Shoumla, pour prendre connaissance de ses intentions.

Les déclarations de ce haut dignitaire, telles que nous les rapportent les mémoires de Langeron, valent d'être reproduites en entier, parce qu'elles éclairent de la manière la plus complète le problème de la paix et la véritable raison des concessions territoriales, faites par l'empire ottoman à la Russie.

« N'êtes-vous pas honteux, vous qui possédez le quart du globe, disait au général russe le Grand Vizir, de disputer pour une aulne de terrain qui ne vous est pas nécessaire ? Et dans quelles circonstances ? Lorsque vous allez être attaqués par Napoléon, qui traînera à sa suite la moitié de l'Europe contre vous ». Voilà qui met fin

à la légende de la soi-disant ignorance où se trouvaient les Turcs des projets de Napoléon.

« Je pourrais profiter de ces circonstances, reprenait le chef du gouvernement ottoman, pour refuser de conclure une paix, qui rend disponible une armée dont vous avez grand besoin et qui peut vous sauver. Je pourrais contribuer à votre perte en faisant continuer une guerre fâcheuse et embarrassante pour vous. Mais je vais plus loin. En vous sauvant, nous nous sauvons nous-mêmes. Après votre ruine, si elle peut s'exécuter, nous deviendrions les victimes de Napoléon et je veux prévenir ce double malheur. Sans l'Espagne qui m'étonne et que j'admire, il y a déjà un an que vous seriez en guerre avec la France. Il n'y a plus en Europe que trois empires qui se tiennent sur leurs jambes : l'Angleterre, la Russie et nous. Unissons-nous donc ensemble contre l'ennemi du genre humain. Chaque goutte de sang que nous versons dans cette fatale guerre est un baume pour Napoléon. Comment ne le sentez-vous pas ? *Je vous donne le Pruth, rien de plus ; le Pruth ou la guerre ; nos sacrifices sont déjà énormes : Ismaïl seul vous paie la guerre et vous avez encore quatre forteresses et une superbe province. Voilà donc les bases de la paix, les autres articles seront traités et décidés ensuite très facilement* ». Et Langeron d'ajouter :

« Je n'avais rien à répondre à un discours si énergique, si sage et si fondé en raison. Je me disais intérieurement :

Le bon sens du maraud, par ma foi, m'épouvante » ¹⁾. On ne pouvait évidemment mieux dire. Les arguments

¹⁾ Hurmuzaki, *Doc. Supl.* I, 3, p. 368.

de Stratford Canning avaient porté: les Turcs considéraient une victoire de Napoléon sur les Russes non moins fatale pour eux, que l'eût été une victoire des Russes sur leur propre empire. « À partir de ce moment, écrit très justement Iorga, la paix était faite ». En effet les instructions envoyées par l'empereur Alexandre à Koutouzov, peu de temps avant la conclusion de la paix, étaient de tout point semblables: « En cas d'urgence, lui écrivait-il, *vous pouvez faire aux Turcs les plus grandes concessions et fixer le Pruth comme frontière*, mais je ne vous autorise à faire cette grave concession qu'à condition de conclure avec la Porte un traité d'alliance »¹⁾.

Pour comble, le seul homme dont l'arrivée aurait pu encore retarder la décision de la Porte, le nouvel ambassadeur de France à Constantinople le général Andréossy, s'amusa à faire un voyage d'agrément, au lieu de rejoindre son poste au plus vite. Au dire de Langeron, il voyageait en ambassadeur, alors qu'il aurait dû se hâter en courrier. Il n'arriva que lorsqu'il était déjà trop tard pour agir.

La paix fut donc conclue le 28 mai 1812 à Bucarest, et la « Bessarabie » demeura à la Russie. En réalité, elle comprenait bien plus que son nom n'indiquait: à part le Boudjak, la province annexée se composait des districts de la Moldavie à l'est du Prut et du territoire de la forteresse de Hotin, qui n'avait été constitué par les Turcs en « raïa » qu'en 1714, après la défaite de Pierre le Grand. C'était en réalité le démembrement de la

¹⁾ B. Mirkine-Guetzevitch, ds. Milioukov, *Hist. de Russie*, II, p. 707—708.

Moldavie, qui se poursuivait sur une plus grande échelle, du côté russe, après l'annexion de la Bukovine par les Autrichiens. Dans l'un et l'autre cas, le procédé est également celui de la fraude, diplomatique et géographique; attribuer à une région dont l'étendue n'est pas exactement définie, un territoire beaucoup plus vaste qui n'a jamais été compris sous ce nom.

Le plus curieux est que les deux parties furent également mécontentes du résultat de cette transaction. Koutouzov s'était pressé de conclure, se sachant remplacé à la tête de l'armée du Danube. Quelques jours plus tard, en effet, arrivait son remplaçant, l'amiral Tchitchagov, porteur de nouvelles instructions; il trouva la paix faite, mais sans que la Porte eût accepté l'alliance que lui proposait le gouvernement du czar. Or, selon les instructions qu'il avait reçues de l'empereur, ceci était le point important: il s'agissait de fixer par ce traité d'alliance la position de l'empire ottoman, afin d'y reprendre plus tard la politique de pénétration pacifique du temps de Paul I^{er}. L'amiral crut nécessaire d'examiner à nouveau toute la question et se demanda s'il ne valait pas la peine, pour obtenir ce résultat, de faire aux Turcs quelques concessions qui les rendraient plus accommodants. « Je demande, écrivait-il à ce sujet, *si Votre Majesté veut que la partie de la Moldavie acquise par ce traité de paix, soit offerte en récompense de l'alliance intime et sincère qu'on leur propose. . .* ». Mais Alexandre ne l'entendait pas de cette oreille; il ne pouvait renoncer de bon gré à un territoire, auquel il avait fait l'honneur insigne de le comprendre dans les limites de son empire. « J'espère, répliquait-il, que vous avez renoncé à l'idée

de rendre aux Turcs une part de ce que nous avons gagné. Cela serait entièrement inconvenable, et même d'après ma manière de voir ne nous avancerait en rien, les Turcs envisageant toujours les complaisances comme des marques de faiblesse ou de crainte...»¹⁾. C'était donc à cette question de prestige ou, mieux encore, de vanité, que se réduisait pour les Russes, en 1812, le problème de l'« étroite lisière de pays » qui ne formait même pas une province, et sur laquelle personne encore, à cette date, n'avait découvert de droits historiques ou nationaux, d'une Russie quelconque, grande, petite, blanche ou rouge.

Les Turcs perdaient bien moins que ce qu'ils-avaient risqué d'abandonner à un certain moment, et de plus ils avaient la paix. « Il nous faut reconnaître, ajoute à ce sujet Léon Casso, que les Turcs ne se trompaient pas entièrement dans leurs calculs. Imaginons que la paix de Bucarest n'ait pas été conclue et qu'en même temps notre guerre nationale (celle de la Russie contre Napoléon) se soit terminée également en notre faveur... Sans doute Alexandre n'aurait plus poursuivi Napoléon jusqu'à Paris, préférant utiliser nos forces (celles de la Russie) pour réaliser ses projets sur le Danube. *La Russie n'aurait plus reçu au Congrès de Vienne le royaume de Pologne, mais nos troupes auraient occupé pour toujours Iassy et Bucarest* »²⁾. C'est à ce danger que les Principautés et la Porte venaient d'échapper et l'action des ministres turcs et des dragomans phanariotes se justifiait

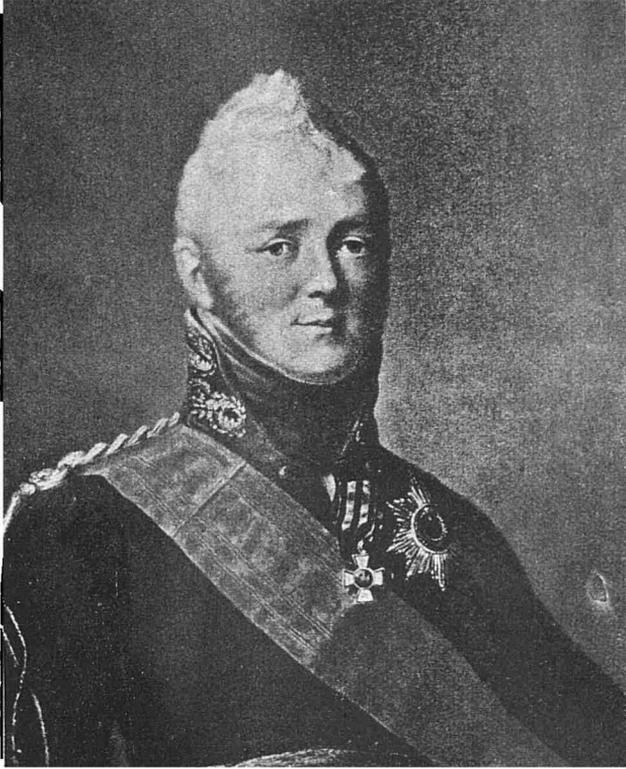
¹⁾ Casso, *ouvr. cité*, p. 238.

²⁾ *Ibid.* p. 213.

par ces considérations, au point de vue des intérêts qu'ils représentaient à ce moment.

Mais tout de même la Moldavie avait été à nouveau morcelée et une province avait été cédée aux Russes. Il fallait sauver à tout prix le prestige du Padichah et faire retomber la faute de cette cession territoriale sur les négociateurs. On n'osa trop toucher aux Turcs et l'on se contenta d'exiler pour quelque temps Galib bey, le plus remuant d'entre eux. Restaient les Morouzi, chrétiens et Grecs: quoi de plus simple que de trancher la tête à deux « ghiaours »?

D'autre part, leur position était par trop difficile. Depuis fort longtemps, ils étaient en butte aux attaques des autres Phanariotes, ainsi que de l'ambassade de France et plus particulièrement de ses dragomans, parmi lesquels le sieur Franchini se montrait le plus venimeux. À chaque instant quelque information défavorable sur leur compte était recueillie par les informateurs grecs ou levantins de l'Ambassade, dans un sens ou dans l'autre: ils passaient pour ennemis du nom français, « Russes avant d'être chrétiens... par leur inimitié pour la France on doit les regarder comme les Stein et les Stadion de la Turquie » écrivait en mai 1812 M. de la Tour Maubourg, le chargé d'affaires de France à Constantinople. Mais en octobre 1810, le même chargé d'affaires, se faisant l'écho d'un renseignement différent, quoique, sans doute de la même source, avait écrit dans une autre dépêche: « si la France se trouve à l'avenir dans la nécessité de reprendre un grand crédit à Constantinople, il faut qu'elle commence par y détruire celui des Moruzzi et le premier pas à faire pour cela est d'ouvrir les yeux



Alexandre I-er

aux Russes sur la conduite fausse et perfide de cette famille. Il me serait facile... tant que la guerre dure encore... de signaler au général russe les menées des Moruzzi et les intrigues qu'ils font pour maintenir le crédit des Anglais et éloigner la... conclusion de la paix entre la Porte et la Russie »¹⁾). La paix ne se faisait pas au moment où elle aurait convenu à Napoléon: les Morouzi en étaient responsables, étant agents des Anglais. La paix se faisait, mais à un moment où elle ne convenait plus à la France; c'était encore l'œuvre des Morouzi, achetés par les Russes. Cet excès de noirceur n'est-il pas en lui-même significatif?

Il y lieu de considérer avec plus d'attention, qu'on ne l'a généralement fait jusqu'ici, la passage des mémoires de Langeron que Xenopol n'avait reproduit qu'en partie²⁾ et dont le sens général est tout à fait différent des conclusions qu'il en avait tirées: « Je n'ai jamais pu comprendre ce qui avait engagé les Turcs à nous accorder une paix qui était devenue si indispensable pour nous. *J'ai la certitude qu'aucun membre du congrès turc ne fut ni acheté ni gagné par des espérances.* Galib, le plus marquant, était pauvre et resta pauvre. Le prince Morouzi n'avait pas besoin de notre protection pour avoir la place d'Hospodar et il ne l'a pas eue. En retardant la paix de 6 mois... (on)... pouvait voir clairement que nous serions forcés de nous retirer de nous mêmes au Dniestr... L'on m'avait assuré que les désastres de ses armées

¹⁾ V. les textes cités par M. Holban, *Autour de deux rapports inédits sur Caragea et Callimachy*, *Revue hist. du Sud Est européen*, XVIII, 1941, p. 175 et suiv.; XIX, 1942, p. 75 et suiv.

²⁾ *Études hist. sur le peuple roumain*, p. 240.

avaient effrayé le Grand Seigneur, que de plus il redoutait les janissaires et avait ordonné à son Vizir de conclure une paix qu'eux et le peuple désiraient. Il paraît aussi que le Grand Vizir croyait que la conservation de sa tête dépendait de cette paix, qu'il devait et voulait faire ». Il ajoutait à cela une note concernant le Vizir Achmed, écrite plus tard, en 1827: « Il la conserva cependant mais fut déposé et exilé par les intrigues de l'ambassadeur de Napoléon, M. Andreossy, qui eut la maladresse de n'arriver à Constantinople qu'après la signature du traité, et qui pour s'en venger ouvrit les yeux au Sultan sur le peu d'à propos de cette paix. Akmet mourut deux ans après dans son exil. Galib Effendi fut envoyé dans un petit pachalik en Asie où il a été renvoyé encore après avoir été Grand Vizir. Le prince Dimitri Moruzzi fut massacré à Schoumla par l'ordre du Grand Vizir qui succéda à Akmet; mais la politique des Turcs eut moins de part à ce crime que les intrigues du Prince Karadja qui fut nommé prince de Valachie. Il avait eu Moruzzi pour concurrent et craignait d'être remplacé par lui ». Et de conclure en un style digne de l'auteur de *Candide*, dont il avait connu l'époque: « *Ce sont les plaisanteries ordinaires des Fanariottes* »¹⁾. Ajoutons à cela la relation d'un témoin dénué de tout parti-pris dans cette sombre affaire, l'envoyé prussien Von Werther, qui écrivait au Roi le 2 décembre 1812: « j'ose croire que cette malheureuse famille est tombée la victime des intrigues des Grecs, qui enviaient depuis longtemps sa prospérité et la considération méritée dont elle jouissait,

¹⁾ Hurmuzaki, *Doc.* Supl. I¹, p. 369.

et qu'à leurs sourdes menées se sont jointes des insinuations étrangères, qui, en profitant de la tournure des affaires dans le Nord de l'Europe, ont cherché et réussi à aigrir le Gr. Seigneur contre les plénipotentiaires au Congrès de Bucharest. Voyant cependant qu'il serait difficile de faire tomber aussi Galib Effendi, que l'on peut nommer, à cause de ses talents, l'âme des négociations de Bucharest, on a apparemment désigné au Sultan les frères Mourousi comme les coupables, quoique certainement ils ne pouvaient rien faire à l'insu on contre la volonté de Galib Effendi. Celui-ci s'étant conservé dans son poste de Kiehaja Bey, sans la moindre apparence de disgrâce, je ne puis regarder la destruction de la famille Mourouzi que comme la suite d'animosités et de persécutions personnelles, à laquelle l'avidité turque de s'emparer, sans l'ombre de raison, des biens du frère aîné a évidemment eu beaucoup de part »¹⁾.

D'ailleurs Casso remarque avec raison, en tenant compte justement de l'état de cette grande fortune, que l'offre d'une propriété en Bessarabie ne pouvait guère être une raison déterminante pour Démètre Morouzi, qui ne possédait pas moins de 60.000 dessiatines seulement à Hotărniceni, dans le district de Tighina. Quant à la bague dont la valeur aurait été de 12 ou 15.000 piastres, ce n'était autre chose qu'un cadeau, dont on gratifiait habituellement à cette époque les diplomates, à l'occasion d'un congrès et de la conclusion d'un traité²⁾. Certains y mettaient moins de discrétion et encaissaient d'assez fortes sommes en espèces. Ce n'est que plus tard

¹⁾ N. Iorga, *Acte și fragmente cu privire la istoria Românilor*, II, p. 490.

²⁾ Casso, *ouvr. cité*, p. 205 et suiv.

que l'on se contenta de leur décerner des décorations purement honorifiques. Ce qui a évidemment contribué à renforcer la version d'une trahison ou d'une corruption, ce fut le zèle excessif de certains descendants du grand Dragoman massacré à Shumla, passés au service de la Russie et qui crurent bien faire de se targuer d'un service, que leur aïeul n'avait nullement songé à rendre au tzar. À l'occasion du centenaire de 1812, l'un d'eux rappela dans un télégramme, qui fut publié par la presse russe ¹⁾, que son grand-père avait été tué à Shumla par les janissaires, « comme initiateur de l'annexion de la Bessarabie à la grande Russie ». Il ressort avec assez d'évidence, de ce que l'on a vu jusqu'ici, que le grand Dragoman et son frère ne méritaient ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Il est temps de fermer cette longue parenthèse et de revenir à la question des conditions territoriales de la paix de Bucarest. Cependant, dans une note ajoutée en 1827 au texte initial de ses mémoires, Langeron tient compte d'une information qui complète le tableau des événements : « Les princes grecs du Fanar émigrés à Odessa en 1821 m'ont appris que cette paix était leur ouvrage. Ils avaient craint, si la guerre eût continué, de nous forcer à employer contre les Turcs une grande partie de nos troupes qui nous étaient si nécessaires ailleurs et par conséquent de voir Napoléon réunir plus de chances pour anéantir notre puissance et ensuite celle du croissant, car ils savaient très bien que son intention était d'ajouter à la ruine de la Russie celle de la Turquie. Dans

¹⁾ *Ibid.* p. 205, n. 2.

ce cas prévu, ces bienheureuses principautés de Moldavie et de Valachie, objet constant des vues des Fanariottes et indispensables à leurs fortunes et à leurs intrigues eussent cessé d'alimenter leurs familles et les eussent réduites à la nullité, à l'obscurité et à la misère...»¹⁾. Je crois que nous touchons là au véritable motif; les délégués ottomans à Bucarest, sous l'influence d'arguments d'ordre divers, crurent devoir sacrifier une partie pour sauver le tout, soit la Moldavie à l'Est du Prut, pour conserver les Principautés, leurs capitales et leurs ressources. Sans doute leur calcul fut juste, au point de vue des intérêts généraux de l'empire qu'ils étaient appelés à défendre; par contre ils firent bon marché des droits du pays moldave. On peut mesurer d'ailleurs à ces circonstances le degré de décadence politique des états roumains et de l'empire ottoman au XVIII^e siècle; lors des négociations qui avaient préparé la paix de Karlowitz, en 1699, les Polonais ayant élevé des prétentions sur certaines parties de la Moldavie, les délégués turcs leur avaient opposé formellement l'obligation de défendre les droits d'une principauté, qui n'avait pas été conquise par les armes, mais reconnaissait de bon gré la suzeraineté de la Porte.

Depuis, un siècle de guerres, presque toutes malheureuses, avait fait pâlir l'éclat du croissant. La déplorable affaire de la Bukovine montrait que l'on pouvait démembler le territoire des Principautés avec l'assentiment de la Porte, et la protestation de Grégoire Ghika n'avait pas empêché l'Autriche d'enlever à la Moldavie

¹⁾ *Journal de Langeron*, Hurmuzaki, *Doc. Supl. I*, p. 386—87.

l'ancienne capitale de ses princes et ses plus beaux monastères. Les partages de la Pologne avaient encore augmenté l'appétit des puissances, et lorsqu'à Tilsit on avait tenté de fixer les limites des empires de l'Orient et de l'Occident, les conséquences devaient en être aussi fatales pour les états situés à leurs frontières, que le fut en 1939 l'accord conclu à Moscou entre l'Allemagne et l'Union Soviétique ¹⁾. Ce sont ces circonstances qui expliquent, bien mieux qu'une hypothétique tentative de corrompre les dragomans phanariotes, qui payèrent de leur tête le sacrifice auquel la politique turque avait dû consentir, — l'annexion à la Russie de la Bessarabie. Celle-ci représentait alors pour la première fois non seulement les *raïas* des forteresses ottomanes et le Boudjak tatar, mais aussi les districts moldaves situés entre le Prut et le Dniestr.

Il est du reste d'un grand intérêt, de comparer les deux points de vue qui ressortent des actes diplomatiques, concernant l'affaire de la Bessarabie, pendant la guerre russo-turque de 1806—1812. Pour les Russes, qui avaient voulu annexer les deux Principautés et les incorporer à leur empire, cette solution de la frontière du Prut n'était qu'un pis-aller, une concession de la dernière heure, dûe à la menace de nouvelles hostilités sur un autre front. Ils étaient si peu convaincus de la nécessité de conserver « cette étroite lisière de pays », qui rappelle singulièrement la « bagatelle » de la diplomatie autrichienne dans l'affaire de la Bukovine, et les quelques arpents de neige, auxquels se réduisait pour

¹⁾ V. plus loin, Ch. VI, p. 190.

M. de Voltaire l'immense étendue du Canada, qu'ils furent sur le point de la rendre, pour se réserver d'autres avantages. Seule l'ambition du tzar, de ne pas restituer une province qu'il avait réunie à l'empire, fit échouer ce projet, et garda à la Russie une province sur laquelle elle ne devait se découvrir qu'après coup tous les droits qu'elle a invoqués depuis. Quel fut en cette circonstance le point de vue du pays qui avait été ainsi démembré, pour rendre possible l'accord entre les puissances? L'annexion souleva de la part de l'assemblée des boïars de Moldavie les plus vives protestations; elle ne pouvait faire davantage, mais elle remplit tout de même son devoir, dans la faible mesure de ses moyens. Le mémoire qu'elle adressa le 26 octobre 1812, au nouveau prince Callimaky, insiste sur l'importance économique de la partie annexée, argument auquel les signataires savaient que la Porte serait sensible. C'est ainsi qu'ils l'appellent « le corps et le cœur du pays », la « nourriture du bétail », le « grenier du pays »; en effet, la plupart des champs de blé et d'orge s'y trouvaient, la Moldavie à l'Ouest du Prut étant plutôt une région de maïs, depuis que cette plante avait été introduite en Europe orientale. « Il manque maintenant à la Moldavie entière — ajoutait le mémoire — six districts, c'est-à-dire le plus grand d'*Orhei* ou *Lăpușna*, et le second pour l'étendue celui de *Soroca*, le troisième celui de *Hotărniceni*, le quatrième celui de *Codrul*, le cinquième celui de *Greceeni* et le sixième celui de *Iassy*, car ce qui en reste (en deçà du Prut) ne représente presque rien, sans compter celui de *Hotin* et le *Boudjak* détachés jadis de la Moldavie, de sorte que toute cette partie, jusqu'au

Prut, peut être comptée pour plus de la moitié du pays ». Les boïars réclamaient avec insistance la restitution de tout ce territoire, afin que « l'intégrité de la Moldavie, que leur avaient léguée leurs ancêtres, fût conservée à l'avenir » ¹⁾. Ils énuméraient ensuite avec soin, afin d'y mieux intéresser l'avidité des dignitaires ottomans, les richesses de tout ordre, dont le pays serait désormais privé; la partie annexée envoyait chaque année à Stamboul 15.000 bœufs, 13.000 vaches, 5.000 chevaux, contre 5.000 bœufs et 5.000 vaches que pouvait livrer la Moldavie occidentale. Des 300.000 « okas » de beurre expédiées à la Porte, l'on en prélevait 140.000 à l'Est du Prut; sur 200.000 mesures de blé envoyées à Constantinople, 120.000 provenaient de la nouvelle « Bessarabie ».

Deux ans après, le métropolite Benjamin Costaki prit l'initiative d'une nouvelle motion, qu'il voulait présenter au Congrès de Vienne; il rappelait à ce propos l'exemple de Grégoire Ghika, qui avait fait le sacrifice de sa vie, en 1777, pour protester contre le rapt de la Bukovine. Mais ce fut en vain, car les puissances recherchaient l'amitié de la Russie et Alexandre I^{er} était devenu l'arbitre du congrès. Un contemporain, le chroniqueur Manolaki Drăghici nous a conservé, dans son style naïf, la vivante image du désespoir de toute la population, lorsqu'il devint certain que la cession serait définitive: « le peuple, comme un troupeau de moutons, encomrait les bords du Prut, allant et venant, des semaines entières, d'un village et d'un bourg à un

¹⁾ I. Nistor, *Ist. Basarabiei*, p. 252 et suiv.

autre, disant adieu aux parents, aux frères, aux amis, avec-lesquels il avait vécu ensemble jusque-là ». Dans la poésie populaire du XIX^e siècle, le Prut fut désormais le « fleuve maudit »; la chanson se demandait également, à sa manière, si « ce Prut qui nous sépare, n'aura jamais de fin? Mais un jour nous nous y mettrons tous et le boirons tout entier ». La conscience du démembrement et la volonté de l'effacer, tant en ce qui concerne la Bukovine que la Bessarabie, fut le legs de la Moldavie à l'unité roumaine, dans laquelle elle était destinée à se fondre, au siècle qui verrait partout l'éveil des nationalités. C'est en effet un point qu'il est nécessaire d'établir avec plus de précision: au seuil du XIX^e siècle, malgré la décadence politique des derniers temps, qui avait fait des pays roumains le champ de bataille et l'objet des convoitises des empires rivaux, le sentiment de leur unité de race, de langue et de civilisation était déjà assez fort, pour que l'on pût considérer le démembrement de l'une de leurs provinces comme une atteinte à l'intégrité nationale toute entière; chroniqueurs et politiques en sont déjà tout pénétrés et l'œuvre de Cantemir lui-même en est déjà un témoignage éclatant. Toujours est-il qu'il suffit de comparer les deux définitions: « une étroite lisière de pays, qui ne formant pas province, s'appelle Bessarabie » pour les Russes; « plus de la moitié du pays » pour les Moldaves, pour se rendre compte où se trouvait en 1812 la notion d'un droit vraiment « historique » ou « national ».

CHAPITRE III

LA BESSARABIE RUSSE ET LA RÉTROCESSION DES DISTRICTS MÉRIDIONAUX EN 1856

† The attempt to substitute the southern town (New Bolgrad) for the northern town is simply an act of swindling utterly unworthy of a great Power like Russia. . . †.

Lord Palmerston, 8 oct. 1856.

Le problème bessarabien ne devait plus attirer l'attention des chancelleries qu'à l'occasion de la guerre de Crimée, qui allait apporter des modifications fondamentales au régime des bouches du Danube et de la navigation dans la mer Noire et les Détroits.

Mais il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement les vicissitudes du régime administratif institué par les autorités russes après l'annexion, ainsi que les étapes de la colonisation qui fut entreprise à cette époque dans le Nord et le Sud de la province et que l'on trouve à l'origine de l'état démographique actuel de ces mêmes régions.

La guerre et l'occupation russe avaient passé cette fois comme un véritable fléau sur les Principautés danubiennes. D'une expédition à l'autre, le régime des occupants était devenu plus exigeant et plus dur; déjà pendant la guerre précédente (elle avait pris fin en 1792), le duc de Richelieu, qui se trouvait au service de la Russie, avait remarqué au sujet des boïars de Moldavie, qu'ils « m'ont paru très éloignés de l'état d'ignorance et de stupidité, auquel les Russes affectent de faire croire qu'ils sont réduits, pour justifier sans doute la hauteur et les mauvais traitements qu'ils leur font essuyer et qu'ils ne semblent mériter en aucune manière. ». Mais il n'y avait aucune comparaison avec les excès auxquels

s'était livrée maintenant l'armée du Danube. Les contributions exigées par les Turcs avaient presque triplé pour la Moldavie administrée par les Russes, et quintuplé pour la Valachie. Les réquisitions se multipliaient: 15.000 chariots en 1811 en Moldavie, et 20.000 en 1812 en Valachie. Le rapport de l'agent français Mériage concluait ainsi: « Ces provinces sont d'une admirable fertilité. Elles sont couvertes de troupeaux, mais l'armée russe a tellement dévoré ce pays qu'au commencement de 1809 il n'offrait déjà plus que l'image d'un désert. L'armée russe commençait à devoir tirer ses vivres des provinces au Nord du Dniestr et d'Odessa ». Après la fin des hostilités, le consul de France à Iassy mandait encore à son gouvernement que « les vexations et les exactions exercées par les autorités russes pendant l'occupation de ces provinces et notoirement dans les derniers temps de leur administration, ont laissé des souvenirs trop amers aux habitants, pour qu'ils puissent encore désirer le succès des Russes et surtout leur retour » ¹⁾.

On connaît d'ailleurs le mot que l'on prête à Koutouzov, en réponse aux réclamations des malheureux « indigènes », dont il abusait de toutes les manières: « qu'il leur laisserait les yeux pour pleurer ». Cependant leurs plaintes étaient parvenues jusqu'à l'empereur Alexandre, et l'amiral Tchitchagov, partant pour remplacer Koutouzov dans son commandement, avait reçu pour instructions que « de pareilles cruautés ne sauraient être tolérées » ²⁾.

¹⁾ Hurmuzaki, *Doc. Supl.* I^a, p. 701.

²⁾ Xenopol, *Études historiques...*, p. 252.

Il n'y a donc rien d'étonnant, lorsque la frontière fut fixée au Prut, qu'il y ait eu dans la population qui demeurait sur le territoire annexé par la Russie, un fort courant d'émigration vers la Moldavie au-delà du fleuve. D'autre part les conditions du servage étant beaucoup plus dures en Ukraine, depuis que la grande Catherine y avait étendu le régime pratiqué en Russie, les paysans préféraient retrouver les propriétaires restés en Moldavie, où les conditions de travail étaient beaucoup meilleures, surtout depuis les réformes de Constantin Mavrocordato. Ces circonstances diverses expliquent pourquoi la nouvelle « Bessarabie » fit aux premiers voyageurs qui la parcoururent pendant la guerre et après sa réunion à l'empire des tzars, l'effet d'un véritable désert, on plutôt d'une vaste étendue d'herbes et de fleurs sauvages, parcourue par quelques troupeaux et presque dénuée d'habitations humaines. Les hordes de Tatars qui peuplaient autrefois le Boudjak, avaient presque toutes passé le Danube en territoire turc, laissant également le vide derrière elles. On évaluait alors à environ 200.000 — tout au plus 300.000 — le nombre des habitants de la province annexée.

Il fallut quelques années de tranquillité et les assurances répétées des autorités instituées après l'annexion, que l'on observerait les anciens usages et que les propriétaires restés en Moldavie pourraient conserver leurs biens, au-delà du terme fixé d'abord pour leur liquidation, pour ramener une partie des fuyards et ouvrir les régions demeurées désertes à une colonisation plus intense, Le recensement fait par les Russes en 1817 indique 96.526 foyers avec un total de 482.630 habitants, dont les

Roumains ou Moldaves constituent la grande majorité: près de 84%, en déduisant même de leur nombre environ 7000 familles de Ruthènes établies surtout dans le Nord, dans la région de Hotin. Ces paysans petits-russiens dont le recensement ne faisait même pas mention comme d'une nationalité à part, étaient d'ailleurs en grande partie les descendants des immigrés du XVII^e et XVIII^e siècles, époque à laquelle il y eut de ce côté un brassage continu de populations, des Moldaves passant en Ukraine pour s'y mêler à la vie aventureuse des Cosaques, et des paysans ruthènes ou « ukrainiens » venant chercher en Moldavie des conditions de travail plus avantageuses et une vie plus facile. Il faut ajouter également d'autres émigrés, les *Lipoveni*, un groupe plus restreint, membres d'une secte religieuse persécutée en Russie par l'église officielle. Mais à part les Juifs, qui comptaient déjà plus de 3.800 familles, attirées pour la plupart dans la nouvelle province par les promesses des Russes, le dénombrement n'énumère comme éléments allogènes ou « minorités » au sens moderne, que des Grecs et des Arméniens, établis dans les villes, et un nombre encore infime de Bulgares et de Gagaouzes, qui avaient suivi les armées russes dans leur retraite au-delà du Danube. La carte ethnographique de la Bessarabie russe ne diffère sur aucun point à cette date, de celle de l'ancienne Moldavie.

Le régime administratif contribuait à accentuer cette analogie. Alexandre I^{er}, qui se piquait de libéralisme, entendait conserver aux nouvelles provinces de l'empire, *dont aucune n'était russe*, le caractère particulier de leurs

traditions nationales. Il était Grand-duc en Finlande, il allait devenir roi constitutionnel en Pologne; il avait conservé à la Géorgie une existence autonome et ne pouvait agir différemment en Bessarabie. D'ailleurs, comme le faisait remarquer son conseiller principal pour les affaires du Proche Orient, le comte Capodistria, l'organisation provisoire de la Bessarabie avait pour but d'attirer à la Russie les sympathies des populations chrétiennes, demeurées sous le joug ottoman, et devait en quelque sorte « leur donner un premier gage de la sincérité de ces intentions ».

Sous l'influence de Capodistria et d'Alexandre Sturdza, le savant moldave, ami personnel de l'empereur, l'administration de la nouvelle province fut organisée selon les principes d'une large autonomie. Au début un autre boïar moldave, Charles Sturdza, passé depuis longtemps déjà au service russe, fut chargé de gouverner la Bessarabie; mais son grand âge et sa maladie l'en rendaient incapable. Toutefois, sous le nouveau gouverneur russe qui lui succéda, un régime mixte fut institué, qu'un contemporain, Ph. Viguel, décrit dans les termes suivants: « La Bessarabie est un pays qui non seulement se trouve dans des conditions toutes particulières, comme les provinces baltes et les départements polonais repris par la Russie, mais qui, de même que le royaume de Pologne et le grand duché de Finlande, a une existence politique propre. Voici ce qui la distingue surtout de nos autres possessions: elle a son propre Conseil Suprême qui réunit en lui le pouvoir exécutif, législatif et la justice »¹⁾. Ce conseil composé de onze membres, dont cinq

¹⁾ A. Boldur, *La Bessarabie*, p. 130.

élus par la noblesse de la province, était en réalité une réplique fidèle de l'ancien *Divan* du prince de Moldavie qui assistait de la même manière le prince dans ses fonctions administratives et judiciaires. Les *ispravniks* ou préfets des districts étaient également élus par la noblesse et les anciennes divisions administratives furent conservées, au point de garder même le nom du district de Iassy, bien que la capitale, qui était aussi celle de la Moldavie, fût restée de l'autre côté du Prut. Ce ne fut que bien plus tard que l'on donna à ce district de la Bessarabie septentrionale le nom de la ville de Bălți, qui en était devenue le chef-lieu. Le métropolitaine Gabriel Banulesco, d'origine transylvaine, chargé d'organiser l'église bessarabienne, déployait aussi tous ses efforts pour maintenir les traditions de l'ancienne Moldavie. L'empereur Alexandre tint d'ailleurs, lors de son passage à Kişinău, bourgade insignifiante devenue le siège de la nouvelle administration, à promulguer lui-même le 29 avril 1818, la loi organique pour l'administration de la province de Bessarabie, véritable constitution d'esprit assez libéral pour l'époque, et laissant beaucoup de place non seulement aux usages anciens, mais aussi à la langue et à la législation moldaves. On a donc eu raison de considérer qu'à ce moment là Bessarabie représentait un « fragment d'État » de tradition étrangère, incorporé à l'empire russe. Les armoiries de la nouvelle province ne firent qu'ajouter l'aigle russe à la « tête d'aurochs » caractéristique de la Moldavie.

Mais cette situation exceptionnelle ne devait durer que quelques années; la loi organique et le Conseil Suprême ne survécurent pas au règne d'Alexandre I^{er}.

L'empereur Nicolas I^{er}, son successeur, représentait l'autocratie dans toute sa rigueur ; son tempérament naturel le poussait déjà dans cette voie, mais la tentative révolutionnaire des Décabristes, qu'il dut étouffer à son avènement, détermina son orientation politique jusqu'à la fin de ses jours. Il ne pouvait tolérer d'autonomie ni d'expérience de régime libéral aux marches de l'empire, et donna son assentiment aux projets du comte Vorontzov, qui lui proposait de réunir le territoire de la Bessarabie au gouvernement général de la Nouvelle Russie, dont il avait la charge. Le 29 février 1828 paraissait un nouveau statut pour l'administration de la Bessarabie, qui supprimait le Conseil Suprême et le remplaçait par un conseil provincial, en même temps qu'il introduisait dans la province, jusque-là autonome, les règlements habituels à tous les gouvernements russes. Seul l'ancien droit byzantin, adopté jadis en Moldavie et codifié par un jurisconsulte bessarabien, demeura en vigueur.

En même temps commençait dans l'administration une tendance marquée de russification, qui devait s'accroître toujours davantage un cours du XIX^e siècle, au point de provoquer dans les rangs de la noblesse moldave, une réaction contre le régime russe en faveur d'un retour à l'unité de la principauté. Déjà pendant la période d'autonomie, le système de colonisation appliqué à la Nouvelle Russie, depuis qu'elle avait été réunie à l'empire, s'étendait à la région méridionale de la Bessarabie, pour remplir l'espace vide laissé par l'émigration des Turcs et des Tatars. Le statut de 1818 prévoyait l'établissement des colonies étrangères

et leur assurait quatre années de franchise d'impôts. Déjà en 1814, des colons allemands de la région de Varsovie étaient venus s'établir le long du Kogalnik, de la Ceaga et de la Sarata. Leurs villages construits sur le même modèle, reçurent les noms des batailles récentes, dans lesquelles les troupes russes avaient affronté en 1812 et 1813 la grande armée de Napoléon: *Borodino, Tarutino, Malo Iaroslavetz, Krasnoe, Kulm, Leipzig, Katzbach*. Des colons français furent amenés en 1816 dans le Boudjak; ils y fondèrent d'autres villages, dont les noms rappelaient la campagne de France de 1814: *Fère Champenoise*, dont l'orthographe locale, en un seul mot, fut extrêmement pittoresque, *Brienne, Paris* et *Arcis*. D'autres colons allemands se fixèrent en 1817 à *Teplitz*.

Des Suisses du pays de Vaud vinrent cultiver la vigne à *Chaba*, à l'embouchure du Dniestr, en 1824 et 1828. Enfin à partir de 1833 un groupe entier de villages fut fondé par des colons originaires du Wurtemberg et d'autres régions de l'Allemagne du Sud: *Gnadenenthal, Friedenthal, Dennewitz, Hoffnungsthal, Sarata, Neu-Paris, Gnadenfeld, Friedenfeld* etc. Mais l'élément le plus favorisé fut sans contredit l'élément bulgare, qui vint immigrer en masses compactes dans la région de Bolgrad et d'Ismaïl, au Nord du Danube. Les colonies bulgares furent bientôt au nombre de 57, mêlées aux Gagaouzes, population d'origine turque, probablement coumane, passée au christianisme et également attirée par les avantages offerts par l'administration russe aux colons étrangers. En 1856, la statistique allait révéler la présence en Bessarabie méridionale, de 24.159 Alle-

mands et 42.216 Bulgares et Gagaouzes ¹⁾). Cette région était devenue, selon l'expression très juste de Iorga, un véritable « arlequin ethnographique » ²⁾, qui était bien l'œuvre de l'administration russe après l'annexion. Ce caractère n'en devint que plus marqué, lorsque ses limites s'étendirent, après le traité d'Andrinople de 1829, au Sud du delta danubien. Sur quelques points, des Moldaves s'étaient aussi établis dans le Boudjak, ainsi que quelques groupes de Cosaques, qui avaient fui jadis jusqu'en Dobroudja la domination russe et avaient été attirés en Bessarabie par les privilèges offerts par Alexandre I^{er}. Dans le Nord de la province, l'infiltration ruthène fut naturellement favorisée ³⁾, autant qu'elle l'était en Bukovine par les Autrichiens, et l'administration russe devait même tenter d'établir dans les districts de Hotin, de Soroca, de Bălți et d'Orhei des colonies agricoles juives, qui ne réussirent pas à s'y maintenir. Par contre, les villes et les bourgades furent rapidement accaparées par l'élément juif, autant qu'elles l'étaient d'ailleurs, à la même époque, en Bukovine et en Moldavie.

Cette pénétration massive d'éléments allogènes, favorisée par le gouvernement impérial, modifiait la structure démographique de la Bessarabie. La statistique publiée en 1862 par A. Zastchouk compte pour l'année 1856 dans toute la Bessarabie 990.274 habitants, dont environ 676.000 Moldaves. Ceux-ci représentaient tout

¹⁾ V. là-dessus I. Nistor, *Ist. Basarabiei*, p. 281 et suiv.

²⁾ N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetății Albe*, p. 268.

³⁾ Cf. sur cette population I. Nistor, *Die Herkunft der im rumänischen Bodenraum ansässigen Ukrainer*, Bukarest 1943.

de même encore 68,5 % du total ; le reste se répartissait entre 12 % d'Ukrainiens, 8 % de Juifs, 4,8 % de Bulgares et Gagaouzes, 2,4 % d'Allemands et un nombre plus restreint de Russes, Tziganes, Polonais, Grecs, Arméniens et autres nationalités. L'auteur de la statistique reconnaissait d'ailleurs dans les Moldaves l'élément autochtone par excellence, sauf dans la région méridionale où ils avaient remplacé les Tatars en fuite, comme l'avaient fait d'ailleurs les colonies étrangères installées dans le Boudjak. La comparaison entre les deux recensements de 1817 et 1856 montre très clairement la tendance de l'administration russe en Bessarabie, pendant les quarante années qui venaient de s'écouler. Elle poursuivait dans cette nouvelle province le même système de colonisation internationale, qui lui avait déjà réussi dans les gouvernements créés au XVIII^e siècle au Nord de la mer Noire, à mesure que les conquêtes y étendaient ses frontières. Ainsi la Bessarabie méridionale n'était pas seulement un « arlequin ethnographique », elle était devenue en même temps un rébus géographique, qui mettait « Leipzig » à quelques milles de « Paris » ; ce mélange disparate de colons étrangers, dépendant entièrement de la bonne volonté des autorités dont ils tenaient leurs propriétés, n'en serait que plus facile à gouverner.

* * *

Mais à la date à laquelle les nouvelles données statistiques avaient été réunies, l'empire russe venait de perdre justement cette partie de ses nouvelles possessions. L'Angleterre et la France, victorieuses à Sébastopol, de-

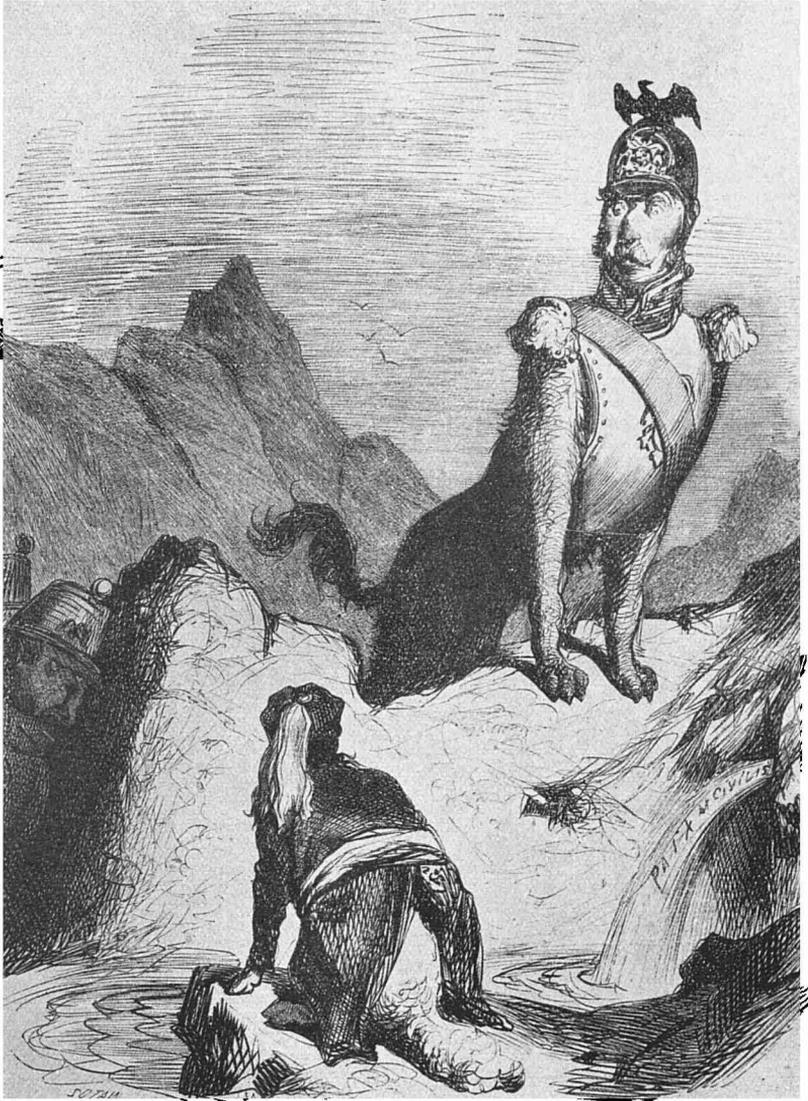
vaient tenir compte, au Congrès de Paris, des suggestions de l'Autriche, qui, bien décidée « d'étonner le monde par son ingratitude », au dire de Schwarzenberg, profitait de l'occasion pour occuper les Principautés. Les Alliés avaient décidé de leur côté d'exclure la Russie des bouches du Danube. Une frontière analogue à celle que les délégués turcs avaient proposée en 1811, fut tracée sur la carte: elle partait du Prut au-dessus de Leova, descendait vers le Sud, le long du Ialpoug, presque jusqu'à son embouchure dans le lac du même nom, repartait de là vers l'Est en une ligne sinueuse, qui laissait les colonies allemandes en territoire russe, et rejoignait le littoral de la mer Noire à l'Ouest du liman du Dniestr: configuration arbitraire, destinée uniquement à isoler la Russie des bouches du Danube, où le Congrès instituait le régime nouveau d'une Commission internationale, qui devait en assurer la navigation, reconnue d'intérêt européen. Ce territoire qui comprenait les trois districts de Cahul, Bolgrađ et Ismaïl représentait une étendue de 10.288 verstes carrées (environ 9000 km²) et une population de 127.330 Moldaves, Lipoveni, Gagaouzes et Bulgares; il fut rendu à la Moldavie qui rentra ainsi, après quarante-cinq ans, en possession d'une petite partie de la riche province qui lui avait été enlevée en 1812, et justement de celle où la population proprement roumaine, à la suite de la longue domination turco-tatare et de la colonisation étrangère, pratiquée par l'administration russe, se trouvait être la moins nombreuse.

En réalité la décision du Congrès de Paris avait un sens tout à fait différent; il se montrait beaucoup moins

préoccupé de restituer à la principauté moldave un territoire qu'elle avait possédé autrefois, que d'instituer les Principautés Unies, placées sous le contrôle de l'Europe, gardiennes de la voie internationale des bouches du Danube. Bien que l'Union ne fût pas encore proclamée en fait (elle ne le sera qu'en 1859), les mesures prises sous l'influence de Napoléon III, qui en était le partisan le plus chaleureux, en laissaient prévoir l'accomplissement prochain: en droit, la Convention de 1858 allait déjà instituer une communauté d'intérêts et même d'institutions, entre la Moldavie et la Valachie. La restitution de la Bessarabie méridionale à la Moldavie, en écartant la Russie du bras septentrional du delta danubien, complétait, dans l'esprit des signataires du traité de Paris, la neutralisation de la mer Noire, qu'ils avaient obtenue par la suppression de la flotte de guerre russe et des bases navales de la Crimée et du littoral pontique. C'était un nouvel obstacle qui se dressait sur la route de l'expansion russe vers les Balkans et les Détroits, dont la menace ne pouvait laisser indifférente la politique britannique en Méditerranée.

La diplomatie russe comprit l'entière signification des conditions qui lui étaient imposées; elle fit de son mieux pour en retarder ou même pour en empêcher l'application ¹⁾. Ce fut d'abord la destruction des fortifications de Reni et d'Ismaïl, contrairement aux stipulations du traité, et malgré les protestations de l'Angleterre

¹⁾ Cf. H. Temperley, *The treaty of Paris of 1856 and its execution*, *The Journal of Modern History*, IV, 4, 1932, p. 533 et suiv.



« Le loup et l'agneau », caricature de G. Doré (1854)

et de l'Autriche ; on dut passer outre, le fait étant accompli et la France peu disposée à soutenir ses alliés sur ce point particulier. Mais l'île des Serpents, qui commandait l'accès des bouches du Danube, fut occupée par les Turcs, soutenus par un vaisseau de guerre britannique. L'affaire de Bolgrad, ou plutôt des deux Bolgrad, faillit remettre tout en question. Se souvenant sans doute des confusions géographiques qui leur avaient permis d'inventer la question de la Bessarabie en 1807, les représentants de la Russie tentèrent également en 1857, de tirer parti du nom semblable de deux localités différentes et de revenir ainsi, par une voie détournée, au cours du Danube dont l'Europe voulait les écarter.

Il avait en effet été question de laisser à la Russie la ville de Bolgrad au Nord du lac de Ialpoug, pour servir de centre aux colonies bulgares demeurées en sa possession. Une carte française, utilisée par la Conférence, en avait marqué l'emplacement. Mais les plénipotentiaires russes produisirent une autre carte, où l'on pouvait voir un second Bolgrad, le Nouveau Bolgrad, à environ vingt milles plus au Sud, sur les bords du lac Ialpoug qui confinait au bras danubien de Kilia ; c'était cette ville, et non l'autre qu'ils prétendaient que la Conférence leur avait attribuée ; le comte Walewski, au nom de la France, soutenait la prétention russe. Or il était évident qu'un déplacement de la frontière vers le Sud, le long du lac Ialpoug, ramenait en fait la Russie à portée de canon du Danube et annulait ainsi le principe établi par le Congrès, qui était de l'en exclure.

Palmerston, qui représentait l'Angleterre, trouva le procédé absolument déloyal et ne cacha pas son opinion, qu'il précisa par cette comparaison à la fois juste, sportive et pittoresque ¹⁾:

« La tentative de substituer la ville méridionale (le Nouveau Bolgrad) à la ville septentrionale est tout simplement une escroquerie, tout à fait indigne d'une grande Puissance comme la Russie et que l'Angleterre et la France ne sauraient admettre, sans s'exposer elles-mêmes et leurs négociations au ridicule. Le procédé russe est de tout point semblable à celui qui fut pratiqué sur un étudiant de Cambridge à Newmarket, à une course où courait un cheval nommé Hannibal. « Lequel est Hannibal ? » demanda-t-il à un beokmaker qui était auprès de lui pendant la course. « Le cheval au jockey vert qui est maintenant en tête » fut la réponse. « Dix contre un sur Hannibal ! » exclama le jeune-homme. — « C'est fait, répondit le beokmaker, et maintenant, jeune gentleman, laissez-moi vous informer qu'Hannibal est le cheval au jockey rose qui est bon dernier, et prenez garde à l'avenir à qui vous faites confiance aux courses de Newmarket ».

La Russie trichait aux courses, en tentant de substituer un cheval perdant au gagnant, ce qui était de toute évidence le comble de la mauvaise foi pour un ministre de la reine Victoria !

L'affaire revint devant le Congrès et fut mise aux voix ; par l'un de ces procédés tortueux, qui lui était familier, Napoléon III, tout en laissant Walewski se

¹⁾ Cité par Temperley, *ouvr. cité*, p. 536.

prononcer officiellement pour la Russie, assura à l'insu de son premier ministre, le vote de la Sardaigne à l'Angleterre, afin de lui garantir la majorité. En fin de compte, un nouvel arrangement mit tout le monde d'accord : les deux Bolgrad restèrent à la Moldavie et la ville de Comrat devint le centre des colonies bulgares laissées en territoire russe. Le point essentiel était acquis et la Russie se trouvait éloignée du delta danubien, et même des lacs qui y touchaient par leur extrémité méridionale.

L'opinion roumaine, préoccupée du problème de l'union des Principautés, n'accorda pas à cette rectification de la frontière moldave plus d'attention qu'elle ne méritait. Elle n'avait pas cessé de revendiquer tout le territoire enlevé si injustement à la Moldavie un demi-siècle plus tôt ; en 1848, le parti qui eut l'initiative du mouvement révolutionnaire à Iassy, en faisait encore un point de son programme. D'autre part, le territoire restitué était peuplé surtout de Bulgares et de Gagaouzes, dont les colonies jouissaient de certains privilèges, reconnus par le traité ; il fallut leur accorder un statut spécial. La masse de la population moldave de la Bessarabie du Centre et du Nord demeurait sous la domination russe, qui allait poursuivre son œuvre de dénationalisation.

Cependant, le retour d'une partie au moins de ce qui avait été perdu et l'importance de la mission que l'Europe attribuait désormais aux Principautés, aux bouches du Danube, firent bonne impression à Iassy. La conscience d'un droit national sur toute l'étendue de l'ancienne Moldavie en devint plus forte et les soldats

qui allèrent occuper en 1857 les districts rendus par les Russes chantèrent la marche composée à cette occasion par le poète Alecsandri :

*« Allons, avec l'aide de Dieu
Allons au delà du Prut
Garder la terre
Que nous avons eue ».*

CHAPITRE IV

LES FRONTIÈRES RUSSO-ROUMAINES DU CONGRÈS DE PARIS AU CONGRÈS DE BERLIN 1856—1878

«...à maintenir et à défendre l'intégrité actuelle de la Roumanie»

Art. 2 de la Convention du 16 avril 1877.

« la Russie, par l'article de la Convention s'est engagée à défendre et à garantir les droits de la Roumanie et l'intégrité de son territoire, contre la Turquie seulement ».

Le général Ghika à Kogalniceano,
St. Pétersbourg, 13 mars 1878.

Mais la Russie ne se résignait pas à la situation créée par le traité de Paris. C'était encore moins le fait d'avoir dû céder la Bessarabie méridionale, que celui de ne plus dominer la mer Noire avec sa flotte et ses arsenaux, qui lui paraissait incompatible avec ses aspirations de grande puissance et ses tendances, déjà séculaires, d'expansion et d'hégémonie orientale. Pourtant, dans les revendications que ses diplomates faisaient valoir maintenant chaque fois que l'occasion s'en présentait, la question des frontières russo-roumaines était presque toujours soulevée en même temps que celle d'une révision des clauses navales du traité de Paris. Ce sont les deux buts essentiels du revisionnisme russe, que la politique extérieure de l'empire poursuit avec ténacité depuis la fin de la guerre de Crimée.

Déjà en 1860, le prince Gortchakov, tout en essayant de se rapprocher de la France, dont il appuyait les revendications en Savoie, avait trouvé l'occasion de protester contre « les clauses exorbitantes du traité de Paris ». Les papiers de Rouher nous ont conservé le texte de la conversation du chancelier russe avec l'ambassadeur de France à St. Pétersbourg : il ne s'agissait de rien moins que de refaire sur de nouvelles bases le partage de l'empire ottoman. Aussi bien Napoléon III devait

rencontrer bientôt Alexandre II; un nouveau Tilsit, ou tout au moins un nouvel Erfurt serait-il possible? Les prétentions directes et immédiates de la Russie se bornaient à exiger le retour des trois districts, qui se trouvaient compris maintenant dans le territoire des Principautés Unies et l'abrogation des clauses « humiliantes » qui l'empêchaient de se servir de ses vaisseaux de guerre. Il suffisait que la France retirât sa garantie, en ce qui concernait ces articles du traité ¹⁾.

En d'autres circonstances, Napoléon III eût peut-être été tenté d'accéder à ces propositions. Mais il tenait trop à l'alliance britannique, pour ne pas se rendre compte que les risques d'une telle entente compensaient largement les profits éventuels. Les choses demeurèrent donc en l'état. D'ailleurs l'insurrection polonaise et les sympathies qu'elle soulevait en France et en Angleterre devaient écarter pour longtemps l'idée d'une entente franco-russe.

C'est ici qu'il convient de mentionner des documents découverts récemment, qui éclairent d'un jour nouveau l'attitude des Roumains de Bessarabie à l'époque où se déroulaient ces événements.

Une adresse confidentielle du gouverneur général de la Nouvelle Russie, du 28 mai 1863, faisait connaître au gouverneur de Kişinău « que la noblesse bessarabienne, qui se prépare à rédiger une adresse au souverain empereur à l'occasion des événements de Pologne, en est empêchée par l'opposition du parti des boyards *qui rêve de rétablir la nation moldave en Bes-*

¹⁾ G. Pagès, *Les relations de la France et de la Russie en 1860*, *Revue hist. du Sud-Est Européen*, V, 1928, p. 281—82.

sarabie en vue de créer des circonstances qui donneraient à la nation le droit de demander l'union avec la Moldavie. Ce parti est dirigé par: le secrétaire de l'assemblée des députés de la noblesse Alexandre Cotruța, son frère, le juge Charles Cotruța, les deux frères Casso (fils d'Étienne Casso), les deux frères Jean et Constantin Cristi, Constantin Cantimir et son fils, étudiant ». Comme le remarque très justement l'historien bessarabien, M. St. Ciobanu, en tête de ce mouvement se trouvaient les familles de boyards les plus influentes de Bessarabie, et la noblesse qui avait l'intention d'envoyer l'adresse à l'empereur était certainement la noblesse nouvelle, création du gouvernement russe, recrutée en Bessarabie parmi les anciens officiers et fonctionnaires d'origine russe ou autre ¹⁾.

Ces circonstances font mieux comprendre l'empressement du prince Couza d'offrir, dans sa lettre du 11 novembre 1863, l'alliance de son pays et la totalité de ses ressources et de ses effectifs à Napoléon III, en vue d'une nouvelle guerre contre la Russie, qui semblait à un moment donné inévitable, à la suite de l'attitude du gouvernement français à l'égard de la révolution polonaise et de la répression russe ²⁾. Ce projet ne tendait à rien moins qu'à reprendre, en plus de la Bessarabie méridionale rendue à la Moldavie par le Congrès de Paris, le centre et le Nord de la province restés en possession de la Russie. On voit aujourd'hui

¹⁾ St. Ciobanu, *La Bessarabie, sa population, son passé, sa culture*. Académie Roumaine, *Études et Recherches*, XIII, Bucarest, 1941, p. 61.

²⁾ Cf. G. I. Brătianu, *Napoléon III et les nationalités*, Paris-Bucarest, 1934, p. 94 et suiv.

qu'il devait avoir connaissance des sentiments de la noblesse moldave, qui créaient un fondement réel à ces aspirations.

Les autorités russes devaient suspecter encore longtemps certains éléments de la jeunesse bessarabienne d'entretenir des rapports avec les Roumains de l'autre rive du Prut, en vue d'un mouvement révolutionnaire. La crise polonaise était déjà achevée, qu'une autre adresse signalait au gouverneur de Bessarabie l'action clandestine de quelques jeunes gens de bonne famille qui « entretiennent des relations avec Iassy et Bucarest et poursuivent l'union de la Bessarabie avec les Principautés, par l'entremise des Moldaves qui viennent des Principautés à Kişinău porter les lettres »¹⁾. En 1867 encore, le ministre russe de l'Instruction publique constatait, à l'occasion d'une inspection en Bessarabie, combien la culture russe était peu répandue parmi les Moldaves et y ajoutait l'observation alarmante que « l'union de la Moldavie et de la Valachie et la formation d'une principauté presque indépendante et peu bienveillante à notre égard exerce une attraction visible sur les voisins moldaves de la Bessarabie »²⁾.

L'insurrection polonaise et ses suites devaient accentuer encore la volonté de la Russie de se délier des engagements du Congrès de Paris.

Cette même année 1863, l'empereur Alexandre II ouvrit la séance du Conseil suprême de l'empire en disant: « Il y a sept ans, à cette table, j'ai fait un acte que je puis qualifier, puisque c'est moi qui l'ai

¹⁾ St. Ciobanu, *ouvr. cité*, p. 62.

²⁾ *Ibid.*

accompli ; j'ai signé le traité de Paris et c'était une lâcheté ! ». Et comme tous les assistants se récriaient, il répéta, en frappant sur la table : « Oui, c'était une lâcheté et *certes je ne la ferai plus* »¹⁾. Cette déclaration nous aide à comprendre le sens de la réponse du tzar au général de Manteuffel, qui venait en 1866 le saluer de la part de son oncle, le roi Guillaume de Prusse, après la victoire de ce souverain sur l'Autriche, victoire à laquelle la neutralité bienveillante de la Russie n'avait pas peu contribué. Au roi de Prusse qui lui demandait, par un échange de bons procédés, « s'il y a des intérêts russes dont la satisfaction pourrait... resserrer les liens qui nous unissent depuis un siècle », Alexandre II répondait qu'il avait fait part de « sa pensée intime » à l'envoyé prussien²⁾. Il n'était presque plus besoin de la désigner avec plus de précision. En août 1870, le général Ignatiev, ambassadeur de Russie à Constantinople, eut avec Aali Pacha, le ministre turc des Affaires Étrangères, un entretien « purement académique et personnel » au sujet des mêmes questions. Ignatiev faisant valoir que « l'amour-propre national de la Russie » était offensé par le maintien de ces clauses, dont la disparition ne pouvait nuire à aucun intérêt essentiel de l'empire ottoman, Aali Pacha faisait cependant à leur sujet une distinction importante ; selon lui « une reprise par la Russie de ses anciennes frontières en Bessarabie pourrait se réaliser à un moment favorable et ne soulèverait pas d'objections de la part de la Porte, pourvu que les bouches du Danube restassent sous le régime international et que les îles du

¹⁾ S. Goriaïnov, *Le Bosphore et les Dardanelles*, Paris 1910, p. 147.

²⁾ *Ibid.*, p. 146.

delta fussent conservés à la Turquie. Aali semblait plus hésitant en ce qui regardait la mer Noire. Dans sa pensée, une flotte russe ne pourrait y avoir d'autre but que de menacer la Turquie »¹⁾).

Une fois de plus, la diplomatie ottomane sacrifiait un territoire roumain pour mieux assurer la sauvegarde de ses intérêts ! Mais les événements prirent cette fois un cours différent. Lorsque quelques mois plus tard, profitant des complications de la guerre franco-allemande, Alexandre II écrivit au roi Guillaume : « J'ai pris, après mûres réflexions, une grave résolution : celle de me délier des engagements du traité de 1856 », cette déclaration unilatérale, tout à fait insolite à l'époque, ne regardait que les clauses navales du traité de Paris et ne soulevait aucune question de territoire. Il est vrai que la circulaire adressée aux chancelleries par Gortchakov prenait pour prétexte les nombreuses dérogations à ce traité que l'Europe avait acceptées depuis quatorze ans, et y faisait figurer en premier lieu la « série de révolutions » accomplie par les Principautés de Moldavie et de Valachie, qui les avaient conduites « d'abord à l'Union, ensuite à l'appel d'un Prince étranger ». Il y soulignait que la Russie avait été seule à élever la voix contre la tolérance montrée par les autres cabinets européens à l'occasion de ces infractions, mais il précisait en même temps qu'il n'entrait nullement dans la pensée de Sa Majesté Impériale « de soulever la question d'Orient ». Il avait même cru devoir assurer, le 9 septembre, l'ambassadeur de Prusse, le prince de Reuss, que personne ne

¹⁾ *Ibid.* p. 150.

songeait à revenir sur les cessions territoriales sans importance faites en Bessarabie, mais que le point principal était d'abolir les restrictions imposées au pavillon russe dans la mer Noire.

Mais en réalité, ce n'était que partie remise. Il fallait simplement sérier les questions et commencer par ce qui soulevait le moins de difficultés : comme on l'a remarqué très justement : « une fois la question de la Bessarabie écartée, il ne restait pour ainsi dire point de corps de délit saisissable »¹⁾).

Nous n'avons pas à revenir ici sur les complications diplomatiques qui suivirent ; la volonté bien arrêtée de l'Angleterre de ne pas admettre une modification quelconque des traités par une déclaration unilatérale, sans le consentement des autres puissances signataires, provoqua la Conférence de Londres et le « traité du Pont » du 13 mars 1871, qui donnait entière satisfaction à la Russie en ce qui concernait les clauses navales dont elle poursuivait l'abrogation, mais maintenait le principe d'une garantie collective des puissances de l'Europe dans le bassin de la mer Noire. Il fallait attendre une autre occasion pour poser à nouveau le problème de la frontière de Bessarabie.

Elle devait s'offrir bientôt, lors de la crise orientale de 1875. Cette fois ce fut Bismarck qui se chargea de jouer le rôle du « grand tentateur sur la montagne », un peu comme il l'avait déjà essayé avec Napoléon III à Biarritz. Il était préoccupé avant tout de consolider l'entente des trois empereurs, qu'il avait fini par réaliser

¹⁾ Goriaïnov, *ouvr. cité*, p. 161.

en 1872, et considérait à juste raison comme le fondement principal de sa puissance en Europe. Il lui fallait également fortifier la position d'Andrassy, son partenaire austro-hongrois et aplanir les différends éventuels qui pourraient surgir avec la Russie, au cas où la question d'Orient se poserait à nouveau.

« La position d'Andrassy serait rendue plus facile, confiait-il à Berlin au ministre de Russie d'Oubril, si dans vos combinaisons venait se présenter l'idée d'un arrondissement de l'Autriche du côté de la Bosnie, en échange d'avantages pour la Russie du côté de la Bessarabie. Je ne sais quelles sont à cet égard les vues actuelles de l'empereur Alexandre II ; je sais qu'il était autre fois très positif sur ce point et n'admettait pas la possibilité, pour l'Autriche, de cet arrondissement. Eh bien, si une telle combinaison devait se présenter, nous n'aurions pour notre part aucune difficulté à y souscrire. Je crois qu'il en serait de même de l'Angleterre. Je crois qu'elle accepterait de pareilles bagatelles, si elle obtenait des sécurités pour ses transactions relativement à Suez... » ¹⁾. C'étaient déjà les bases de l'accord, conclu un an plus tard entre la Russie et l'Autriche-Hongrie à Reichstadt et confirmé ensuite à Budapest. Sans doute sans le vouloir, le chancelier allemand venait de se servir de l'expression même dont la diplomatie autrichienne avait usé un siècle auparavant, en 1775, dans l'affaire de la Bukovine, autre « bagatelle » dont il importait de dépouiller alors la Moldavie, avec le concours intéressé de quelques dignitaires ottomans. Le vocabu-

¹⁾ *Ibid.*, p. 315.

laire des grandes Puissances ne varie pas plus que leur méthode de traiter les questions.

Il nous faut relever ici deux arguments, dont la diplomatie russe a usé alors avec quelque habileté, en supposant ses interlocuteurs aussi peu informés de la géographie que de l'histoire de la Bessarabie; cette supposition n'était, hélas, que trop fondée. En septembre 1876, l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne transmettait à Bismarck les renseignements communiqués par Andrassy, sur l'accord de Reichstadt entre les empereurs de Russie et d'Autriche-Hongrie, le 8 juillet de la même année. « La Russie, y lisait-on, entre en possession de ses frontières naturelles »; et le chancelier d'ajouter en marge cette apostille: « où sont-elles? Pour nous, sans importance »¹⁾. On reconnaît ici l'art d'user de l'argument géographique, propre à la diplomatie de l'empire des tzars; en effet, si l'on compare la frontière artificielle et sinueuse du traité de Paris à la ligne beaucoup plus nette, formée par le cours du Prut et le bras septentrional du delta danubien, il est évident que celle-ci a l'avantage d'être « naturelle », c'est-à-dire constituée par l'obstacle naturel que forme le cours d'un fleuve. Mais personne, à cette date, ne s'avisait de songer que le cours du Dniestr est une frontière au moins aussi « naturelle » sinon davantage, que celui du Prut ou du Danube.

D'autre part, la convention austro-russe datée du 15 janvier 1877 limitait les annexions éventuelles de la Russie « en Europe, aux contrées de la Bessarabie qui

¹⁾ *La politique extérieure de l'Allemagne*, Paris 1927, II, p. 18.

rétabliraient les anciennes frontières de l'Empire avant 1856 »¹⁾. La diplomatie a bien souvent la mémoire courte: la Russie revendiquait ses « anciennes frontières », comme si elle les avait possédées depuis toujours. Personne ne s'avisait non-plus de rechercher où pouvaient se trouver ces « anciennes frontières » avant 1812.

Ainsi pour la troisième fois au cours d'un siècle, la question de la Bessarabie revenait à l'ordre du jour dans les négociations des puissances européennes. Mais il allait s'y ajouter un élément nouveau et certes tout à fait imprévu: la Roumanie, héritière de l'unité moldave depuis l'union des Principautés, allait prétendre décider elle-même de son sort et s'opposer à ce que l'on disposât de son territoire sans lui demander son avis. Ce fut la surprise des entretiens de Livadia, en septembre 1876, entre le chancelier Gortchakov et le premier ministre roumain, J. C. Brătianu.

Je ne reviendrai pas ici sur le détail de ces événements, auxquels j'ai déjà eu l'occasion de consacrer une autre étude²⁾. Il me suffira de rappeler que la thèse d'un « accord verbal » conclu à Livadia au sujet d'une cession éventuelle de la Bessarabie méridionale à la Russie, version soutenue avec force arguments spécieux par C. Rakovsky, ne peut plus être maintenue après les révélations faites en 1927 par le fils du négociateur roumain de Livadia, dans une conférence publiée par l'Université libre de Bucarest³⁾. Ses précisions concor-

¹⁾ *Ibid.*, p. 88—89.

²⁾ *Le problème des frontières russo-roumaines pendant la guerre de 1877—78 et au Congrès de Berlin*, Bucarest 1928.

³⁾ *Războiul Neatârării*, Bucarest 1927, p. 87—89.



Carte de la Bessarabie et de la Dobroudja (1856—1878)

dent d'ailleurs en général avec les indications des Mémoires de Sazonov, et m'ont permis de formuler alors les conclusions suivantes :

Au cours des deux entrevues qu'il a eues à Livadia avec le chancelier russe, J. Brătianu lui a demandé quelles étaient les intentions de la Russie à l'égard de la Bessarabie méridionale. Il n'en a reçu que des réponses évasives et ambigües : « Je n'aime pas répondre, il me plaît d'être deviné », ou bien encore cette protestation nuancée d'hypocrisie : « Comment est-ce possible ? La Bessarabie n'est-elle pas garantie par des traités ? Et vous croyez que nous ne respecterons pas les traités ? ».

Il n'y a rien d'étonnant, au demeurant, à ce que le Président du Conseil roumain ait pris une pareille initiative : à défaut d'autres renseignements, les négociations qui avaient précédé le traité de Londres et la déclaration par laquelle l'empereur Alexandre s'était délié des engagements du traité de Paris, auraient suffi à l'avertir.

Peut-être a-t-il entendu des allusions plus directes dans sa conversation avec l'Empereur, mais ce point n'a pas été établi avec certitude. Toujours est-il — et là-dessus les traditions de famille des Brătianu et les souvenirs recueillis par Sazonov sont d'accord ¹⁾ — qu'il n'a été conclu à Livadia aucun accord, écrit ou verbal ; il n'y a eu qu'un échange de vues préliminaire, où le principe d'une convention russo-roumaine a été posé et admis, afin de régler le passage des troupes russes sur le territoire d'un état souverain, qui ne pouvait se résigner à se voir traiter en province occupée.

¹⁾ S. Sazonov, *Les années fatales*, p. 111.

C'est d'ailleurs cette convention qui a été l'objet de la mission, confiée à Nélidov, à Bucarest, en novembre 1876. Les quelques indications qu'il avait recueillies à Livadia ont déterminé Jean Brătianu à reprendre, à Bucarest, la discussion au sujet de la Bessarabie méridionale. Mais le diplomate russe n'étant pas davantage en mesure de lui donner une réponse plus précise, ni même d'indiquer si la Russie avait songé, dans cette éventualité, à proposer à son alliée des compensations territoriales, il a cherché alors une garantie formelle et publique de l'intégrité « actuelle » du territoire roumain, qu'il a obtenue par le texte catégorique de la convention du 16 avril 1877, par laquelle la Russie s'engageait, à l'article 2 : « à maintenir et à faire respecter les droits politiques de l'État roumain, tels qu'ils résultent des lois intérieures et traités existants, ainsi qu'à maintenir et à défendre l'intégrité actuelle de la Roumanie ».

Il semble, d'après les précisions apportées par un mémoire posthume du publiciste français, Paul Bataillard, ami de l'homme d'État roumain, qu'il fallut à ce dernier beaucoup d'insistance et de fermeté pour introduire le mot « actuelle », lequel « ne se trouvait pas dans le texte primitif déjà finalement accepté par le prince Gortchakov et par le Tsar »¹⁾.

Le signataire russe de la convention, baron Stuart, consul de Russie à Bucarest, devait prétendre plus tard, dans un sien rapport, que cette garantie n'avait été donnée... qu'à l'égard de la Turquie ou de l'Autriche, argument d'une bonne foi éclatante qui sera repris

¹⁾ P. Bataillard, *Jean Brătianu et la politique extérieure de la Roumanie (1891)* publié par G. I. Brătianu, Bucarest 1940, p. 8.

ensuite par le chancelier russe lui-même ; mais Nélidov, qui se montre dans ses Mémoires un honnête homme, est plus sincère, lorsqu'il remarque à propos de cette rédaction finale, à laquelle il n'avait eu aucune part : « L'obligation de conserver l'intégrité du territoire roumain y fut exprimée de façon plus explicite et le Cabinet de Bucarest eut une apparence de raison de nous accuser plus tard, lorsque, à San Stefano, nous avons réclamé la rétrocession de la partie de la Bessarabie détachée en 1856, d'avoir manqué à nos engagements et agi avec mauvaise foi. *Je m'étais évertué en vain d'épargner à mon pays cette humiliation* »¹).

Au point de vue roumain, en tenant compte que les autres puissances européennes se désintéressaient de la question et étant donnée la nécessité où l'on se trouvait, pour faire reconnaître l'indépendance du pays, de traiter avec la Russie en état entièrement maître de ses destinées, c'était évidemment le maximum de ce que l'on pouvait obtenir. L'on revenait ainsi, après plus d'un siècle et demi, à une situation analogue à celle du traité russo-moldave du 13 avril 1711, qui avait également garanti à Démètre Cantemir l'intégrité de ses possessions et reconnu le principe de traiter des affaires roumaines avec un état roumain, et non avec la puissance suzeraine, qui n'était pas qualifiée pour représenter des intérêts, dont elle avait fait si peu de cas. Rappelons en outre que la convention du 16 avril 1877 ne prévoyait aucune coopération de l'armée roumaine au-delà des Danube et que la Russie en écartait

¹ *Souvenirs d'avant et d'après la guerre de 1877—78, Revue des Deux Mondes, 1915, t. XXVII, p. 254.*

jusqu'à la suggestion, considérant que ses forces étaient largement suffisantes pour remporter une victoire complète sur l'empire ottoman.

On sait qu'une nouvelle surprise se produisit devant Plevna et que la résistance d'Osman Pacha vint modifier tous les projets de l'état-major impérial. Le 31 juillet, une dépêche du Grand-duc Nicolas pressait le prince Charles de Roumaine de passer le Danube et de faire au plus vite une démonstration ou une diversion, afin de dégager les corps d'armée russes aux prises avec les Turcs victorieux. Le conseil de guerre, qui se réunit pour prendre cette grave décision, ne fut nullement d'un avis unanime: la plupart des chefs militaires se montraient hostiles à cette nouvelle entreprise et ils se savaient soutenus par la majorité des hommes politiques, qui n'avaient oublié ni l'expérience de Cantemir, ni les autres risques d'une alliance avec la Russie. Mais le prince, auquel il appartenait de décider, se rangea à l'opinion du premier ministre Jean Brătianu, qui lui recommandait de ne pas marchander son concours et de ne pas exposer l'armée russe à un désastre; seul le commandant Lahovary, chef du bureau des opérations de l'état-major, se montrait favorable à cette thèse. Quant au ministre des Affaires Étrangères, Michel Kogalniceano, il devait rappeler plus tard que ses convictions étaient formées depuis son retour de Vienne, où il s'était rendu en juillet: « nous sachant sacrifiés à Reichstadt, écrivait-il, je me suis opposé au passage du Danube... ».

L'affaire fut ensuite l'objet d'une large discussion devant les Chambres roumaines, et la réponse que fit Jean C. Brătianu, le 30 septembre 1878 au jeune député

Titus Maioresco, appelé à un brillant avenir, est également caractéristique à bien des égards et a pu être appliquée à d'autres phases des rapports russo-roumains ¹⁾ : « Vous nous dites maintenant, disait alors le premier ministre, qu'il nous fallait conclure une seconde convention au passage du Danube, au moins pour avoir l'honneur de voir figurer sur cette convention le nom du Prince Régnant de Roumanie à côté de celui de l'empereur de Russie. Mais est-ce que cela nous aurait garanti davantage la possession de la Bessarabie? Je n'ai pas entendu dire jusqu'ici qu'un tribunal ou un juge ait dit à quelqu'un : « vous avez eu tort de ne vous faire délivrer qu'un seul acte ; pour le même objet vous en deviez prendre deux ou trois ». Et je ne crois pas que la multitude des pièces écrites oblige à les respecter, celui qui dès le début est décidé à n'en pas tenir compte » ²⁾. Ce raisonnement, dont on ne saurait contester la logique, marque un trait fondamental et invariable du problème controversé des relations russo-roumaines.

Il ne fut plus question de la Bessarabie, tant que durèrent les opérations militaires autour de Plevna, et que le concours de l'armée roumaine se révéla indispensable. On pouvait croire que tout au moins, à défaut d'un nouvel engagement, ces circonstances créaient à la Russie l'obligation morale de respecter sa signature du mois d'avril. Mais l'illusion en devait être vite dissipée. Le 1-er décembre, Kogalniceano rappelait encore à l'agent de Roumanie à Vienne que la collaboration

¹⁾ L'auteur de la présente étude l'a citée dans une interpellation à la Chambre roumaine, le 23 novembre 1932.

²⁾ I. C. Brătianu, *Acte și Cuvântări*, IV, p. 112.

de l'armée roumaine en Bulgarie avait eu pour but d'assurer l'intégrité des frontières: « Nous avons donné notre sang, disait-il, pour ne pas donner notre territoire ». Cependant après la chute de Plevna et les effusions d'usage, l'empereur Alexandre et son chancelier demeuraient impénétrables. Le premier indice d'un changement d'attitude fut leur refus d'admettre les Roumains aux négociations entamées avec les Turcs, en vue de la conclusion d'un armistice. Le second fut, après la nouvelle année orthodoxe, la lettre de M. de Jomini, l'adjoint de Gortchakov, à Kogalniceano, qui le mettait en garde de ne pas inspirer « ce désir de revanche à une nation voisine et puissante » et de ne pas se laisser non plus illusionner par le *humbag* de la neutralité. Celle de la Belgique ajoutait-il, qu'on vous prêche pour modèle, ne repose pas du tout sur des traités, car de nos jours ce sont hélas ! des chiffons de papier »¹⁾ — paroles prophétiques, qui anticipaient de tant d'années sur les événements de 1914. La réponse de Kogalniceano, le 31 janvier 1878, fut un beau cri d'indignation: « Si refuser de céder le sol roumain, si ne pas se prêter avec une facile complaisance à des sacrifices auxquels ne sauraient se résoudre une nation et un gouvernement qui se respectent, c'est là de la duplicité, je confesse alors, j'avoue, je proclame que l'accusation nous revient de droit et que nous avons à cœur, nous tenons à l'honneur de la mériter ».

Cependant une certaine divergence subsistait entre les facteurs responsables de la politique roumaine, au

¹⁾ M. Kogalniceano, *Actes et documents extraits de la correspondance diplomatique...*, I, p. 10—11.

sujet de la marche à suivre, différence d'opinions qui n'a été connue d'ailleurs que longtemps après, tellement le secret en a été bien gardé, ce qui est du reste tout à l'honneur des hommes d'état de cette époque. Kogalniceano, esprit réaliste, informé des combinaisons occultes des puissances, avait envisagé à un moment donné la nécessité d'un sacrifice et pensé à s'assurer au moins le plus possible d'avantages. Déjà en juillet 1877, il avait comparé le situation de la Roumanie à celle du Piémont, obligé de céder en 1860 à son allié Nice et la Savoie, pour obtenir la Lombardie. Si l'on pouvait encore conserver un doute à propos de ses intentions, il faut se rendre à l'évidence après la publication des papiers du général Jean Ghika, qui était alors le représentant de la Roumanie à St. Petersburg ¹⁾. Les dépêches de Kogalniceano s'y trouvent en entier, avec les passages qui n'ont pas paru dans le Livre Vert, publié par le gouvernement roumain en 1880.

Il ressort de l'examen de ces documents que c'est le 26 janvier 1878 que le général Ghika rapporta de Pétersbourg que « l'Empereur et le chancelier m'ont formellement fait connaître leur intention de reprendre la partie de la Bessarabie jusqu'à Kilia. En compensation, la Roumanie recevra le delta du Danube, la Dobrodja y compris Kustendjé... ». La première réaction de Kogalniceano fut une protestation énergique : « Donc, dépêchait-il le même jour, nous avons versé notre sang, nous avons épuisé notre pays non pas pour gagner, non pas pour conserver au moins, mais pour perdre. Donc

¹⁾ *Corespondența Generalului Iancu Ghica* publiée par le général R. Rosetti, Bucarest 1930, Așez. I. C. Brătianu, XII.

mieux valait laisser les Turcs devenir victorieux, car eux certainement, en cas de victoire ne nous auraient pas pris beaucoup de la Bessarabie. On pourra nous prendre la Bessarabie, ajoutait-il, mais en tout cas c'en est fait du prestige de la Russie auprès des peuples de l'Orient. Les Grecs et les Serbes apprendront de nous ce qu'il en coûte pour être leurs alliés et pour verser leur sang pour la Sainte Russie. Ce n'est pas le ministre qui vous parle actuellement, car il doit attendre l'arrivée du général Ignatiev. Pour le moment vous parle le Roumain, le descendant des boïars moldaves qui ont protesté même sous le joug turc, contre la prise de la Bukovine, contre la prise de la Bessarabie. Fasse Dieu que je me trompe, mais il y a bien des tempêtes à venir dans la prise de ce lambeau de terre qu'on appelle la Bessarabie roumaine »¹⁾).

Le style de l'écrivain est ici tout à fait à la hauteur de la prévision et de la pensée de l'homme d'état. Toutefois quatre jours après, il chiffrait à Ghika: « tâchez comme venant de vous, d'apprendre si la partie de la Dobrudja que l'on nous propose en échange comprend Silistrie et Mangalia et quelle indemnité de guerre nous sera accordée pour frais de guerre ». Le 5 février, bien que le Prince eût opposé au général Ignatiev une fin résolue de non recevoir, il revenait à la charge: « Tâchez de vous informer en agissant comme de votre chef et sans engager nullement le gouvernement roumain, si la Russie serait disposée, en cas de rétrocession de la Bessarabie, de nous faire accorder outre les bouches

¹⁾ *Correspondența*, p. 129, n° XCIII.

du Danube et la Dobrudja, l'étendue du territoire depuis et y compris Silistrie et Mangalia. Cette ligne de démarcation serait plus juste en considération du grand nombre de Roumains qui habitent les localités avoisinant Silistrie » ¹⁾).

Mais ces démarches discrètes ne représentaient qu'un point de vue personnel, et il s'en rendait compte. Jean Brătianu tenait résolument à l'esprit et à la lettre de la convention du 16 avril, sans doute moins pour la valeur réelle du « lambeau de terre » qui isolait la Russie du delta danubien, que pour le principe de l'intégrité du territoire et de la reconnaissance du droit que la Roumanie conservait ainsi sur la Bessarabie. C'est ce « romantisme » qu'on lui a parfois reproché, qui a opposé l'intransigeance du droit à tout essai de transaction, même profitable. Son ami et compagnon de lutte et d'exil, C. A. Rosetti, le soutenait dans cette conviction, et il avait de plus pour lui le Prince et l'opinion publique. La question fut posée à la Chambre et au Sénat et la motion qui fut votée à l'unanimité, pour le maintien de l'intégrité, fit à Pétersbourg l'effet d'un refus définitif et même d'un geste de défi. Aussitôt le ton changea et devint franchement menaçant et hostile : on peut suivre les péripéties dramatiques de cette discussion engagée entre l'immense empire et la minuscule principauté roumaine dans les dépêches de l'agence de St. Pétersbourg. Le 10 mars, il y eut bal à la Cour : l'empereur, en passant devant le général Ghika, lui dit « d'un ton sec et tranchant » : « Je voudrais bien que la Roumanie se rappelle

¹⁾ *Ibid.*, p. 132, 136—137, n° XCVIII, CII.

les services immenses que la Russie lui a rendus et le sang qu'elle a versé pour elle. Il me semble qu'elle l'oublie trop facilement ».

Le 12, ce fut au tour du chancelier ; il conclut ainsi : « Si rien ne peut vous faire fléchir, alors nous vous prendrons le territoire demandé et vous n'aurez aucune compensation » ¹⁾. Le lendemain, Ghika ajoutait cette nouvelle qui achevait de définir le point de vue russe : « Le cabinet impérial est parvenu à donner à l'article 2 de la convention du 4/16 avril une interprétation byzantine. Je la tiens du Chancelier ; la voici : la convention étant faite en vue de la guerre avec la Turquie, dont la Roumanie pouvait devenir le théâtre, la Russie, par l'article de la Convention s'est engagée à défendre et à garantir les droits de la Roumanie et l'intégrité de son territoire contre la Turquie seulement. Cette stipulation ne se rapporte pas à la Russie, car cette convention n'est pas un acte par lequel elle s'est liée vis-à-vis de la Roumanie ou par lequel la Russie a pris pour elle-même les obligations contenues dans l'article précédent » ²⁾. Et l'on s'étonne encore que la méfiance à l'égard de la Russie soit restée un principe directeur de la politique roumaine !

Kogalniceano, cependant, faisait tous ses efforts pour trouver un terrain d'entente et rétablir les bonnes relations. Il conjurait Ghika, le 14 mars, d'obtenir l'appui du gouvernement russe pour faire admettre la Roumanie au Congrès, car il apparaissait maintenant que toutes les questions seraient résolues par un Congrès

¹⁾ *Ibid.*, p. 158, 160, n° CXXXV.

²⁾ *Ibid.*, p. 161, n° CXXXVII.

européen : « En dehors de la question de la Bessarabie, écrivait-il, nous ne croyons pas qu'il y ait un autre différend entre la Russie et la Roumanie. Et il ne serait pas digne d'un grand Empire et d'un grand chancelier de frapper dans toutes les questions un petit pays, pour le seul crime qu'il ne saurait de plein gré céder une partie de son sol ». À cet appel émouvant, Ghika répondait aussitôt : « Je vois par vos dépêches que malgré mes rapports, vous avez encore foi dans les bonnes dispositions du cabinet impérial. Détrompez-vous. Il ne prend en considération aucune de nos demandes et de nos démarches. Peu lui importent les souffrances du pays et sa ruine. Il n'y a rien à attendre ni à espérer de lui. Nous avons en la Russie un ennemi qui ne fait pas quartier »¹⁾.

Il faut rendre cette justice à Kogalniceano que lorsqu'il vit la tournure que prenaient les événements et qu'il sentit d'une part la volonté bien arrêtée du Prince et du gouvernement de maintenir à tous risques les droits du pays, et de l'autre s'affirmer avec toujours plus de brutalité les tendances d'annexion de la Russie, il n'hésita pas à laisser de côté son point de vue personnel et à se solidariser entièrement avec l'action du président du Conseil. Le mémoire du gouvernement roumain sur la question de la Bessarabie, que Ghika remit à Pétersbourg le 19 mars, était de sa main ; l'historien, qui doublait le ministre des Affaires Étrangères, l'avait complété d'un aperçu des relations russo-roumaines depuis l'époque de Pierre le Grand ; l'éditeur des chroniques moldaves connaissait bien son sujet.

¹⁾ *Ibid.*, p. 162, 163, n° CXXXIX et CXL.

La réponse de la Russie vint quelques jours plus tard, sous la forme pleine d'aménité d'un article du « Journal de St. Pétersbourg », consacré entièrement au mémoire roumain, qu'il taxait d'aberration « d'une nation peu mûre » dont l'esprit de parti avait troublé l'esprit et obscurci l'intelligence. Suivaient les arguments invoqués par la Russie, dont il n'est pas inutile de reproduire ici les points essentiels :

« Que la Bessarabie n'a pas été cédée à la Roumanie, mais à la Moldavie comme étant le voisin le plus insignifiant.

Que le traité de Paris qui est son seul titre de possession a été violé par la Moldavie qui s'est unie à la Valachie, par les Principautés-Unies qui ont appelé un Prince étranger, par la Roumanie qui vient de faire la guerre à la Turquie et proclamer son indépendance (*sic*) et que par conséquent le titre légal de possession n'existant plus, le droit à la possession cesse lui-même.

Que le but pour lequel les Puissances avaient exigé l'abandon de ce territoire n'existe plus, du moment que la liberté de navigation du Danube est aujourd'hui pleinement reconnue et garantie par la Commission Internationale...

Que la participation de la Roumanie à la guerre n'a pas été un sacrifice ni un acte de dévouement, mais un calcul, calcul juste, puisqu'elle a bénéficié, sans compter la pluie d'or que la guerre a fait tomber sur le pays.

Que les Roumains n'ont qu'à s'en prendre à eux si à la confraternité d'armes, ils ont cru devoir substituer des procédés malveillants et hostiles...».

Et de conclure, après avoir établi d'une manière aussi irréfutable le bien-fondé des prétentions du gouvernement impérial :

« Nous nous bornons à constater que la Moldavie n'a plus aujourd'hui aucun titre à la possession de ce territoire. La question ainsi posée se décidera en temps et lieu »¹⁾.

En effet, entre temps des complications avaient surgi et le traité de San-Stefano, que la Russie venait d'imposer à la Turquie, ne pouvait plus être considéré comme une solution définitive. La Russie outrepassait largement les clauses de l'accord de Reichstadt ; elle venait de se créer une annexe dans les Balkans, en étendant jusqu'à l'Égée et aux confins de l'Adriatique les limites de la principauté de Bulgarie. D'autre part la présence de ses troupes aux portes de Constantinople attirait la flotte britannique dans la mer de Marmara ; on fut un instant à la veille d'un grand conflit européen, qui eût surpris la Russie, épuisée à la suite de ses campagnes contre les Turcs, en fort mauvaise posture. La nervosité des dirigeants de la politique étrangère de l'empire en devint excessive et le chancelier, s'emportant au-delà de toute mesure, menaça au début d'avril de faire occuper la Roumanie et de désarmer l'armée roumaine. La réponse fut cinglante : « sur ordre du Prince, dépêchait Kogalniceano à Ghika le 2 avril, vous voudrez bien dire au Prince Gortchakov à votre première rencontre, qu'une armée qui a combattu à Plevna sous les yeux de l'empereur Alexandre II pourra bien être

¹⁾ *Ibid.*, p. 168—169, n° CXLVI.

écrasée et tuée, mais qu'elle ne se laissera jamais désarmer »¹⁾). Le lendemain, M. de Giers disait au général Ghika que le Chancelier s'était mal exprimé, qu'il n'avait pas compris l'Empereur, et qu'il n'avait été question que de renforcer l'effectif des troupes russes se trouvant en Roumanie. Cependant la tension demeurait très grande et l'on pouvait espérer une intervention des puissances dans la question bessarabienne, si elle venait à être soumise à un Congrès européen.

Mais déjà le 8 mars, Ghika avertissait son ministre qu'il avait consulté les représentants des Puissances à Pétersbourg sur cette question et qu'il n'en avait recueilli « que des opinions personnelles sans valeur... Néanmoins celle de l'ambassadeur anglais mérite d'être rapportée. En principe, l'Angleterre est contraire à la demande de rétrocession. — Toutefois il ne croit pas qu'elle prendra à priori, au Congrès où la question devra être portée, une attitude nettement définie. Aucun intérêt britannique n'est engagé dans cette question de rétrocession, ainsi que dans celle des bouches du Danube. L'Autriche et l'Allemagne sont les seules puissances qui soient fortement intéressées dans ces questions et cela pour des raisons politiques et commerciales. Si elles repoussent la demande de rétrocession, l'Angleterre sera avec elles. Si elles font bon marché de leurs droits et de leurs intérêts et donnent leur assentiment, l'Angleterre n'opposera pas de veto. Tout dépend donc de ces deux états. Il est à présumer que la France et l'Italie agiront de même. Ces paroles pleines

¹⁾ *Ibid.*, p. 174, n° CLIII.

de bon sens et portant la marque de l'égoïsme britannique méritent d'être méditées » ¹⁾). Comme l'Autriche-Hongrie avait déjà abandonné à la Russie le territoire en question, depuis la convention de Reichstadt, et que l'Allemagne le lui avait suggéré, il était facile de voir à quoi l'on pouvait s'attendre.

En fait, l'intérêt britannique, qui s'était manifesté avec tant de force au Congrès de Paris pour les bouches du Danube, poursuivait maintenant des objectifs différents. Étienne Zeletin, professeur à l'Université de Iassy, a expliqué très clairement ce changement d'attitude dans son petit livre sur les origines de la bourgeoisie roumaine :

« On sait, écrivait-il à ce sujet, . . . que c'était le blé qui provoquait l'intérêt de la bourgeoisie britannique pour la mer Noire et les bouches du Danube . . . Ce blé arrivait en Angleterre dans la première moitié du XIX^e siècle, de l'Europe orientale. Après 1830, la Grande Bretagne s'est ouvert la voie des principautés danubiennes qu'elle met ainsi en contact avec l'Europe occidentale . . . Jusque vers 1875, elle arrive à dominer notre marché. Mais en même temps une autre région de blé lui devient accessible et diminue son intérêt pour l'Europe orientale : le Nouveau Monde. Les États-Unis commencent à exporter du blé d'une manière intense après la fin des troubles de la guerre civile. Ils devaient satisfaire d'abord les besoins de l'Angleterre au détriment des pays qui lui procuraient auparavant du blé. Dans la mesure où se produisaient ces changements sur

¹⁾ *Ibid.*, p. 156—157, n° CXXXII.

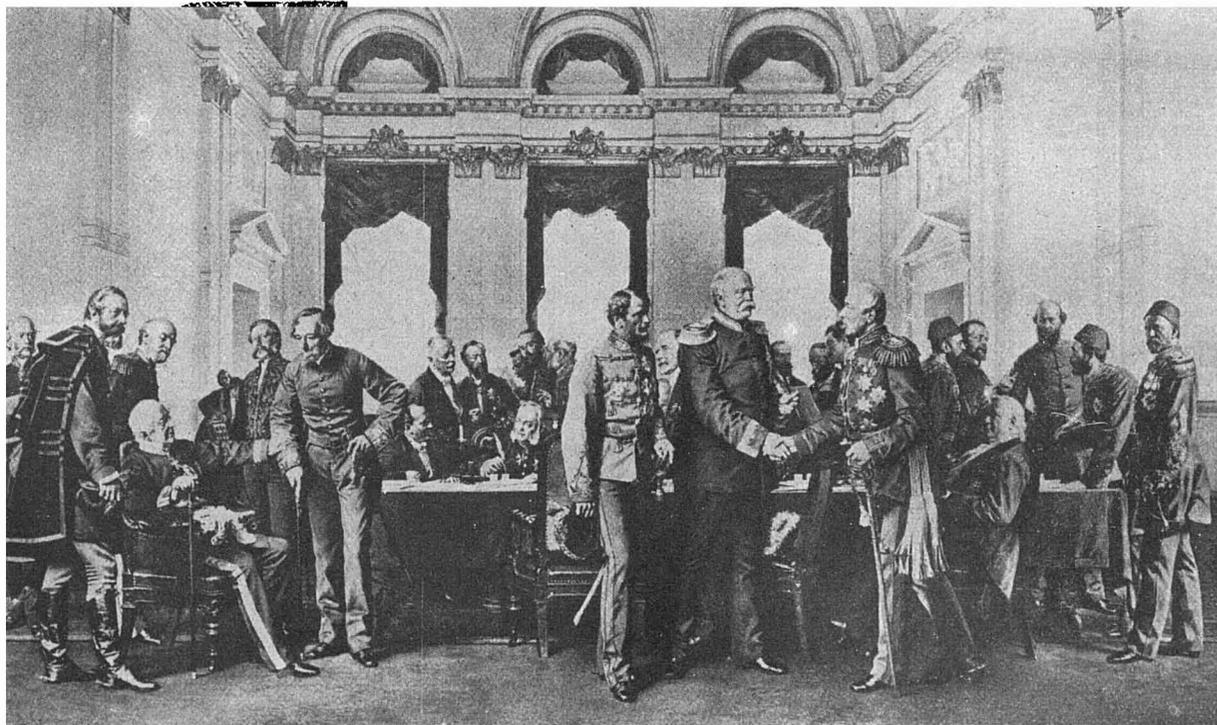
le marché international des céréales, l'intérêt de l'Angleterre pour le commerce de la mer Noire et des bouches du Danube en diminuait d'autant.

En 1878, concluait-il, nous n'avions plus derrière nous ce que nous avons en 1856: un groupe capitaliste européen, qui en nous défendant, eût défendu en même temps les intérêts de son propre marché. Et c'est pourquoi la « sympathie » et la « générosité » de l'Europe d'alors, à l'égard de la petite Roumanie, se sont muées au Congrès de Berlin en une attitude de marâtre, qui a scandalisé tous ceux qui s'imaginaient encore que les relations internationales étaient fondées sur la justice »¹⁾.

Il y a du vrai dans cette explication, qui est toutefois d'inspiration un peu trop marxiste, comme l'était en général la philosophie de l'histoire de son auteur. En réalité, le phénomène est plus complexe. Il est vrai que la guerre de sécession des états américains fut pour une très grande part la guerre du blé contre le coton. La victoire du Nord fut celle du blé et le développement des nouveaux territoires de l'Ouest ne fit qu'accroître cette production. « Le blé des États-Unis l'emporte bientôt en Europe sur le blé russe pour les quantités consommées. L'importation des blés américains en Angleterre représente 30% du total importé pendant la décade 1860—70, 48% de 1871 à 1880... Le boisseau de blé américain qui acquittait 60 centimes en 1858, n'en payait plus que 25 en 1866, pour être ramené à 15, après 1870 »²⁾. Ces conditions nouvelles de l'économie

¹⁾ *Burghazia română*, Bucarest 1923, p. 112—114.

²⁾ P. Benaerts, dans *Peuples et Civilisations*, t. XVII, *Du libéralisme à l'impérialisme*, pp. 417, 422.



Le Congrès de Berlin (1878)

mondiale ont exercé une influence incontestable; mais il faut également tenir compte de la révolution qui s'opérait en même temps dans les transports maritimes par l'ouverture du canal de Suez, en 1869; l'on a vu plus haut que Bismarck avait saisi toute l'importance de ce problème pour la politique britannique. Cette nouvelle voie de communications augmentait de beaucoup l'intérêt de l'Angleterre pour la route des Indes, véritable obsession des hommes d'État britanniques de la fin de l'ère victorienne. Jusque-là, les possibilités qui s'offraient à la Russie de pénétrer avec sa flotte en Méditerranée étaient plutôt pour les Anglais une question d'équilibre naval dans les eaux du Proche Orient; maintenant c'était une ligne vitale de communication qui se trouvait menacée, la route impériale qui, par Gibraltar, Malte et l'Égypte, mettait l'Inde à quelques semaines de navigation des ports anglais. Tout ce qui, de près ou de loin, pouvait représenter une voie d'approche de ces possessions qui constituaient le véritable joyau de la Couronne, intéressait au plus haut point la politique de l'Angleterre. C'est aussi pourquoi l'objet essentiel de ses préoccupations, au moment où s'ouvrait le Congrès de Berlin, était la frontière de la Turquie d'Asie; les possessions russes au Caucase pouvaient bien comprendre Kars et Batoum, mais devaient s'arrêter à une ligne qui laissait aux Turcs Alashkert et Bayazid, c'est à-dire la grande route du trafic de la Perse, et, par là, des Indes. L'arrangement anglo-russe du 1^{er} juin 1878 donnait sur ce point satisfaction aux intérêts britanniques ¹⁾; en échange, dans la question de la Bessarabie,

¹⁾ V. là-dessus Goriaïnov, *ouvr. cité*, p. 373—74.

l'Angleterre constatait « qu'elle ne se trouvait pas immédiatement intéressée... pour qu'elle fût autorisée à encourir seule la responsabilité de s'opposer au changement proposé ». Les mémorandums signés par Salisbury et Shouvalov garantissaient que l'on ne toucherait pas à la question des Détroits ; les bouches du Danube paraissaient donc présenter moins d'intérêt — erreur, au demeurant, tant de géographie que de politique, car l'avenir allait prouver que les deux problèmes sont étroitement reliés l'un à l'autre et que la navigation du Bosphore et des Dardanelles n'est que le prolongement naturel de celle du grand fleuve, qui met l'Europe Centrale en communication avec le bassin pontique. Mais enfin le marché était fait ; pour l'Autriche il était d'autant plus facile à conclure, que les points principaux en avaient été établis à Reichstadt : dès le 1^{er} avril, elle avait fait savoir au général Ignatiev que la réduction de la Bulgarie de San Stefano à des proportions plus modestes, et l'occupation par les troupes de la Monarchie de la Bosnie et de l'Herzégovine, la détermineraient à ne plus soulever de difficultés pour la cession de la Bessarabie. Ces arrangements préalables ayant eu lieu dans les coulisses, la pièce ne présentait plus que l'intérêt d'offrir à l'Europe un spectacle diplomatique, qui montrerait sur la scène toutes ses vedettes. Cependant quelques discussions eurent lieu, au moins pour la forme. L'humour britannique n'y perdit pas ses droits, car dans la neuvième séance du Congrès, comme on venait d'entendre les délégués grecs formuler leurs réclamations et qu'il était question de décider si l'on entendrait aussi les délégués roumains, Lord Salisbury fit observer que

« la haute Assemblée, après avoir écouté les délégués d'une nation qui réclame des provinces étangères, agirait équitablement en écoutant les représentants d'un pays qui demande à garder des contrées qui lui appartiennent »¹⁾. On finit, malgré l'opposition des Russes, par admettre qu'on les entendrait le lundi suivant. La discussion du traité de San Stefano donna lieu également à des remarques intéressantes : Lord Beaconsfield intervint lui-même pour déclarer qu'il déplorait, dans la question de la Bessarabie, cette « immixtion dans le traité de 1856 » et que la frontière qui avait été établie alors devait « mieux assurer la liberté de la navigation du Danube ». Mais il ajoutait qu'il n'avait pas recommandé au gouvernement de la Reine « d'employer la force pour maintenir les stipulations de ce traité », alors que ses autres signataires s'en désintéressaient. C'était l'essentiel, et Gortchakov put, sans trop de risques, faire entendre au Congrès son *quos ego*, en affirmant que la Russie ne reculerait pas dans cette question, cependant que Shouvalov précisait qu'elle ne réclamait pas les bouches du Danube.

Lorsque Brătianu et Kogalniceano furent admis le 1^{er} juillet à faire connaître à la haute Assemblée leur mémoire, qui était conçu en termes aussi fermes que mesurés, ils plaidaient, de toute évidence, une cause perdue d'avance. Mais leur attitude restait inébranlable. Aussi bien avaient-ils reçu le 23 juin, de Bucarest, le télégramme émouvant, signé par Rosetti, qui leur rappelait une dernière fois le point de vue qu'ils devaient soutenir :

¹⁾ Prince G. Bibesco, *Histoire d'une Frontière*, Paris 1883, p. 37—50.

« Après de longues réflexions, on a acquis la ferme et inébranlable conviction que nous devons nous abstenir de toute participation à un acte qui serait... Les grands peuvent faire des transactions, les petites nations ne doivent vendre ni leur (territoire) ni leurs frères ». Il y ajoutait en roumain cette conclusion, qui pouvait aussi bien figurer comme devise de la génération des fondateurs de l'état roumain moderne: *Sărac și curat* (pauvre, mais net) ¹⁾.

On ne pouvait mieux définir l'attitude qu'adopta alors la Roumanie. Elle s'inclina devant la volonté de l'Europe, jugeant avec raison toute résistance inutile, du moment qu'elle n'avait plus à donner des preuves d'une valeur militaire, qui s'était suffisamment illustrée sur les champs de bataille de Bulgarie. En octobre 1878, les fonctionnaires roumains se retiraient de Cahul, Bolgrad et Ismaïl et y étaient remplacés par les autorités russes; aucun autre consentement ne fut arraché à l'état roumain. Quarante ans plus tard, cette attitude intransigeante qui entraînait pour l'instant une frontière défavorable en Dobroudja, où la Russie fit sentir toute sa rancune, devait être justifiée par le retour de la Bessarabie toute entière à la Roumanie. Mais dès lors, si le bilan de cette longue dispute, qui avait fait verser des flots d'encre avant de faire couler de nos jours tant de sang, n'était pas trop favorable à la Roumanie à la suite d'une guerre somme toute, victorieuse, il ne l'était pas davantage pour la Russie.

« Ce n'est qu'après des efforts surhumains et des sacrifices inouïs, écrit à ce sujet Goriaïnov, que nous

¹⁾ I. C. Brătianu, *Acte și Cuvântări*, IV, p. 63.

terminâmes la campagne qui fut entreprise après de sérieuses hésitations et un long atermoiement. Nous aurions dû l'éviter et la guerre, selon toute probabilité aurait pu être écartée si l'un des mobiles, qui avait poussé l'empereur Alexandre à la déclarer, n'était le sentiment de dignité blessée, qui l'incitait à saisir la moindre occasion pour faire disparaître les dernières conséquences du traité de Paris et restituer à la Russie la partie de la Bessarabie qui lui fut enlevée en 1856.

Huit ans auparavant, ce même sentiment avait porté Alexandre II à se libérer par une déclaration unilatérale des stipulations d'un engagement international. En 1877, ce même sentiment l'entraîna à entreprendre une guerre qui aurait pu, de peu s'en fallut, embraser toute l'Europe et apporta à la Russie des avantages qui ne correspondaient nullement aux sacrifices qu'elle avait dû faire. Comme une des conséquences de cette guerre, fut la réintégration sous le sceptre du souverain de Russie de la partie de la Bessarabie comprenant une surface de 10.000 verstes carrées, qui lui fut enlevée en 1856 et dont la restitution satisfait au sentiment d'amour-propre de l'empereur. Mais si nous comparons ce territoire insignifiant, *que la Russie acquérait malgré les protestations des Roumains*, avec cette énorme surface de ses possessions dans le nord de l'Amérique (l'Alaska) (plus de 1.500.000 verstes carrées) qu'elle avait tenu à vendre, quelques années auparavant, aux États-Unis pour 7.200.000 dollars, on ne peut s'abstenir d'observer que cette dernière transaction n'était pas conforme à la dignité d'une grande puissance; d'une part, pour la raison que le territoire

aliéné avait fait partie de l'empire depuis plus de soixante-dix ans, de l'autre parce que le gouvernement impérial avait cédé à celui des États-Unis d'Amérique une contrée d'une richesse inouïe pour une somme infiniment petite »¹⁾).

Il est vrai que ces raisons proprement commerciales de la dignité de l'empire n'avaient joué aucun rôle dans l'affaire de la Bessarabie. Il nous faut retenir cependant l'aveu non négligeable, que le facteur déterminant du conflit de 1878 fut « le sentiment d'amour-propre » de l'empereur Alexandre II. Jadis l'amour-propre d'Alexandre I^{er} avait réclamé en 1812, l'annexion d'une province qu'aucun autre droit ne justifiait; celui de son neveu n'eut à s'exercer que sur l'étendue plus réduite des trois districts de la Bessarabie méridionale. À une époque qui prétend substituer au caprice des monarques la volonté des peuples, de pareils motifs doivent sembler bien étranges, surtout après qu'un régime nouveau, non seulement républicain mais socialiste, a remplacé l'absolutisme des Romanov. La continuité parfaite qui s'affirme sur ce point dans la politique de l'U.R.S.S., à l'égard de celle de la Russie des tzars, n'en est que plus caractéristique et propre à dévoiler ses raisons véritables.

¹⁾ *Le Bosphore et les Dardanelles*, p. 376.

CHAPITRE V

LA QUESTION DE LA BESSARABIE EN 1917—1920

« La république démocratique moldave (la Bessarabie), dans ses limites comprises entre le Prut, le Dniestr, la mer Noire et les anciennes frontières de l'Autriche, arrachée il y a plus de cent ans au corps de l'ancienne Moldavie, se réunit à partir d'aujourd'hui et pour toujours à sa mère, la Roumanie, en vertu du droit historique et national et du principe que les peuples décident eux-mêmes de leur sort.

Déclaration du bloc moldave votée par le *Sfatul Țării*, 27 mars/9 avril 1918,

La province entière entre le Prut et le Dniestr était maintenant de nouveau sous la domination russe ; celle-ci ne devait pas tarder à y appliquer les mêmes méthodes, qu'elle pratiquait dans les autres régions de l'empire où elle avait affaire à des populations d'une langue et d'une culture différentes. Après la deuxième insurrection de la Pologne et la fin de la longue résistance des tribus du Caucase, le gouvernement impérial se montra toujours plus défavorable aux tendances d'autonomie et aux manifestations de l'esprit local ; le règne d'Alexandre III allait marquer le triomphe de la réaction, autant que celui de Nicolas I^{er}. La politique des autorités russes en Bessarabie ne manquait pas d'ailleurs d'une certaine habileté : elle tentait de gagner les éléments de la noblesse provinciale et les intellectuels, en leur assurant des emplois dans l'administration de l'empire, à la condition de s'adapter entièrement à la mentalité et à la culture russe.

De nombreux Bessarabiens, d'origine roumaine, reçurent ainsi des fonctions dans l'armée et dans la diplomatie : l'un d'eux, un juriste distingué, Léon Casso, dont la famille, dans la génération précédente était encore suspecte de nationalisme moldave, devint professeur à l'Université de Moscou et ministre de

l'Instruction Publique sous Nicolas II; mais ils avaient reçu une éducation purement russe et se considéraient entièrement gagnés à la cause de la Sainte Russie. D'autre part, le bien-être matériel de la population rurale fut un souci constant des autorités, autant du reste que l'état de régression culturelle, dans laquelle elles avaient intérêt à la maintenir. La réforme agraire de 1861 fut appliquée dans un esprit plus large en Bessarabie et les lots distribués aux paysans se trouvèrent être de dimensions plus considérables. En même temps, on avait soin d'éliminer peu à peu la langue « moldave » des écoles; elle disparut de l'enseignement primaire en 1871. Comme beaucoup de villageois ignoraient le russe, l'école leur devint inaccessible¹⁾. De même l'église fut russifiée systématiquement, ce qui explique la fortune en Bessarabie, pays pourtant très attaché à l'orthodoxie, de certaines sectes qui utilisaient dans leur prédication le langage populaire. Mais surtout l'administration employait largement les deux méthodes qui ont toujours été pratiquées, dans les provinces périphériques ou limitrophes, par les régimes impérialistes de tous les temps: le déplacement systématique des populations et le truquage des recensements, pour tout ce qui concernait les nationalités. On encouragea d'une part, sur une large échelle, l'émigration de l'élément moldave, par villages entiers, dans les autres gouvernements de l'empire. Un grand nombre s'établit dans les gouvernements de Kherson et de Tauride, et même au Caucase,

¹⁾ D'après les chiffres officiels des statistiques russes de 1907 et 1918, la proportion des hommes sachant lire était pour les Moldaves de 10,5% et de 1,7% pour les femmes! cf. St. Ciobanu, *La Bessarabie*, p. 84.

où leurs descendants se sont maintenus jusqu'à nos jours. D'autres encore furent expédiés au delà du Don et même en Sibérie. D'autre part, la pénétration des éléments allogènes en Bessarabie se fit plus intense, particulièrement au Nord et au Sud, dans les districts de Hotin, et d'Akkerman ou Cetatea Albă. Enfin il devint d'usage de classer dans les recensements comme Russes ou Ukrainiens tous ceux qui entendaient le russe ou l'ukrainien, indifféremment s'ils parlaient roumain chez eux. On tenta en outre de tirer parti de certaines particularités dialectales, d'ailleurs très peu accentuées, du parler moldave, pour essayer de l'ériger en langue distincte et de l'opposer à la langue roumaine, corrompue par les néologismes latins. C'est là qu'il faut chercher l'origine de certaines théories, qui ont encore cours en Russie Soviétique, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Ces différentes tendances expliquent un phénomène assez singulier, qui ressort de la comparaison des différentes statistiques établies en Bessarabie au cours du XIX^e siècle, qui fut celui de la domination de la Russie des tzars : la population augmente à un rythme de croissance rapide, mais à chaque recensement l'élément moldave diminue. Ainsi en 1856, sur 990.274 habitants, 74% étaient Moldaves; en 1897, la population avait presque doublé : 1.935.412 d'après les chiffres réunis par Dournovo, mais les Moldaves n'y représentaient plus qu'une proportion de 56% !¹⁾

¹⁾ Cf. pour toutes ces statistiques St. Ciobanu, *La Bessarabie*, chapitre II, la population de la Bessarabie.

En 1912, à l'occasion du centenaire de l'annexion, le nombre total de la population était de 2.496.054, mais on n'indiquait plus celui des Moldaves, qui n'étaient même plus mentionnés en 1910, au dire de Casso, dans l'Annuaire Statistique de l'empire ; des évaluations officielles les réduisaient maintenant à 48 % du total de la population bessarabienne. Il s'agit cependant d'une race en pleine croissance démographique, presque aussi accentuée que celle des Slaves, grands ou petits-russiens. Il n'est pas difficile de découvrir la raison de cette surprenante évolution, qui est bien plus le résultat de l'arrangement des chiffres, que l'image de la réalité.

La Bessarabie, pays agricole par excellence, où se développait également la culture de la vigne à l'instar de la Crimée, n'eut pour ainsi dire plus d'histoire jusqu'au début du XX^e siècle. Les bouleversements sociaux qui marquèrent alors pour l'empire le début d'une ère nouvelle, y eurent également des répercussions sous forme de *pogroms* ; la question juive, en temps de troubles, était aussitôt à l'ordre du jour. Il faut tenir compte, pour en comprendre la persistance, du caractère particulier des communautés juives immigrées de Podolie et des gouvernements de la Russie méridionale, de leur impossibilité de s'adapter et de leur fanatisme. L'agitateur antisémite le plus notoire fut Paul Kroushevan, d'origine moldave, mais profondément influencé par l'esprit russe. Les élections pour la seconde *douma*, lors de l'essai d'un régime constitutionnel en Russie, l'envoyèrent au parlement avec Pourichkévitch, qui devait s'illustrer plus tard dans le complot contre Raspoutine. Les Kroupenski qui re-

présentaient la noblesse, n'étaient pas moins russifiés et réactionnaires ; sauf les agitations périodiques du soulèvement contre les Juifs, qui accaparaient de plus en plus le grand et le petit commerce et pratiquaient largement le métier d'usuriers, la population roumaine des campagnes n'avait aucune part à ces mouvements politiques de langue et d'inspiration étrangère. Ce ne fut qu'en 1906 que le premier journal rédigé en « moldave », mais imprimé en caractères russes, fut autorisé à paraître en Bessarabie. Il n'est pas étonnant que Nicolas Iorga, qui parcourut à peu près au même moment cette province perdue, eut l'impression de remonter de quelques siècles le cours du temps, en franchissant la frontière : peu ou pas de communications, les villes encombrées de ghettos, les villages isolés, repliés sur leurs traditions séculaires, des agitations religieuses alternant avec des crises d'antisémitisme, le tout greffé sur un fatalisme mystique qui semblait perpétuer le Moyen Âge. De toutes les provinces roumaines subissant la domination étrangère, la Bessarabie était évidemment celle où une conscience nationale avait le moins de chances de se développer. L'effort méritoire de quelques intellectuels, Basile Stroesco, Paul Gore, ne semblait pas devoir dépasser un horizon local.

L'évolution générale de la politique roumaine semblait du reste éloigner toujours davantage la perspective de regagner le territoire incorporé à l'empire russe. Le traitement qui lui avait été infligé au congrès de Berlin et l'hostilité constante que lui marquait la politique russe, avaient obligé la Roumanie à chercher un appui dans le seul groupe de puissances qui lui offrait une

garantie contre l'expansion de sa redoutable voisine : la Triple Alliance.

Lorsqu'en septembre 1883, Jean C. Brătianu se rendit à Gastein, pour y établir avec le chancelier d'Allemagne les bases de l'accord, Bismarck notait que son interlocuteur se montrait trop ouvertement l'ennemi de la Russie, « non sans une préoccupation chauviné quant à l'utilité d'une frontière sur le Dniestr »¹⁾. Il s'empressait donc de préciser qu'il ne s'agissait pour lui que d'une alliance défensive, une véritable « ligue de la paix » et de la stabilité des frontières. Cependant à cette date, le souvenir de la Bessarabie était encore très vivant dans l'esprit public roumain : le sénateur Pierre Grădişteanu y faisait allusion devant le Roi Charles, au moment où l'on dévoilait à Iassy la statue équestre d'Étienne le Grand, par Frémiet, en rappelant les « deux pierres précieuses » qui manquaient à la couronne du Voïvode ; cette même année paraissait le fameuse *doïna* d'Eminesco, qui montrait le peuple roumain opprimé « du Dniestr à la Theiss » et « de la mer à Hotin » ; les « Moscovites » s'y trouvaient en bonne place parmi les oppresseurs. Mais ces manifestations oratoires ou littéraires n'avaient aucune prise sur l'action du gouvernement ; d'autre part, à partir de 1892 et du procès retentissant des « mémorandistes » de Cluj, la question transylvaine fut au premier plan et la lutte constante des Roumains d'outre-monts contre l'oppression magyare retenait bien davantage l'attention de l'opinion publique, tant en Roumanie qu'en Europe. Le démembrement de

¹⁾ G. I. Brătianu, *Bismarck und Ion C. Brătianu*, Iena-Leipzig 1939, p. 19.

la monarchie des Habsbourg paraissait inévitable, tandis que personne n'osait envisager celui de l'empire des tzars. Je me rappelle qu'en parcourant, au printemps de 1914, les montagnes du Tyrol avec un ami suisse, je me fis traiter de fou — ou presque —, pour avoir soutenu que l'unité roumaine ne pourrait se réaliser que par le démembrement simultané de l'Autriche-Hongrie et de la Russie...

Le destin se plaît parfois à donner d'éclatants démentis aux raisonnements les mieux fondés; en 1916, la Roumanie déclara la guerre à l'Autriche-Hongrie, après s'être fait reconnaître par le traité, signé par les représentants de la Russie, de la France, de l'Angleterre et de l'Italie ses revendications nationales en Bukovine, en Transylvanie et au Banat. Il pouvait être encore moins question de la Bessarabie, qui appartenait à un état allié. Et pourtant ce fut par le retour de cette province, que l'unité roumaine entra dans la voie des réalisations, moins de deux ans après.

L'éveil d'une conscience nationale des Roumains de Bessarabie et leur volonté de s'unir à la Roumanie furent l'effet de la guerre et de la révolution russe. Le soldat moldave avait déjà fait bien des campagnes au service du tzar: en Crimée, dans les Balkans, en Mandchourie.

Cette fois, le hasard des opérations militaires le mit en présence d'autres Roumains, dans les rangs de l'armée austro-hongroise qui lui était opposée, ou de l'armée roumaine qui combattait à ses côtés. Il sut que les Roumains du royaume prenaient part à la guerre pour délivrer leurs frères de la domination autrichienne et

magyare ; il vit les bataillons de volontaires que l'on constituait derrière le front russe, avec les prisonniers d'origine roumaine, capturés en Galicie ou en Bukovine. Il eut soudain la conscience d'une même langue, qui dépassait les frontières de l'empire russe et du royaume allié, d'une nationalité plus étendue et plus riche à laquelle il appartenait lui-même. Le fruit de cette expérience ne sera pas oublié, le jour où les barrières qui le séparaient de ce monde nouveau s'écrouleront d'elles-mêmes, au son des trompettes révolutionnaires, comme les murailles d'un autre Jéricho.

* * *

Ce fut en effet la révolution russe qui vint donner à ce mouvement encore instinctif l'impulsion décisive, en proclamant le droit de tous les peuples de l'empire à leur autonomie nationale. Il y eut au printemps de l'année 1917 comme une fièvre de mouvements autonomistes, d'un bout à l'autre de l'immense Russie : revendications sociales et aspirations nationales se confondaient en un gigantesque désordre. La Finlande, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Géorgie, l'Arménie, l'Ukraine, la Russie Blanche, les Cosaques du Don et du Caucase se constituaient des gouvernements ou proclamaient l'usage de quelque idiome national. La Bessarabie ne pouvait rester indifférente à ces grandes transformations ; le mouvement ukrainien plus particulièrement, la mettait bientôt en demeure de se prononcer à son tour. Comme l'a fort bien dit l'historien, qui prit lui-même une part active aux événements, M. St. Ciobanu, « la révolution de Bessarabie a été dictée par la révolution russe et sa

marche a été déterminée par l'évolution naturelle des mouvements populaires de Russie. Les idées qui ont eu cours pendant la révolution de Bessarabie, celles d'autonomie, de liberté nationale, de liberté pour la langue maternelle à l'école, à l'église et dans l'administration, l'idée d'une armée nationale et jusqu'à celle de l'autodétermination, de la séparation de la Russie et naturellement de l'union, n'ont pas été des idées inventées par ceux qui ont réalisé l'union ou par des propagandistes improvisés. Ce sont les idées communes à l'esprit de tous les peuples subjugués par la Russie, les formules révolutionnaires et nationales de l'époque ». Il nous faut retenir également une autre observation du même auteur, qui achève de définir le mouvement auquel il a été mêlé et dont il a été un témoin fidèle : « Ce que l'on remarque dans la révolution de Bessarabie, c'est que cette révolution, comme la révolution russe, n'a pas eu de chefs, qu'elle a été une révolution pour ainsi dire acéphale. Le mouvement national de Bessarabie apparaît comme une fermentation profonde du peuple, comme un souffle formidable de la masse, en un mot comme une action collective. . . Les dirigeants de ce mouvement n'entraînent pas les masses derrière eux, ils sont soulevés et entraînés par les masses, ils sont projetés à la surface par les vagues de la révolution. Et si ces hommes ne s'étaient pas rencontrés, souvent grâce au hasard, pour répondre aux besoins de la révolution, celle-ci en aurait créé d'autres. C'est ce qui explique que dans la plupart des cas, les chefs du mouvement sont des hommes sortis de l'obscurité, hommes du peuple, sans culture sérieuse, médiocres et

incolores, phénomène que l'on peut observer également dans d'autres mouvements nationaux (par ex. Petliura en Ukraine)... Les héros véritables de la révolution russe ont été des soldats, des paysans, des sous-officiers, des instituteurs, et rarement des intellectuels; ce sont les mêmes hommes qui ont été les héros du mouvement national de Bessarabie »¹⁾). Il s'agit, bien entendu, de la première phase de la révolution russe, avant l'avènement du régime bolchéviste; ce fut d'ailleurs la seule que la Bessarabie put connaître, car le pouvoir des Soviets ne réussit pas à y prendre pied.

Il nous suffira de rappeler ici les étapes principales du mouvement qui aboutit d'abord à la proclamation de l'indépendance, puis à l'union avec la Roumanie.

Dès le 22 mars 1917, le journal « La parole moldave » (*Cuvânt moldovenesc*) qui paraissait à Kişinău, invoquait l'exemple des Lettons qui réclamaient à la fois leur autonomie nationale et la réforme agraire, et incitait les Moldaves de Bessarabie à le suivre. Ce fut autour de cette feuille et de sa rédaction, qu'à l'instar de ce qui se passait dans les autres régions de l'empire, se constitua à la fin de mars le « parti national moldave », qui affirmait non seulement sa volonté de constituer une nation distincte, mais aussi sa conscience de faire partie du peuple roumain²⁾.

Le 2 avril, les officiers et les étudiants moldaves se trouvant à Odessa lançaient un appel pour soutenir les mêmes principes. Politiquement, il ne s'agissait toujours

¹⁾ St. Ciobanu, *Unirea Basarabiei*, Așez. Ion I. C. Brătianu, Bucarest 1929, p. XIII et XXXIII.

²⁾ *Ouvr. cité*, p. 7, n° V.

que d'une autonomie provinciale, destinée à s'encadrer dans la nouvelle organisation fédérative de l'état russe: le programme du parti national moldave, publié le 3 avril, n'exigeait pas d'autres libertés que celles-là. Mais la première manifestation de quelque importance eut lieu à Odessa le 18 avril 1917: une assemblée de près de 10.000 soldats d'origine moldave se réunit sous la présidence du capitaine Cateli, assisté par les patriotes moldaves P. Halippa et J. Pelivan. L'assemblée exigea l'emploi du moldave dans l'église, l'école, l'administration et l'armée, en laissant aux minorités l'usage de leurs langues respectives. La motion réclamait une large autonomie et recommandait l'institution d'un « Conseil du pays » (*Sfatul Țării*), sorte de diète ou parlement provincial, pour établir une législation nouvelle; elle exigeait en même temps le partage des terres ¹⁾. D'autres corps constitués, de tendances moins radicales, tels que l'union des coopératives, les représentants du clergé où ceux des professeurs et des instituteurs soutenaient dans l'ensemble les mêmes opinions. Des « conseils nationaux », à l'exemple des autres nationalités de l'empire, se constituaient dans toutes les unités militaires qui comprenaient des soldats recrutés en Bessarabie, y compris celles qui se trouvaient sur le front roumain: une assemblée de ce genre se réunit le 12 mai à Bârlad. À Odessa se constituait déjà le « soviet moldave des officiers et des soldats ». D'autres se formaient à Ekaterinoslav, Tighina, Bolgrad, Sébastopol, Kherson et Iassy.

¹⁾ *Ibid.*, p. 18 et suiv. n° XIV.

Dans le courant de l'été, un événement inattendu vint hâter l'évolution vers une nouvelle organisation d'état en Bessarabie. L'autorité du gouvernement provisoire de Pétrograde se révélait toujours plus impuissante, et le talent oratoire de Kerensky insuffisant à combattre l'action audacieuse des communistes. Le mouvement centrifuge s'accroissait en Ukraine: le 3 juillet, la Rada centrale ukrainienne ou parlement local, convoqué à Kiew, mandait de sa propre autorité les commissaires du gouvernement à venir lui faire leur rapport. Cet appel s'adressait également à celui de Bessarabie. La Rada s'érigait en autorité qui pouvait disposer du sort de la province. Ce télégramme provoqua la réaction la plus vive et entraîna enfin la décision tant attendue. Le soviet des officiers et des soldats moldaves entra aussitôt en action: s'adressant au gouvernement provisoire, le comité exécutif le pria «de notifier à la Rada l'illégalité de cette tendance d'accaparer d'autres nationalités, et de l'obliger à reconnaître en principe le droit d'autonomie de la nation moldave dans ses limites ethniques, déterminées par les frontières géographiques de la Bessarabie et les parties des gouvernements de Kherson et de Podolie, situées le long du Dniestr et peuplées en majorité par des Moldaves »¹⁾. Aux prétentions des Ukrainiens sur la Bessarabie, le comité opposait ainsi les droits que lui créait la présence des éléments moldaves au delà du Dniestr. D'autre part, les minorités habitant en Bessarabie n'éprouvaient aucune sympathie pour un changement de régime qui

¹⁾ *Ibid.*, p. 82—83, n° LXV.

eût substitué l'Ukraine à la Russie et Kiew à Pétrograde. Les motions en faveur de l'autonomie se multiplièrent et le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, Tseretelli, finit par consentir le 6 août, à ce que l'on délibérât sur une nouvelle organisation autonome de la province. La Rada elle-même dut reculer, en faisant savoir au parti national moldave et au comité du gouvernement de Bessarabie qu'elle n'entendait nullement envahir le territoire moldave ou l'annexer. Mais elle formulait cependant des prétentions plus réduites sur les districts de Hotin et de Cetatea Albă, où s'était établie une population ruthène plus nombreuse — ce qui par ailleurs n'était guère le cas pour le second de ces départements, où s'était fixé depuis un siècle un mélange de toutes sortes d'éléments disparates, colonisés par l'administration russe.

Le parti national moldave riposta, en faisant valoir de son côté ses droits sur les Moldaves des gouvernements de Kherson et de Podolie.

Ainsi s'ébauchait dès le début un système, qui opposait aux prétentions ukrainiennes sur le Nord et le Sud de la Bessarabie, la revendication des régions peuplées par les Moldaves à l'Est du Dniestr, formule logique qui pourrait un jour, par un échange raisonné de populations, fixer à la limite naturelle du Dniestr les frontières géographiques et ethniques de l'état roumain.

Entre temps de vives discussions s'engageaient autour de la constitution du « Conseil du pays », qui faisait revivre sous une nouvelle forme, le « Conseil suprême » de l'ancienne organisation autonome de la Bessarabie

de 1818. Il s'agissait d'établir la proportion des députés moldaves et de ceux des autres nationalités. Des différentes propositions qui furent faites, on finit par retenir une formule qui se rapprochait du principe des deux tiers: 105 sièges aux Moldaves et 45 aux minorités, sur un total de 150. En fin de compte, il y en eut 138, dont 103 Moldaves. Les événements se précipitaient: un Congrès de délégués paysans agitait à Kişinău des formules extrêmes de nivellement agraire. L'autorité du gouvernement de Pétrograde se décomposait toujours davantage: un Congrès « des peuples de la Russie » se tint à Kiew en septembre; le 25 du même mois, le gouvernement de Pétrograde, reconstitué sous la présidence de Kerensky, reconnaissait officiellement le droit de ces peuples à l'autodétermination. Le 7 novembre, l'Ukraine devait proclamer son autonomie.

De nouveau l'élément militaire prit l'initiative, circonstance assez naturelle en temps de guerre et de révolution. Un nouveau congrès de soldats s'ouvrit à Kişinău le 20 octobre. Ses 500 délégués représentaient près de 250.000 hommes d'origine moldave, appartenant à l'armée russe, tant des formations de la zone intérieure que du front. L'autonomie politique de la Bessarabie y fut proclamée dans un grand enthousiasme: des drapeaux moldaves (bleu et rouge) furent hissés, mais l'assemblée entonna les chants patriotiques roumains: « Éveille-toi Roumain », et « L'Union est écrite sur notre drapeau ». On décida de procéder sans plus tarder à l'élection du *Sfatul Ţării* et il fut même question de convoquer une constituante.

Quelques jours après, la révolution bolchéviste triomphait à Pétrograde. Le premier effet de l'avènement des Soviets fut de gagner définitivement à l'autonomie moldave les éléments modérés des autres groupes ethniques de Bessarabie. Il fallait agir vite : pour constituer le *Sfatul Țării*, on fit appel aux conseils de soldats et de paysans qui s'étaient formés dans tous les districts : 44 sièges furent réservés aux premiers et 36 aux seconds. Les sièges qui restaient furent répartis entre les *zemstvos* ou conseils départementaux, les municipalités, les organisations professionnelles, le clergé, les professeurs, les institutions de crédit et les associations des différentes minorités. On eut ainsi, autant qu'il était possible en des temps si troublés et dans un milieu primitif, qui comprenait une immense majorité d'illettrés, une représentation très complète des intérêts divers et des principaux courants d'opinion qui se partageaient alors la population bessarabienne.

Seul un comité bulgare et gagaouze de Tighina vota une motion hostile à l'autonomie et demanda à rester dans la dépendance directe de la Russie — véritable paradoxe géographique, puisque entre la Bessarabie et le territoire sur lequel s'exerçait la domination des Soviets, s'intercalait alors toute l'étendue de l'Ukraine, dont l'indépendance serait bientôt un fait accompli.

Le 21 novembre 1917, le nouveau « Conseil du pays » tint sa première séance. I. Inculetz, qui avait été jusque-là commissaire gouvernemental-adjoint, en fut élu président. Un Conseil de directeurs fut institué pour gérer les affaires publiques, présidé par P. Erhan. Les adhésions furent à peu près unanimes dans toute la

Bessarabie. Seul le zemstvo de Cetatea Albă, composé presque exclusivement d'allogènes, maintint son attitude séparatiste, et tenta plus tard, soit de s'unir à l'Ukraine, soit de proclamer une « république du Boudjak » ; tentatives isolées et sans aucun écho.

Ce qui rendait la tâche de l'assemblée très difficile, c'était l'état d'anarchie, dans lequel la retraite désordonnée des troupes russes, qui abandonnaient en masse le front roumain, avait jeté la province. Le désordre était partout, les dépôts constitués pour l'approvisionnement du front étaient pillés sans vergogne, et des agents bolchévistes profitaient de ces circonstances pour opérer à leur aise et se débarrasser des éléments qui pouvaient s'opposer à leur action. Plusieurs notables moldaves : S. Murafa, I. Hodorocea, M. Razu furent assassinés par des soldats russes. En même temps la démagogie sociale s'étendait rapidement : propriétés et fermes étaient dévastées, la terre et le cheptel partagés sans autre forme de procès. Ce fut en vain que le Conseil de Kişinău appela à l'aide les unités fraîchement constituées de soldats moldaves : trop peu nombreuses et mal encadrées, celles-ci étaient manifestement incapables de maintenir l'ordre.

En décembre, la situation devint de plus en plus critique. Le *Sfatul Țării* avait proclamé le 2 décembre la « République moldave démocratique et fédérative » ¹⁾, dont les liens théoriques avec la Fédération des républiques, qui se substituait à l'empire des tzars, n'étaient pas encore rompus. Mais en fait, elle avait à lutter contre

¹⁾ *Ibid.*, p. 129—132, n° LXXVIII.

les agitateurs bolchévistes qui refluèrent du front roumain. Leur tentative de s'emparer par un coup de force à Iassy, du roi Ferdinand et du gouvernement roumain ayant échoué, ils espéraient trouver un meilleur terrain d'action en Bessarabie. Les bourgades situées le long du Prut: Reni, Leova, Cahul, appelaient déjà à leur secours les troupes roumaines et réclamaient l'aide du gouvernement de Iassy. Au début de janvier 1918, l'état-major bolchéviste s'installa à Kişinău; les séances du *Sfatul Țării* furent suspendues, un certain nombre de députés arrêtés ou poursuivis; on n'épargna pas davantage la commission interalliée pour le ravitaillement du front roumain. Les chefs de l'armée rouge se nommaient: Perper, Levinson et Kaabak; le forçat Katovsky commandait la cavalerie.

Il n'y avait plus à hésiter: le conseil des directeurs de la République, plusieurs organisations nationales moldaves et même allogènes, et enfin une délégation nombreuse du bloc moldave du *Sfatul Țării* s'adressèrent à Iassy et demandèrent instamment au gouvernement roumain d'envoyer des troupes et de rétablir l'ordre en Bessarabie. Déjà une délégation des propriétaires fonciers avait demandé secours au début de décembre. Le gouvernement roumain disposait en ce moment des troupes, que l'armistice sur le front oriental avait rendues libres; il avait d'autre part le plus grand intérêt à conserver les dépôts de Bessarabie, et se trouvait en fait depuis presque deux mois, en conflit déclaré avec les agents bolchévistes qui désorganisaient l'armée russe: le 13 janvier, la XI^e division roumaine sous le commandement du général Broșteanu entra à Kişinău. Des

combats violents furent livrés autour de Tighina ; ce ne fut qu'après trois jours de bataille dans les rues de la ville, que les bandes rouges furent enfin rejetées au delà du Dniestr. La Bessarabie se trouvait délivrée de leur menace et le *Sfatul Țării* en mesure de reprendre ses travaux.

Le gouvernement soviétique réagit avec une violence qui montrait à quel point ses intentions avaient été frustrées. Le ministre de Roumanie à Pétrograde fut enfermé à Petropavlovsk, comme jadis, en Orient, l'ambassadeur d'un état ennemi était retenu en prison. Les relations diplomatiques furent rompues, la guerre déclarée ; à la même occasion, les Soviets s'emparèrent du trésor de la Banque Nationale Roumaine qui avait été imprudemment déposé à Moscou — il est vrai, avec la garantie des Alliés — et mirent hors la loi le général Shtcherbatchev, commandant les troupes russes en Moldavie. L'organisation des troupes du front roumain, d'Odessa et de la mer Noire, dénommée *Rumtcherod*, dont le siège était à Odessa, fut chargée de poursuivre la lutte contre les « envahisseurs roumains ».

Ceux-ci se comportaient cependant avec tous les ménagements possibles pour l'autonomie de la « république moldave ». Les troupes reçurent des instructions précises et répétées de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la république et de se borner à maintenir l'ordre. Comme entre temps l'Ukraine s'était proclamée indépendante, *usant du droit d'auto-détermination que les Soviets avaient confirmé à leur arrivée au pouvoir*¹⁾,

¹⁾ « Droit d'auto-détermination complète des peuples, allant jusqu'à la séparation et à la création d'états nouveaux » communication faite à l'Ukraine le 5 décembre 1917.

la république moldave proclama à son tour son indépendance le 24 janvier/6 février 1918: I. Inculetz devint président de la République, et le conseil des directeurs, devenu conseil des ministres, fut présidé par D. Ciugureanu. L'armée roumaine en Bessarabie se considérait en territoire occupé, à la requête des autorités locales. Malgré l'accueil chaleureux qui lui avait été fait non seulement par les Roumains, mais aussi par les minorités qui désiraient voir cesser l'anarchie, elle songeait si peu à exercer une pression en faveur de l'état roumain, que le gouvernement du général Averesco, par l'entreprise du colonel canadien Boyle, traita à la fin de février avec le *Rumtcherod* soviétique d'Odessa et qu'un accord fut même conclu, aux termes duquel les troupes roumaines seraient retirées progressivement de Bessarabie (l'évacuation immédiate de Bender-Tighina ayant été repoussée) à l'exception de la garde des chemins de fer et des dépôts roumains, qu'elles s'abstiendraient de toute immixtion dans la politique intérieure du pays; en échange tous les produits de la Bessarabie qui ne seraient pas nécessaires à l'entretien de la population seraient réservés au ravitaillement de la Roumanie. Un échange de prisonniers était également prévu; le procès-verbal constatant l'accord avait été signé à Odessa, le 5 mars 1918, par Rakowsky, président du Collège supérieur autonome ¹).

Cet accord purement technique n'impliquait en réalité aucune attitude politique: la Roumanie n'entendait exercer aucune ingérence dans les affaires de la

¹) Cf. A. Boldur, *La Bessarabie*, Annexe, p. 381—84.

république moldave et s'y limitait à la défense de ses intérêts militaires. La convention n'eut d'ailleurs pas de lendemain : les prisonniers politiques roumains furent transportés d'Odessa en Crimée ; aucune mesure ne fut prise en faveur du ravitaillement de la Roumanie ; les troupes roumaines restèrent en Bessarabie et ce fut le *Rumtcherod* qui dut partir d'Odessa, devant l'avance des troupes austro-allemandes, qui pénétraient en Ukraine. Toute possibilité d'une intervention quelconque de la Russie soviétique dans les affaires bessarabiennes ayant disparu, restait pourtant le problème de l'Ukraine ; le gouvernement de celle-ci ayant encore revendiqué à Brest-Litowsk « l'unité politique et économique » que constituait le territoire de la Bessarabie avec celui de l'Ukraine, le *Sfatul Țării* protesta de nouveau avec énergie et les deux présidents, Inculetz et Ciugureanu, demandèrent à prendre part aux négociations pour la paix entre la Roumanie et les Puissances Centrales. Cette demande n'ayant pas été admise, et le gouvernement roumain se refusant d'autre part à prendre en considération l'offre que lui faisaient les Austro-Allemands d'une compensation en Bessarabie, pour la perte éventuelle de la Dobroudja, il ne restait plus pour la « république moldave » qu'une seule voie à suivre : l'union avec la Roumanie.

Depuis l'entrée des troupes roumaines, malgré l'attitude réservée, qui leur était imposée par le commandement, l'idée de l'union gagnait toujours plus de terrain. La logique des choses l'imposait : la Bessarabie était trop faible pour se gouverner elle-même, au milieu de tant d'appétits hostiles. L'armée roumaine était l'unique

gage de sécurité. La communauté de langue et d'origine s'imposait aux esprits, en même temps que s'éveillaient les souvenirs historiques de l'époque où la Moldavie s'étendait des Carpathes au Dniestr. Des intellectuels roumains de Bukovine et de Transylvanie, réfugiés à Kişinău, travaillaient de leur côté à rallier les sympathies en faveur de l'union. Le mouvement commença spontanément en province: le 3/16 mars, l'assemblée du zemstvo de Bălţi demanda catégoriquement l'union avec le royaume de Roumanie ¹⁾; dix jours plus tard, l'assemblée du zemstvo de Sorooca suivait cet exemple ²⁾; une délégation des propriétaires fonciers vint à Iassy présenter le même vœu au roi Ferdinand.

Quelques députés minoritaires du *Sfatul Țării*, hostiles à la politique roumaine, se crurent très habiles en interpellant le gouvernement de la république au sujet des résolutions votées à Bălţi et à Sorooca. C'était poser la question au Conseil; elle fut résolue par le vote du 27 mars/9 avril 1918, par lequel, après des discussions tumultueuses, auxquelles prit part l'ancien révolutionnaire Constantin Stere, bessarabien réfugié en Roumanie, le *Sfatul Țării* proclama l'union de la république moldave avec la patrie roumaine. 125 députés étaient présents; 86 se prononcèrent pour l'union, 3 contre et 36 s'abstinrent; beaucoup de ces derniers reconnurent l'importance de l'acte qui venait d'être accompli, mais prétendirent n'avoir pas de mandat de leurs électeurs à ce sujet. L'union se faisait d'ailleurs en stipulant certaines conditions: reconnaissance de la réforme agraire

¹⁾ St. Ciobanu, *ouvr. cité*, p. 214—15, n° CLIV.

²⁾ *Ibid.*, p. 223—23, n° CLVII.

et de l'autonomie provinciale, recrutement territorial de l'armée, respect du droit des minorités, maintien des libertés civiques et du suffrage universel et amnistie générale ¹⁾, qui furent toutes admises par le gouvernement roumain.

Il était réservé à Alexandre Marghiloman, le nouveau président du Conseil roumain, de recevoir à Kişinău même l'heureuse nouvelle, seul rayon d'espoir au moment où tant de revers accablaient la Roumanie. L'opinion roumaine y vit un présage favorable de l'avenir.

On a longuement discuté au sujet de ce vote, de sa valeur juridique et de la qualité qu'avait le *Sfatul Țării* de se prononcer sur la question de l'union de la Bessarabie et de la Roumanie. Cette assemblée d'origine révolutionnaire représentait-elle exactement l'opinion de la population bessarabienne? Ni plus ni moins, en tout cas, que toutes les assemblées du même genre qui eurent à décider du sort des républiques autonomes, nées sur les débris de l'empire des tzars, ou des états successeurs de la monarchie des Habsbourg. Le seul fait que les réactionnaires russes considéraient le Conseil bessarabien comme « un organisme bolchéviste », tandis que le gouvernement soviétique le dénonçait comme l'organe « des propriétaires bessarabiens », suffit à démontrer qu'il tenait le juste milieu entre ces tendances opposées et marquait en réalité le triomphe des idées de la première phase révolutionnaire, celle des autonomies nationales et d'une réforme agraire au profit indi-

¹⁾ *Ibid.*, p. 239—240, n° CLX.

viduel des paysans, et non d'une organisation collective d'état, comme ce fut le cas en Russie après l'avènement du régime communiste. Par là, comme on l'a remarqué très justement, son action signifiait une revanche des campagnes, où l'élément moldave était resté de beaucoup le plus nombreux, contre les villes de population allogène, à la suite de l'immigration favorisée par un siècle de domination tzariste ¹⁾. Attendre de nouvelles élections pour une Constituante était une utopie, dans les circonstances où l'on se trouvait à la fin de 1917: c'eût été simplement faciliter le coup de force bolchéviste, comme ce fut le cas en Russie. La représentation des minorités et la liberté des opinions au sein du *Sfatul Țării* n'ont jamais été contestées; les étapes de l'autonomie et de l'indépendance sont les mêmes qu'ont enregistré les annales de la Finlande ou des états baltiques, issus comme la république moldave, des circonstances créées par la révolution. La réunion à la Roumanie découlait nécessairement de l'éveil des traditions historiques, de la conscience plus claire de la communauté nationale et de l'impossibilité pratique de maintenir l'indépendance, sans retomber sous le pouvoir des Soviets ou devenir l'objet des appétits ukrainiens. Les Soviets plus particulièrement sont les moins qualifiés pour discuter de l'origine ou de la portée du mouvement révolutionnaire bessarabien; ils ne sauraient s'en prendre à la constitution et aux résolutions du *Sfatul Țării*, sans contester la révolution russe elle-même, dont ils tiennent leur propre pouvoir.

¹⁾ Cf. St. Ciobanu, *ouvr. cité*, p. LXXXVIII; A. Boldur, *La Bessarabie*, p. 66 et suiv.

Le plus curieux est que leur critique s'adresse beaucoup moins à l'acte d'union du 9 avril 1918 qu'à celui du 10 décembre de la même année, qui se borna à ratifier l'union avec la Roumanie, en abolissant les conditions prévues par la déclaration du 9 avril. Dans un article récent, qui représente le point de vue officiel de l'historiographie soviétique dans cette question, l'initiative du *Sfatul Țării* d'avril 1918 est mentionnée sans trop de commentaires, tandis que les épithètes les plus véhéments : falsification, chantage, violence brutale, sont réservés au vote par lequel l'assemblée bessarabienne, en supprimant les conditions qui réservaient son autonomie, mit fin à sa propre existence ¹⁾. Mais même en admettant que cette dernière résolution ait été prise dans des conditions qui peuvent fournir matière à discussion (insuffisance du *quorum*, non distribution des convocations, surprises inévitables d'une séance de nuit, etc.), il n'en est pas moins vrai que son importance pour la question de la Bessarabie est tout à fait secondaire. L'acte d'union qui réintégra la Bessarabie dans les limites de l'état roumain fut celui du 9 avril ; la seconde résolution n'en était plus que le corollaire, une affaire intérieure de la Roumanie ²⁾. Elle était d'ailleurs parfaitement logique. Les conditions prévues par le premier suffrage du Conseil avaient paru nécessaires pour garantir les conquêtes de la révolution et assurer à la Bessarabie un régime spécial, à un moment où l'état roumain, obligé de subir la paix de Bucarest, n'avait

¹⁾ N. Nartsov, *Les destinées historiques de la Bessarabie et de la Moldavie* (en russe) *Istoriik Marksist* 9/85, 1940, p. 94.

²⁾ A. Boldur, *La Bessarabie*, p. 186.



Le « Conseil du Pays » (Sfatul Țării), 1918

pris encore aucune disposition définitive à l'égard de la réforme agraire et du régime politique futur. Le 10 décembre, les conditions étaient tout à fait différentes : la Bukovine, le Transylvanie et le Banat venaient de proclamer leur réunion à la Roumanie.

De plus, le gouvernement Brătianu procédait sans retard à la réalisation de la réforme agraire dans toute l'étendue du royaume, en maintenant pour la Bessarabie les solutions radicales adoptées par le *Sfatul Țării* ; on alla même jusqu'à l'expropriation des forêts, ce qui montre à quel point les idées du conseil bessarabien étaient peu « bourgeoises ». Le principe du recrutement territorial devait être conservé, au risque de présenter plus tard de sérieux inconvénients, et le suffrage universel allait être adopté également pour tout le territoire roumain. Il n'y avait donc plus de motifs pour maintenir en Bessarabie un régime spécial et de conserver une autonomie, qui avait sa raison d'être, comme une conséquence de la révolution russe, et non de l'unité roumaine.

Il y eut naturellement des difficultés dues à l'installation d'un nouveau régime et à l'occupation militaire, dans un pays qui venait d'être secoué par la fièvre révolutionnaire. Il y eut souvent des cas d'incompréhension mutuelle, et il serait vain de nier l'existence des abus, qui se produisent presque toujours en pareil cas. Encore convient-il de ne rien exagérer et de ne pas transformer, comme on l'a fait parfois, en acte de tyrannie, digne de la tragédie de Guillaume Tell, telle facétie un peu grosse de quelques jeunes officiers désœuvrés ¹⁾. Qui n'a pas vécu dans l'atmosphère dépri-

¹⁾ N. Nartsov, *ibid.*, p. 96.

mante de quelque bourgade bessarabienne, peuplée le plus souvent de Juifs fanatiques et hostiles, sans aucune communication pendant de longs mois d'hiver, avec le monde extérieur, peut difficilement se rendre compte des conditions toutes spéciales que crée un pareil milieu. Il faut également se rappeler que l'état de guerre avec les Soviets n'avait pas cessé et qu'après la retraite des armées allemandes, les bandes rouges avaient reparu sur le Dniestr. Cependant aucun soulèvement ne se produisit en Bessarabie, qui ne fut pas directement organisé et soutenu pas des « partisans » communistes venus de l'autre côté du Dniestr. Une attaque d'une certaine envergure eut lieu à la fin de décembre 1918 et provoqua des troubles dans la population ruthène du district de Hotin; le général roumain Poetaş fut tué au cours de ces combats. Mais à part cette insurrection préparée de longue date, et appuyée par des bandes venues d'Ukraine, aucun autre mouvement ne se produisit contre l'union, qui représentait la volonté d'une incontestable majorité.

Les vraies difficultés devaient se produire, non en Bessarabie, mais à la Conférence de la paix. Il est vrai que celle-ci n'avait pas reconnu le pouvoir des Soviets, mais une « conférence politique russe » avait été constituée à Paris par quelques personnalités de l'ancien régime qui s'y trouvaient réfugiées, pour y défendre les intérêts de la Russie absente. Le 9 mars 1919, au nom de ce groupe qui comprenait le prince Lvov, premier chef du gouvernement provisoire et Sazonov, l'ancien ministre des Affaires Étrangères de Nicolas II, l'ancien ambassadeur Maklakov précisait dans un mémoire

qu'aucune décision ne pourrait être prise concernant le territoire de la Russie, dans ses limites de 1914, « à l'exception du royaume de Pologne ». Mais déjà le 22 février, la Commission des Affaires roumaines, présidée par André Tardieu, s'était réunie pour entendre l'exposé du premier ministre roumain, Jean I. C. Brătianu, qui se montra particulièrement catégorique dans la question de la Bessarabie. Il fit valoir que les Roumains représentaient une majorité évidente de la population, tandis que le tiers environ qui appartenait aux minorités ethniques, se divisait lui-même, sans compter les Juifs, en trois groupes différents : les Allemands et les Bulgares, récemment colonisés dans le Sud, et l'élément ruthène du Nord, dont la présence était dûe à un phénomène d'interpénétration réciproque, puisque au delà du Dniestr, il y avait « plus de 500.000 Roumains ». Il ajoutait : « Nous ne pouvons concevoir l'existence du peuple roumain sans le Dniestr, comme nous ne pouvons la concevoir sans le Danube et la Theiss, pour le séparer de l'élément slave... La Bessarabie représente pour nous l'entrée de notre maison — dans la main des autres elle pourrait périlcliter notre foyer »¹⁾.

Le 6 avril, dans son rapport à la Conférence, la Commission se prononçait pour le rattachement de la Bessarabie à la Roumanie, mais estimait en même temps que l'on devrait s'assurer du consentement de la Russie, condition pratiquement irréalisable à cette époque.

Un peu plus tard, en mai, dans les négociations avec le gouvernement de l'amiral Koltchak, il était spécifié

¹⁾ G. I. Brătianu, *Acțiunea politică și militară a României în 1919*, 2-e édit. Bucarest 1940, p. 52.

que « le droit de la Conférence de la Paix de déterminer le sort des parties roumaines de la Bessarabie sera reconnu ». La conférence était si bien informée des réalités géographiques et ethniques, qu'elle envisageait un morcellement de la Bessarabie, solution absurde entre toutes.

À cette époque, les relations du Conseil des Quatre qui dirigeait la Conférence, avec la délégation roumaine étant assez tendues, au sujet du traité qui consacrait le régime spécial des minorités sous l'égide des « Principales Puissances alliées et associées », la question de la Bessarabie s'offrit tout naturellement comme un moyen de pression sur le gouvernement de Bucarest. Aussi le Conseil interallié des ministres des Affaires Étrangères entendit-il volontiers le 2 juillet les représentants de la « Conférence politique russe », qui développèrent les arguments que l'on connaît ; on en retrouve l'écho dans les Mémoires de Sazonov, qui parlent de « la Bessarabie, fidèle à la Russie qui la libéra en 1812 du joug turc » et de l'indignation avec laquelle la population envisageait « cette annexion forcée à la Roumanie ». « En développant notre point de vue à ce sujet, ajoute Sazonov, nous insistâmes sur l'impossibilité de déterminer le sort de ce pays sans organiser un plébiscite, permettant à la population de se prononcer librement... En exigeant un plébiscite, nous insistions pour que les habitants des quatre districts peuplés en majorité par des Moldaves puissent donner leur avis. De cette manière la partie de la population la plus intéressée à la question aurait décidé du sort de la Bessarabie »¹⁾.

¹⁾ S. Sazonov, *Les Années Fatales*, p. 289—90.

Cette suggestion fut retenue par le ministre américain des Affaires Étrangères, Lansing, qui l'étendit à toute la Bessarabie, sans plus s'arrêter à la distinction proposée par Sazonov et Maklakov, et en fit la proposition au premier délégué roumain Jean I. C. Brătianu, que la Conférence devait entendre aussitôt après les Russes. Celui-ci eut toutes les peines du monde à démontrer à son interlocuteur irascible, qu'il ne craignait pas le résultat d'un plébiscite, mais qu'il était impossible de l'entreprendre et de retirer les troupes et les autorités roumaines de Bessarabie, sans plonger de nouveau ce pays, constamment menacé par les incursions bolchévistes, dans l'incertitude et l'anarchie. Mais Lansing ne décourageait pas pour si peu : le plébiscite pourrait ne se pas avoir lieu immédiatement ; il pourrait tout aussi bien être effectué dans deux ans, ou même dans dix. Brătianu fut obligé de répondre qu'une telle solution n'aurait d'autre résultat que de transformer le désordre « en maladie chronique ». Avant de quitter le Conseil, et la Conférence de la Paix qu'il abandonnait d'ailleurs en même temps, il ne put toutefois se retenir de relever « en des termes expressifs le malheurs que la Roumanie s'est attirée de la part des Russes et de s'étonner qu'on puisse lui soumettre un marchandage au sujet d'une province ravie entièrement à la Roumanie par ces mêmes Russes, qui en toute justice devraient lui payer bien plus cher les désastres qu'ils lui ont causés »¹⁾.

La « conférence politique russe » continuait cependant à adresser des notes à la Conférence de la Paix ; celle

¹⁾ G. I. Brătianu, *ouvr. cité*, p. 102—103.

du 2 juillet fut suivie de trois autres, le 24 juillet, le 25 septembre et le 15 novembre. Ses revendications étaient assurément moins intéressantes en elles-mêmes, que par les difficultés qu'elles créaient à la délégation roumaine, au moment où les rapports de cette dernière avec le Conseil Suprême et les grandes Puissances alliées étaient toujours très tendus ; en réalité c'était bien moins de la Bessarabie qu'il s'agissait alors, que du traité des minorités et de l'occupation de la Hongrie — après la défaite de l'armée rouge magyare et la chute de Bela Kun. Mais la question de la Bessarabie pouvait constituer une pression sur la Roumanie et elle fut soulevée dans ce but : l'agitation des monarchistes russes, soutenue par des cercles financiers intéressés dans d'autres questions, fournissait à ce point de vue un argument qui n'était pas négligeable. On alla jusqu'à produire en juillet, à Paris, un « paysan roumain de Bessarabie » qui venait protester contre les méfaits de l'oligarchie roumaine.

L'un des délégués américains avait adopté entièrement le point de vue russe et soutenait que la Roumanie ne pouvait invoquer en aucune manière les droits antérieurs de la Moldavie, comme s'il se fût agi de deux pays absolument étrangers l'un à l'autre. En septembre, l'approche du traité de St. Germain, que la Roumanie se refusait à signer, à cause de l'annexe concernant le régime des minorités et de l'immixtion des grandes puissances dans ses affaires intérieures, aggravait encore la crise de ses relations avec les facteurs déterminants de la Conférence. On vit alors, par une coïncidence bien curieuse, reparaître sous une forme,

il est vrai, plus atténuée, le système des compensations que l'on avait déjà envisagé en 1878 et que les Puissances Centrales avaient, elles aussi, tenté de mettre en œuvre en 1918: on fit comprendre aux délégués roumains qu'ils obtiendraient plus facilement la reconnaissance de la Bessarabie, s'ils cédaient aux Bulgares la Nouvelle Dobroudja. Jadis il s'était agi de la Dobroudja entière. L'opposition de la France à toute cession d'un territoire d'un état allié à l'un des vaincus de la grande guerre écarta alors ce projet, mais l'affaire de la Bessarabie resta toujours en suspens ¹⁾.

Les grandes puissances, (moins les États-Unis qui se retiraient des affaires européennes après la chute de Wilson), ne devaient se décider à lui donner une solution que lorsqu'un nouveau gouvernement roumain, au lendemain des premières élections générales, sous le régime du suffrage universel, (elles avaient eu lieu aussi en Bessarabie) se fût décidé à abandonner la « politique de résistance » de ses prédécesseurs et à accepter le traité de St. Germain, tel que les « Principales Puissances » l'avaient formulé. Une fois la question des minorités résolue, les difficultés disparurent soudain l'une après l'autre. Le 3 mars 1920, le Conseil Suprême adressait à M. Vaïda Voevod une nouvelle note, dans laquelle il expliquait que la question de la Bessarabie n'avait pu trouver jusque-là une solution, parce qu'elle faisait partie de la question roumaine en général; que celle-ci n'avait pu être résolue « à cause des difficultés créés par le gouvernement précédent » et qu'enfin il avait espéré

¹⁾ *Ibid.*, p. 161 et suiv.

qu'un arrangement direct pourrait avoir lieu entre la Roumanie et la Russie ».

Comme d'une part, le nouveau gouvernement roumain avait donné des preuves qu'il reconnaissait l'autorité de la Conférence et ne se mêlait pas de discuter ses décisions, et que d'autre part la question bessarabienne ne pouvait plus demeurer en suspens, dans l'intérêt de la Roumanie et des états voisins, les Principales Puissances proclamaient leur volonté de reconnaître par un traité en règle la réunion de la Bessarabie à la Roumanie, fondée sur « le caractère moldave de cette province au point de vue géographique et ethnique et la volonté des représentants de la Bessarabie ».

Le traité devait encore être ajourné de quelques mois, après des vicissitudes sur lesquelles nous aurons à revenir au chapitre suivant. Ce ne fut que le 28 octobre 1920 que la France, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon signèrent le traité qui reconnaissait formellement la réunion de la Bessarabie à la Roumanie et constituait à cette dernière un nouveau titre formel en matière de droit international. Il n'est pas sans intérêt d'en reproduire les considérants: « que dans l'intérêt de la paix générale en Europe il importe d'assurer dès maintenant sur la Bessarabie une souveraineté répondant aux aspirations de la population et y garantissant aux minorités de race, de religion ou de langue la protection qui leur est due ;

...que des points de vue géographique, ethnographique, historique et économique, la réunion de la Bessarabie à la Roumanie est pleinement justifiée ;

...que la population de la Bessarabie a manifesté son désir de voir la Bessarabie réunie à la Roumanie.

Considérant enfin que la Roumanie a, de sa propre volonté, le désir de donner de sûres garanties de liberté et de justice, sans distinction de races, de religions ou de langues, conformément au traité signé à Paris le 9 décembre 1919, aux habitants de l'ancien Royaume de Roumanie aussi bien qu'à ceux des territoires nouvellement transférés...».

La Roumanie, en échange de la souveraineté qui lui était reconnue « sur le territoire de la Bessarabie compris entre la frontière actuelle de Roumanie, la mer Noire, le cours du Dniestr depuis son embouchure jusqu'au point où il est coupé par l'ancienne limite entre la Bukovine, la Bessarabie et cette ancienne limite » s'engageait à faire observer les stipulations du traité des minorités et assumait « la responsabilité de la part proportionnelle afférente à la Bessarabie dans la dette publique russe et tous autres engagements financiers de l'état russe... » que les Soviets persistaient à répudier. La Russie serait invitée à adhérer, dès qu'il y aurait un gouvernement russe reconnu par les signataires du traité ¹⁾. Mais les puissances respectives reconnurent bientôt le gouvernement des Soviets, sans songer à lui poser ce problème.

La ratification devait encore être retardée de quelques années. Celles de la France et de l'Angleterre eurent lieu en 1922; celle de l'Italie ne fut donnée qu'en 1927 et celle du Japon, à la suite des ménagements que celui-ci

¹⁾ Cf. A. Boldur, *La Bessarabie, Annexe*, p. 387 et suiv.

n'a pas cessé de témoigner au gouvernement soviétique, ne s'est pas produite jusqu'à maintenant. De ce fait, la question de la Bessarabie constitue un cas tout à fait particulier et un problème des plus intéressants de droit international.

De la manière dont la question a été traitée pendant la Conférence de la paix de 1919—1920, on peut conclure toutefois qu'il existe dans la question bessarabienne deux éléments essentiels :

1. Ses valeurs permanentes, de caractère géographique, ethnique et historique, que les événements ont pu obscurcir au cours du XIX^e siècle, mais qui n'en ont pas moins reparu, avec la force élémentaire et instinctive d'une puissance naturelle, au lendemain de la révolution russe.

2. Des considérations d'opportunité, concernant les relations de la Roumanie avec les grandes Puissances, qui rendaient celles-ci plus ou moins favorables à une solution équitable du problème bessarabien, selon que leurs intérêts dans d'autres directions se trouvaient être, ou non, satisfaits. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » disait-on autrefois ; on pourrait dire de la même manière, au sujet de la Bessarabie : vérité ou erreur, selon qu'elle se trouve en deçà ou au delà de certaines exigences de la Conférence de la paix ou du Conseil Suprême, et des intérêts des principales puissances qui y étaient représentées. L'attitude de l'Union Soviétique, comme nous le verrons plus loin, a été dictée par des considérations absolument analogues.

CHAPITRE VI

LA BESSARABIE DANS LES RELATIONS ENTRE LA ROUMANIE ET L'U.R.S.S.

† The Communist aggression of 1940, establishing Russia at the mouth of the Danube and a step nearer to the Dardanelles, affected not merely Romania but the entire continent of Europe, upsetting as it did, the balance at a traditional danger spot... It is tragic to reflect that a genuine policy of reconciliation on the Kremlin's part, which by creating a loyal border zone all the way from the White Sea and the Baltic to the Black Sea might even perhaps have prevented this war, was sacrificed to imperialistic ambitions that have since plunged mankind in its bloodiest struggle †.

Ch. Upson Clark, *Racial Aspects of Romania's Case*, october 1941, p. VIII.

C'est là précisément la question, que nous nous proposons d'examiner dans ce dernier chapitre.

On en était resté, depuis la rupture de l'accord négocié par le gouvernement du général Averesco avec Rakovsky, au télégramme de protestation du commissaire soviétique aux Affaires Étrangères contre la résolution du *Sfatul Țării* et l'acte d'union du 9 avril 1918, qu'il qualifiait de « tentative de faire passer pour l'expression de la volonté des ouvriers et des paysans bessabiens le vote des propriétaires... » et auquel il contestait « toute force légale internationale ». Les Soviets avaient essayé en outre de tirer parti de l'insurrection qu'ils avaient fomentée dans la région de Hotin, mais avaient échoué dans leur tentative. Ils devaient également, au cours de l'année 1919, tenter quelques coups de main sur le Dniestr, pour aider les communistes hongrois dans leur campagne contre l'armée roumaine, mais sans plus de succès. Leurs opérations contre les forces de Denikine et de Koltchak leur donnaient suffisamment de fil à retordre. Au début de 1920, une grande offensive polonaise se dessinait en Ukraine, où le mouvement de Petliura se dressait également contre la domination soviétique. Denikine avait été éliminé, mais au Sud le général Wrangel tenait encore la Crimée. Une

intervention de la Roumanie pouvait mettre les forces de l'Union Soviétique en fort mauvaise posture. Avec la souplesse qui la caractérise, la politique de l'U.R.S.S. devient aussitôt conciliante et une phase nouvelle de négociations succède à la rupture de 1918; le 7 février 1920, le commissaire Tchitcherine proposait une entrevue préliminaire à Varsovie, en vue d'une conférence russo-roumaine. Le gouvernement roumain accepta en principe; des délégués furent même désignés: MM. Filality et Karakhan. Les instructions du délégué roumain portaient que la question de la réunion de la Bessarabie ne serait mise en discussion sous aucune forme ¹⁾.

Mais le 24 février, Tchitcherine revenait à la charge: son radiogramme suggérait des pourparlers « pour établir entre les deux pays des relations pacifiques ». Il ajoutait que « tous les points en litige entre les deux pays peuvent être résolus par la voie des pourparlers de paix et que toutes les questions territoriales peuvent être résolues à l'amiable ». Le gouvernement roumain hésitait: de Londres, le 3 mars, M. Vaida Voevod faisait savoir qu'il s'était mis en communication avec Bucarest à ce sujet et qu'il en attendait la réponse; il devait quelques jours plus tard, proposer Varsovie comme lieu de rencontre pour les délégués. Sur ces entrefaites, le gouvernement Vaida dut se retirer et fut remplacé par le cabinet Averesco-Take Ionesco. Les Soviets avaient proposé Kharkov comme lieu de réunion d'une conférence éventuelle et insistaient de nouveau, le 8 août, pour avoir une réponse. Le ministre roumain des Affaires

¹⁾ Cf. sur les négociations de 1920 A. Boldur, *ouvr. cité*, p. 86 et suiv.

Étrangères demandait à son tour à connaître les conditions, auxquelles le gouvernement soviétique serait disposé à commencer des pourparlers, mais faisait savoir en même temps que le gouvernement anglais avait exprimé le désir d'examiner « les conditions de paix entre la Russie et les états voisins ». On était alors en pleine campagne de Pologne: les armées de Toukhatchevsky arrivaient devant Varsovie, d'où la contre-attaque polonaise allait les rejeter vers l'Est et le Nord; le général Weygand était venu aider de son expérience l'état-major polonais. La Roumanie devait tenir compte de ces circonstances, avant de pouvoir entamer des négociations.

Ce ne fut donc que le 22 septembre que les délégués purent se rencontrer à Varsovie. Conformément à ses instructions, M. Filality refusa de discuter la question de la Bessarabie; le général Averesco lui rappelait encore dans son télégramme du 28 septembre, que « notre meilleur argument est que la République moldave s'est constituée librement et que sous cette forme elle a entretenu des rapports d'état à état avec les Républiques de Moscou et d'Ukraine. C'est également en pleine liberté qu'elle a proclamé son union à la Roumanie ». Cela n'empêchait pas Tchitcherine de constater, le 30 septembre que « le gouvernement soviétique estime qu'il est parfaitement possible d'arriver à un accord sur les questions territoriales et financières qui intéressent les deux pays ». Il était prêt à fournir toutes les explications nécessaires, au cours de la conférence qui devait avoir lieu. Enfin le 6 octobre, le délégué soviétique Karakhan abattit son jeu: « en vue d'expliquer aux masses sovié-

tiques le renoncement sans discussion à la Bessarabie, il proposait la signature d'un engagement par lequel la Roumanie s'obligerait à rester neutre, en cas de conflit de la Russie soviétique avec une autre puissance. Cette dernière question intéressait en effet bien plus directement le pouvoir de l'Union Soviétique, qui venait de terminer une campagne malheureuse en Pologne et s'apprêtait à en soutenir une nouvelle contre l'armée Wrangel. Le 11, Karakhan précisait que la question de la Bessarabie serait mise en discussion seulement sous la forme détournée d'une délimitation de la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine, et qu'à part la déclaration de neutralité, il s'agirait également de concessions économiques et financières ; il était question du trésor de la Banque Nationale roumaine, qui devenait une sorte de rançon pour la Bessarabie. En outre, le gouvernement soviétique s'intéressait, lui aussi, à la question des minorités et à son application en Bessarabie.

À Bucarest, les avis étaient partagés au sujet de ces négociations. Le général Averesco eût été d'avis de saisir cette occasion, pour arriver à une reconnaissance formelle de la part de l'Union soviétique ; le ministre des Affaires Étrangères, Take Ionesco, s'y opposait, en soutenant que la Roumanie devait se conformer à l'attitude de ses grands alliés et ne pas adopter, à l'égard des Soviets, un point de vue différent du leur. Or à cette époque, les puissances alliées, et principalement l'Angleterre et la France étaient résolument hostiles aux Soviets ; la France avait reconnu le gouvernement de Denikine, puis celui du général Wrangel. On croyait fermement que le pouvoir des Soviets ne durerait pas et

qu'il finirait par être renversé par une action contre-révolutionnaire. Le roi Ferdinand eut recours à l'arbitrage de Jean I. C. Brătianu, qui fut de l'avis de Take Ionesco; celui-ci répondit qu'il n'acceptait aucune discussion sur des questions de frontières et de minorités, et qu'en aucune manière il ne pouvait être question d'un accord, qui aurait la moindre apparence d'une alliance avec les Soviets. Il n'avait pas davantage l'intention de discuter la question de la navigation sur le Danube, qui ne concernait plus les rapports entre la Roumanie et l'U.R.S.S. Le gouvernement soviétique ayant de nouveau proposé de poursuivre les entretiens à Kharkov, le général Averesco fit demander le 22 octobre des explications supplémentaires. Le 28, Tchitcherine faisait encore savoir que « la Russie soviétique pourrait renoncer à des revendications qu'elle aurait le droit de présenter à la Roumanie en ce qui concerne certains autres points ». Mais le 31, une circulaire de Take Ionesco aux légations roumaines annonçait que les pourparlers seraient ajournés « la Russie ayant voulu mettre en discussion la question de la Bessarabie et refusant d'accepter le point de vue roumain au sujet du trésor déposé à Moscou ». Pendant ce temps, Moscou avait pris connaissance du traité signé à Paris le 28 octobre, par lequel les quatre puissances alliées reconnaissaient la souveraineté de la Roumanie sur la Bessarabie. Aussi le 1^{er} novembre, au nom de la Russie Soviétique et de l'Ukraine, Tchitcherine faisait savoir que ces républiques « ne peuvent reconnaître aucune validité à un accord concernant la Bessarabie, passé sans leur participation ». Ainsi s'acheva la phase des négociations et l'on retourna à l'état de guerre,

tout au moins théorique, qui subsistait depuis 1918 entre les deux pays.

En réalité, il est évident que pendant l'année 1920 le gouvernement soviétique a été plusieurs fois sur le point de renoncer, par un traité en règle, à toute prétention sur la Bessarabie. Il était prêt à le faire pendant la guerre contre la Pologne, alors qu'il redoutait à chaque instant une intervention roumaine et se montrait encore disposé à le faire, en échange du trésor roumain, au moment où il s'apprêtait à fondre sur la Crimée et à en finir avec l'armée de Wrangel. Si la Roumanie n'a pas accédé à ce désir, qui eût simplifié la question de ses rapports futurs avec l'U.R.S.S., en les plaçant sur le même niveau que ceux de la Pologne après le traité de Riga, elle l'a fait uniquement pour maintenir sa solidarité avec les puissances alliées et tenir compte de leurs suggestions. Ce sont donc celles-ci qui sont responsables en premier lieu de la situation si spéciale, dans laquelle la Roumanie s'est trouvée par la suite, dans ses relations avec ses voisins de l'Est. Sans leur intervention, celle-ci pouvait obtenir cette reconnaissance formelle de la part de l'U.R.S.S., dont l'absence devait grever d'une si lourde hypothèque la question bessarabienne et la politique roumaine en général.

Il est vrai que l'eût-elle obtenue, et dans les termes les plus catégoriques, cette reconnaissance n'aurait guère valu davantage que l'indépendance de la Géorgie, reconnue en 1920 et violée en 1922, ou celle des états baltes, supprimée en 1940, ou encore celle des frontières orientales de la Pologne, ratifiées à Riga en 1921

et abolies en 1939. Il y aurait eu tout au plus une controverse de moins en matière de droit international, dans l'intervalle trop bref des deux guerres mondiales.

* * *

Les années suivantes n'apportèrent pas de changements notables à cette situation tendue. Des commissions locales se rencontraient de temps en temps sur les bords du Dniestr, pour régler les incidents de frontière, toujours très nombreux, dans l'état d'hostilité à peine latente des relations russo-roumaines; des incursions à main armée se produisaient encore assez souvent de la rive gauche du Dniestr sur la rive droite. À la conférence de Gênes en avril 1922, la délégation roumaine eut l'occasion de rencontrer celle des Soviets, mais à part quelques échanges de propos marquant des points de vue contraires, bien qu'en des termes conservant quelque apparence de courtoisie, aucune modification ne fut apportée aux points de vue respectifs dans la question de la Bessarabie et des autres litiges, dont aucun n'avait été résolu. Celle de Lausanne, où fut établi le régime des Détroits, n'apporta pas davantage de changements dans la question de la Bessarabie.

En 1924, deux faits se produisirent, d'une égale importance pour l'évolution des rapports de l'U.R.S.S. et de la Roumanie. Poursuivant sa politique d'encouragement des autonomies nationales, dûment neutralisées par la centralisation rigoureuse du parti communiste, le gouvernement de Moscou instituait sur la rive gauche du Dniestr une nouvelle république moldave, fédérée

à la république soviétique ukrainienne, mais pouvant user dans l'administration, et dans les écoles situées sur son territoire, de la langue « moldave », que l'on s'efforçait, en exagérant certaines particularités dialectales, de distinguer du roumain. La capitale était la petite ville de Balta et ses quelques districts, découpés d'une manière tout à fait irrégulière, comprenaient à peu près les mêmes régions peuplées de villages moldaves, que Peyssonnel mentionnait déjà à la fin du XVIII^e siècle. Mais le but véritable de cette curieuse formation politique était de constituer un élément d'attraction pour le pays « moldave », annexé par la Roumanie, c'est-à-dire la Bessarabie. Sur les cartes de l'U.R.S.S. le territoire de la nouvelle république comprenait aussi cette province, et Balta était considérée comme une résidence provisoire.

Dans de pareilles circonstances, une nouvelle conférence russo-roumaine, convoquée à Vienne à la fin de mars 1924, ne pouvait aboutir à un résultat positif. Elle marqua cependant un fait nouveau : la délégation soviétique, répudiant toute continuité avec le régime tzariste et ses droits historiques, adopta cependant le point de vue soutenu par les représentants de l'ancien régime dans leurs discussions à la Conférence de la paix de 1919, et exigea un plébiscite en Bessarabie, pour arriver à une solution définitive du problème. Il faut noter, entre parenthèses, que l'U.R.S.S. ne recommandait cette procédure éminemment démocratique que pour la seule Bessarabie ; la tendance n'était que trop visible et les pourparlers furent rompus, sur une fin de non-recevoir de la délégation roumaine.

En fait, celle-ci pouvait faire état, non d'un seul mais de plusieurs plébiscites. Déjà trois élections parlementaires avaient eu lieu en Bessarabie depuis l'union, sous le régime du suffrage universel, et elles avaient marqué à la fois une participation nombreuse du corps électoral et une sympathie, qui devait se maintenir constamment, pour les courants radicaux, évolution assez naturelle dans l'opinion d'une province qui avait traversé la tourmente de la grande révolution russe. Selon le mot bien connu, la Bessarabie comptait à cette époque plus de deux millions et demie de sujets, à part les sujets de mécontentement. L'administration roumaine laissait évidemment à désirer dans les premières années du nouveau régime, et il était difficile qu'il en fût autrement. Elle ne disposait pas en quantité suffisante d'éléments préparés à cette tâche, et de plus elle se heurtait à une population, qui, abandonnée à elle-même par le gouvernement du tzar, ne comprenait guère la nécessité du percepteur et du gendarme, et à peine celle de l'instituteur. Les frictions et les abus étaient inévitables, et l'on a souvent protesté contre les procédés employés dans certaines élections; cependant ils ne réussirent jamais à empêcher les suffrages de se porter la plupart du temps à l'extrême gauche du parti paysan ou à l'extrême droite antisémite, ce qui ne pouvait guère être agréable au gouvernement. D'autre part, il convient de remarquer qu'il n'y eut ni avant, ni après 1924, aucun mouvement séparatiste en faveur du retour à la Russie, à l'exception naturellement de l'action des agitateurs communistes de profession, dont l'influence demeurait grande sur les minorités. Ils tentèrent

même en 1924, à la fin de l'été, un nouveau coup de force analogue à celui de Hotin en 1918, mais cette fois dans le Sud de la Bessarabie, toujours au milieu d'une population allogène. Ce fut l'« insurrection » de Tatar Bunar, largement pourvue de dépôts d'armes clandestins et dirigée par des bandes révolutionnaires venues de l'autre côté du Dniestr, qui fit quelque bruit dans la presse européenne, mais ne réussit pas à se maintenir contre l'intervention de la troupe. Les colons allemands de la Bessarabie méridionale étaient restés fidèles à l'autorité roumaine et contribuèrent, par leur résistance énergique, à l'échec complet du mouvement, mais un travail de propagande subversive continua à agir sur les minorités ruthènes et juives. On ne devait le découvrir que plus tard. Ces trois manifestations se succédant à quelques mois de distance : la création de la république moldave soviétique, la demande d'un plébiscite à la conférence de Vienne, et pour finir l'incursion de Tatar Bunar, marquent on ne peut plus clairement les méthodes suivies par la politique de l'U.R.S.S. à l'égard de la Roumanie.

À partir de ce moment, la politique soviétique franchit une nouvelle étape. Les puissances, qui avaient désapprouvé les négociations directes roumano-soviétiques, reconnurent l'une après l'autre le gouvernement des Soviets. L'idée du cordon sanitaire était abandonnée et l'on pouvait entrevoir le moment où l'U.R.S.S. redeviendrait un facteur important de la politique européenne et mondiale. Mais elle devait pour cela donner des gages de ses intentions pacifiques.

L'occasion devait se présenter lors du pacte Briand-Kellog, du 27 août 1928: cet instrument diplomatique sans précédent, offert à tous les états de la planète pour proscrire la guerre et instituer la paix perpétuelle, allait recevoir l'adhésion de l'Union Soviétique. Le 9 février 1929, une cérémonie solennelle se déroulait à Moscou: le commissaire aux Affaires Étrangères, Litvinov, signait avec les représentants des états voisins de l'U.R.S.S. en Europe, de la Baltique à la mer Noire, un protocole par lequel ils reconnaissaient pour valables les stipulations du pacte Briand-Kellog; pour la première fois, un délégué roumain apposait sa signature à côté de celle du commissaire soviétique. Ceci n'empêchait pas d'ailleurs ce dernier de préciser, dans le discours qu'il prononça à cette occasion, que « le fait que parmi nous se trouve en qualité de délégué signataire du protocole, le représentant d'un état avec lequel l'Union n'entretient pas de relations diplomatiques normales, et avec lequel existent des conflits anciens et sérieux, qui n'ont pas été liquidés et que ce protocole n'est pas appelé à résoudre, ce fait, dis-je, n'est qu'une preuve de plus de l'esprit pacifique, dont l'Union soviétique est animée ». Tout en protestant de son intérêt pour la paix, l'U.R.S.S. n'en marquait pas moins ses réserves, en ce qui concernait le conflit avec la Roumanie, au sujet de la Bessarabie. Le « protocole Litvinov », comme il fut dénommé par la suite, eut toutefois l'avantage de mettre fin à l'état de guerre théorique, qui continuait malgré tout à subsister entre les deux pays, bien qu'en fait les hostilités eussent cessé depuis quelque temps le long du Dniestr.

La politique habile de Litvinov allait bientôt enregistrer de nouveaux succès : au printemps de 1931, il fut question de conclure des pactes de non-agression entre l'U.R.S.S., la France, la Pologne et les états baltes. La Roumanie était l'alliée de la Pologne depuis 1921, et elle avait signé en 1926 un traité d'amitié qui l'engageait à se concerter avec la France, sur toutes les questions qui mettraient en discussion l'ordre établi. N'était-il pas logique qu'elle conclût à son tour un pacte de non-agression avec l'Union Soviétique, pour maintenir la solidarité de ses alliances ?

Une pression de plus en plus soutenue s'exerçait sur le gouvernement de Bucarest, tant de Paris que de Varsovie. Après quelques hésitations, on se décida à tenter l'épreuve, et le ministre de Roumanie à Riga, M. Michel Sturdza, dut rencontrer le commissaire-adjoint soviétique Stomoniakov. Celui-ci se déclarait d'accord pour élaborer un pacte de non-agression, à l'exemple de ceux que l'U.R.S.S. négociait au même moment avec la France et la Pologne, mais insistait pour introduire dans le texte qui lui était proposé la mention des « différends existants » avec la Roumanie, ce qui ne pouvait viser en premier lieu que la Bessarabie. Le délégué roumain rejeta immédiatement cette demande et se maintint très fermement sur la position que lui avaient définie ses instructions : n'accepter aucune discussion au sujet des droits de la Roumanie sur la Bessarabie. Peu de temps après l'interruption de ces pourparlers, de nouveaux incidents vinrent remettre en question la nature des rapports russo-roumains : la politique de liquidation des Koulaks, ou paysans riches, poursuivie

avec une impitoyable rigueur par le régime de Staline, eut pour la « république moldave » des conséquences déplorables : quantité de ces malheureux, poursuivis par la répression des Soviets, tentaient de franchir le Dniestr en plein hiver, sous le feu meurtrier des garde-frontières soviétiques ; un reportage de Geo London, le journaliste parisien bien connu, informa l'opinion européenne de la tragédie qui se déroulait aux frontières de la Bessarabie ¹).

Mais les négociations russo-polonaises faisaient pressentir que le pacte entre Varsovie et Moscou serait bientôt conclu. Les insistances du gouvernement polonais se firent plus pressantes et le pacte de non-agression russo-polonais finit par être signé le 25 juillet 1932, le gouvernement roumain se contentant de la déclaration que la ratification n'aurait lieu, qu'après la conclusion d'un accord similaire entre Moscou et Bucarest.

La France avait également conclu entre temps son pacte de non-agression avec les Soviets et pressait de son côté, pour obtenir l'« alignement » de la Roumanie à cette politique nouvelle. Le ministre de Roumanie à Varsovie M. Cădere, fut chargé de reprendre les pourparlers avec les représentants de l'U.R.S.S. Ce fut alors que se produisit, comme un vrai coup de théâtre, la démission retentissante de Nicolas Titulesco, ministre de Roumanie à Londres et premier délégué de son pays à la S. d. N., où il jouait un rôle considérable. L'éminent diplomate roumain estimait, à juste raison, que l'on

¹) À comparer avec les affirmations de Nartsov, *art. cité de l'Historik Marksist*, 9/85, qui soutient froidement que 300.000 personnes ont passé le Dniestr de Bessarabie, pour se réfugier en Russie soviétique!

était allé trop loin dans la voie des négociations directes, auxquelles d'ailleurs il n'avait eu aucune part. Le gouvernement Vaida, qui avait engagé les nouveaux pourparlers, dut se retirer, et fit place à un cabinet Maniu, dans lequel Titulesco devint ministre des Affaires Étrangères. Il devait désormais conserver la direction de ce département jusqu'en 1936, dans les différents gouvernements qui se succédèrent pendant cette période agitée.

J'eus l'occasion, en novembre 1932, de l'interpeller sur la question des négociations avec les Soviets et des rapports de la Roumanie avec ses alliés. Sa réponse du 23 novembre précisait que dans ses relations avec les Soviets, la Roumanie s'en tenait aux stipulations du pacte Briand-Kellog, ce qui la dispensait d'un traité supplémentaire, qui eût présenté le désavantage de fixer un terme aux intentions pacifiques de ses signataires et de marquer le caractère d'incertitude des frontières géographiques. Les relations de la Roumanie avec la France et la Pologne, déclarait le ministre des Affaires Étrangères, ne devaient pas souffrir de ce déséquilibre momentané de leurs attitudes respectives, à l'égard de l'U.R.S.S. En fait, il résultait que l'on eût bien mieux fait de laisser la Roumanie poursuivre sa propre politique, sans l'obliger à « s'aligner » dans des conditions défavorables. L'Union Soviétique avait eu les atouts en main et ne s'était pas fait faute de le faire sentir à sa voisine.

L'avènement du régime national-socialiste en Allemagne, le 30 janvier 1933, renversa brusquement la balance de toutes les combinaisons diplomatiques. Les

Soviets se sentirent directement menacés, tandis qu'au même moment, en Extrême Orient, la main-mise japonaise sur la Mandchourie dressait un autre péril à leurs frontières. Aussitôt la politique de Moscou redevint conciliante et se rapprocha rapidement de la S. d. N., qu'elle traitait jusque-là avec tant de hauteur. Ses délégués parurent aux conférences, où l'on discutait avec une belle puissance d'illusion du désarmement général: généreuse et pacifique, l'U.R.S.S. appelait non seulement les prolétaires de tous pays à s'unir pour le triomphe final de la Révolution, mais débordait d'enthousiasme pour les formules destinées à ramener l'âge d'or sur la terre et à faire paître ensemble le loup et l'agneau. Des suggestions de Litvinov naquit alors le rapport, dû au grand jurisconsulte des affaires internationales, Nicolas Politis, qui aboutit à un résultat positif et concret: la conférence de Londres, où fut proclamée le 3 juillet 1933 la « définition de l'agresseur » acceptée par l'U.R.S.S. et tous ses voisins européens et asiatiques, de l'Esthonie ¹⁾ et de la Pologne à l'Iran et l'Afghanistan. Cette formule, de caractère très général, n'apportait aucune précision nouvelle aux limites territoriales de la Roumanie et de l'Union Soviétique, mais elle définissait, sans possibilité d'équivoque, les conditions de l'agression à laquelle ses signataires s'engageaient une fois de plus à renoncer, comme moyen de réalisation de leurs intérêts politiques et nationaux.

Il était désormais entendu qu'il serait interdit de déclarer la guerre, ainsi que *de procéder sans déclaration*

¹⁾ La Finlande donna également son adhésion.

à l'invasion du territoire d'un autre état. De plus, le rapport Politis, qui constituait le fondement de la nouvelle convention, précisait en termes indiscutables que l'on entendait ici « le territoire sur lequel un état exerce en fait son autorité ». Ceci tranchait sans possibilité de controverse, la question des engagements de l'U.R.S.S. à l'égard de la frontière bessarabienne. *L'Union Soviétique n'avait toujours pas reconnu formellement la souveraineté de la Roumanie sur le territoire de la Bessarabie, mais elle avait renoncé, dans un acte public et solennel, à toute velléité de le reprendre par la force*¹⁾. Cet acte diplomatique marque sans contredit le point culminant de la politique de Titulesco et sans doute aussi le plus beau succès réel de sa carrière. La sagesse eût sans doute commandé de s'en tenir là.

* * *

Mais les événements suivaient leur cours ; une fatalité inéluctable semblait de nouveau entraîner le monde vers la guerre. Lâchée par l'Amérique au lendemain de la paix, incertaine de l'appui de la Grande Bretagne qui ne voyait plus, depuis Locarno, au delà de la frontière du Rhin, la politique française revenait à l'idée de chercher à l'Est un contre-poids à la puissance croissante du troisième Reich. La Pologne fit en janvier 1934 un coup d'éclat, en signant un pacte de non-agression avec l'Allemagne. Considérant qu'elle avait passé en quelque sorte dans l'autre camp, la France tenta aussitôt de resserrer les liens qui l'unissaient à la Petite Entente

¹⁾ Cf. à ce sujet G. Sofronie, *Determinarea agresorului, Pandectele Române*, I, 1934.

et de substituer, ou tout au moins d'ajouter à l'alliance polonaise, qui devenait incertaine, la garantie supplémentaire de l'Union Soviétique. Ce fut l'objet du voyage de Louis Barthou au printemps de 1934, dans les capitales de l'Europe Orientale, en vue de conclure, en y comprenant l'U.R.S.S., un nouveau pacte régional, qui ne serait plus simplement de non-agression, mais d'assistance mutuelle et effective. Il n'y a pas lieu d'insister ici sur ces vicissitudes diplomatiques, qui ne concernent que d'assez loin notre sujet ; toujours est-il que Titulesco, devenu l'un des protagonistes les plus actifs de cette politique, prit la résolution d'« aligner » de nouveau la politique roumaine dans ses rapports avec Moscou, à celle de la France, dans la voie où l'entraînait également l'orientation nouvelle de la Tchécoslovaquie, après le resserrement du pacte de la Petite Entente, qui avait eu lieu le 16 mars 1933.

Cette nouvelle tentative devait rencontrer de sérieux obstacles. Tout d'abord l'unité d'action de la Petite Entente en fut affectée, la Tchécoslovaquie ayant établi avec l'Union Soviétique des rapports diplomatiques, mais la Yougoslavie se refusant à toute relation directe avec le gouvernement de Moscou. La Pologne, tout en maintenant sa position d'alliée de la France, refusait résolument de se laisser entraîner à une entente qui eût compris l'U.R.S.S. Ce fut dans ces conditions qu'eut lieu brusquement, le 9 juin 1934, l'échange des lettres entre Titulesco et Litvinov, par lequel les relations diplomatiques étaient reprises entre la Roumanie et l'Union Soviétique. Le passage le plus important et le plus caractéristique du texte identique de ces deux

documents, était sans contredit, celui en vertu duquel « *les gouvernements de nos deux pays se garantissent mutuellement le respect plein et entier de leur souveraineté et l'abstention de toute immixtion, directe ou indirecte dans les affaires intérieures de chacun d'entre eux, et plus spécialement de toute agitation, propagande ou toute sorte d'intervention...* ». Bien que l'opinion publique roumaine et le parlement se fussent trouvés devant un fait accompli, des objections furent néanmoins formulées dans une séance des commissions réunies de la Chambre et du Sénat. La principale et la plus fondée était que dans cette circonstance, le terme de « souveraineté » ne définissait pas entièrement l'étendue du territoire, alors que tous les autres traités de reconnaissance de l'Union Soviétique par ses voisins comportaient une délimitation très précise de ses frontières. Il y avait bien la convention de Londres, mais l'on rappela que Litvinov, exposant quelques mois plus tôt les résultats de sa politique au congrès du parti communiste de Moscou, avait souligné l'adhésion à la « définition de l'agresseur » des trois états de la Petite Entente, en ajoutant néanmoins la même réserve qu'il avait déjà faite en 1929, à l'occasion du pacte Briand-Kellog: « Le fait d'avoir abouti à cet acte, *malgré les anciens litiges qui n'ont pas encore été résolus, avec l'un de ces pays, la Roumanie, ne peut qu'en augmenter l'importance* »¹⁾. Assurément, les rapports avec l'U.R.S.S. avaient évolué dans un sens favorable depuis les né-

¹⁾ Le même Litvinov avait déclaré à Titulesco, au moment où il avait accepté la définition de l'agresseur: « Je sais bien qu'en signant cette convention, je vous fais don de la Bessarabie... ».

gociations de Riga, en 1931, et une détente dans les relations russo-roumaines, soulignée par l'envoi des diplomates accrédités à Bucarest et à Moscou, ne pouvait rencontrer d'objection de principe dans les milieux politiques et parlementaires. Mais l'équivoque n'en persistait pas moins au sujet de l'étendue exacte de cette « souveraineté », reconnue par certains textes diplomatiques et contestée ensuite par des déclarations ou des publications officieuses d'inspiration soviétique.

Au fond, c'était toujours la question de la Bessarabie qui représentait la pierre de touche dans les rapports russo-roumains; on pouvait à la rigueur contourner l'obstacle, tant qu'il ne s'agissait que d'améliorer les relations de voisinage et de fortifier l'idée de la paix entre les deux états, mais la difficulté reparaîtrait au prochain tournant, si l'on tentait de rapprocher davantage la politique de la Roumanie de celle de l'U.R.S.S. En attendant, celle-ci faisait dans la session d'automne de 1934 une entrée triomphale à la S. d. N., et son admission pouvait être considérée comme une nouvelle confirmation indirecte de ses intentions pacifiques, car aux termes de l'art. 10 du pacte de la S. d. N., « les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Société ». Aucune réserve ne fut formulée contre cette obligation ¹⁾ et il paraissait difficile que l'U.R.S.S. garantît d'une part l'intégrité territoriale de

¹⁾ Ce fut d'ailleurs pour l'avoir violée à l'égard de la Finlande, que l'U.R.S.S. fut exclue de la S. d. N. en décembre 1939.

la Roumanie, membre de la S. d. N., intégrité qui comprenait la Bessarabie, et qu'elle lui contestât d'autre part simultanément la possession de ce territoire. Mais il apparut bientôt que de semblables conclusions étaient entachées de préjugés bourgeois et que la diplomatie soviétique ne s'arrêtait pas pour si peu ; reconnaissons d'ailleurs que sur ce point, elle rejoignait une tradition que la Russie impériale lui avait leguée, depuis que Gortchakov avait interprété, de la manière que nous avons mentionnée plus haut, la convention russo-roumaine du 16 avril 1877.

Le point critique dans les relations russo-roumaines fut de nouveau atteint l'année suivante. Poursuivant la politique inaugurée par Louis Barthou, qui avait disparu dans l'attentat de Marseille contre le roi Alexandre de Yougoslavie, ses successeurs du quai d'Orsay signaient le 2 mai 1935 un pacte d'assistance militaire avec l'U.R. S.S. Le 17 mai, la Tchécoslovaquie en signait un autre. Dans le courant de l'été, éclatait la crise d'Éthiopie, qui entraînait de redoutables complications et divisait l'Europe sur la question des sanctions, appliquées à l'Italie comme état agresseur. De plus en plus clairement, deux nouveaux systèmes politiques se dessinaient, rappelant l'opposition de la Triplice et de l'alliance franco-russe dans les dernières années du XIX^e siècle : l'Axe d'une part, de l'autre les alliances européennes qui avaient gravité jusque-là autour de la France, auxquelles s'ajoutaient maintenant les nouveaux pactes conclus avec l'Union Soviétique.

Ce fut pour la politique roumaine l'origine d'un terrible dilemme.

Le problème devenait essentiellement un rébus géographique. Les pactes d'assistance, conclus par Paris et Prague avec l'Union Soviétique, supposaient l'intervention des armées soviétiques dans un conflit avec l'Allemagne; mais il n'y avait plus, comme en 1914, de frontière commune entre celle-ci et l'U.R.S.S. Le territoire de la Pologne s'intercalait entre celui du Reich et les possessions de l'Union soviétique, et le gouvernement de Varsovie, tout en restant l'allié de la France, se refusait catégoriquement à ouvrir ses frontières au passage éventuel des armées rouges. Comment celles-ci pourraient-elles se porter au secours de la Tchécoslovaquie, comme le prévoyait le pacte d'assistance, dont le but essentiel était de décharger de cette tâche l'armée française? Il ne restait plus que le territoire roumain, qui aboutissait, par un couloir étroit en pays montagneux, dépourvu de routes et de chemins de fer rejoignant directement le réseau soviétique, à l'extrémité orientale de la Tchécoslovaquie. « Il appartient, écrivait alors l'amiral français Castex, aux techniciens militaires de dire si cette baroque combinaison, exigée par le tracé des frontières, est réalisable, comme il est du domaine des diplomates de faire savoir si elle est politiquement possible. L'aide terrestre de la Russie est à ce prix, si une autre situation de guerre ne survient pas »¹⁾.

La Roumanie allait-elle se prêter à cette combinaison et admettre le passage des armées soviétiques sur son territoire, dont le gouvernement de Moscou n'avait pas reconnu explicitement les limites, et au sujet duquel

¹⁾ *De Gengis Khan à Staline ou les vicissitudes d'une manœuvre stratégique.* Paris 1935, p. 169—173.

l'équivoque, qui persistait dans son attitude, pouvait soulever cette fois les inquiétudes les plus légitimes et les plus vives ?

Ce fut l'objet d'une action entreprise dans la presse et au parlement, en vue d'obtenir du ministre des Affaires Étrangères les éclaircissements nécessaires. De nouveau la question de la Bessarabie se dressait sur la route, sur laquelle cette fois Titulesco lui-même tentait d'entraîner la politique de son pays.

Bien qu'il me répugne de m'étendre sur des événements où il doit être question de ma propre action politique, je suis bien obligé d'en rappeler ici les phases essentielles, puisque le hasard a voulu que je fusse, tout au moins pendant quelque temps, le seul à la soutenir au parlement ; ce solo ne devait être appuyé que plus tard, par le chœur toujours plus nombreux des réunions publiques et des articles de presse, bien qu'en sourdine de nombreux parlementaires, tant du gouvernement que de l'opposition, fussent dès le début du même avis. Il n'en est pas moins vrai que le prestige international de Titulesco était si considérable, que le fait de s'attaquer à sa politique donnait à ses adversaires une allure d'iconoclastes. J'eus nettement la conscience de ne pas échapper à cet inconvénient.

Ce fut le 5 octobre 1935 que je déposai sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation, en soulignant « le danger mortel », que pourrait constituer pour la Roumanie le passage des troupes soviétiques, tant au point de vue de ses relations internationales, que des risques que présentait semblable opération pour la sécurité de son régime intérieur. Une semaine plus

tard, après avoir reçu confirmation, au cours d'un bref voyage à Varsovie, du point de vue polonais, je demandais dans une lettre adressée au directeur du grand journal roumain l'« Universul », en faisant allusion à des garanties supplémentaires que pourrait nous donner l'U.R.S.S., « si nous aurions la garantie que la Russie Soviétique respecterait davantage de pareils engagements, même s'il lui arrivait de les prendre, en ayant en même temps l'assurance de pouvoir les effacer par la présence même de ses armées, auxquelles on aurait permis l'accès du territoire roumain ? »¹⁾).

La réponse tant attendue arriva enfin, sous la forme d'un communiqué du ministère des Affaires Étrangères du 16 octobre, dont voici la teneur :

« Les nouvelles selon lesquelles il aurait existé ou il existerait entre la Roumanie et l'U.R.S.S. des négociations concernant le passage des armées soviétiques par le territoire roumain sont dénuées de tout fondement.

Ces nouvelles font partie d'une action systématique menée par certains milieux étrangers, afin de déterminer un changement de la politique actuelle de la Roumanie ainsi que d'altérer ses bons rapports avec l'U.R.S.S., rapports dont le maintien doit constituer un des buts essentiels de la politique extérieure de la Roumanie.

Quant à un pacte d'assistance entre la Roumanie et l'U.R.S.S. il n'a pas fait non-plus l'objet de négociations entre les deux gouvernements ».

Malgré les termes si catégoriques de ce démenti, qui devait être répété à plusieurs reprises par la suite, la

¹⁾ Cf. G. I. Brătianu, *La Roumanie et l'U. R. S. S.*, Bucarest 1936.

discussion ne faisait que commencer. On connaîtra sans doute un jour le détail des pourparlers, qui se poursuivaient à cette époque à Genève, ou aux environs du lieu de réunion de la S. d. N., entre Titulesco et Litvinov ; ils devaient aboutir à une formule sur laquelle nous reviendrons plus loin. Mais dès le début de novembre une campagne de presse, — sinon officieuse, mais tout au moins tolérée par la censure, qui se montrait bien plus stricte pour d'autres opinions —, tentait de démontrer que le pacte d'assistance entre la Roumanie et l'U. R. S. S. était inutile, puisque la Roumanie avait déjà l'obligation de laisser passer éventuellement les troupes soviétiques, sans même pouvoir la discuter, en vertu de l'art. 16 du pacte de la S. d. N., dont elle était membre au même titre que l'Union Soviétique. Je crus donc nécessaire d'interpeller à nouveau, en demandant « si la politique étrangère de la Roumanie est conditionnée seulement par l'art. 16, sans tenir compte de l'ensemble du pacte de la S. d. N. dans sa lettre et dans son esprit ? ». Ce ne fut que le 13 décembre que le ministre répondit à l'interpellation, en l'absence de l'interpellateur, car j'étais entre temps allé à Paris me rendre compte des opinions du monde politique français, au sujet de la ratification prochaine du pacte franco-soviétique et informer, dans la mesure du possible, au sujet de l'état d'esprit réel en Roumanie.

Le discours de Titulesco était de nature à calmer pour l'instant certaines appréhensions, sans écarter cependant entièrement l'éventualité de leur réalisation. Il opposait de nouveau un démenti formel aux bruits concernant le pacte d'assistance avec Moscou et précisait

que la politique de la Roumanie était déterminée par le pacte de la S. d. N. dans son ensemble, et non par les dispositions d'un article isolé; cela voulait dire, pour qui savait l'entendre, qu'aucune décision ne pourrait être prise sans le consentement explicite de la Roumanie. Il assurait également qu'il ferait tout « pour que l'interprétation de cet article ne nuise pas aux intérêts roumains ». Mais d'autre part il assumait « l'obligation de ne pas restreindre la mission de la S. d. N. pour prendre les mesures propres à sauvegarder la paix du monde » et rappelant qu'au cours de l'histoire, aucune guerre n'avait opposé les Russes aux Roumains, il se déclarait prêt à « fondre les malentendus dans l'amitié et l'étroite entente avec l'Union Soviétique ».

Je répliquai quelques jours plus tard, également en l'absence de Titulesco, qui partait pour Genève au moment même où j'arrivais de Paris. J'étais en mesure de déposer sur le bureau de la Chambre deux cartes officielles: l'une de l'Ukraine soviétique du 30 mai 1934, l'autre des chemins de fer de l'U.R.S.S. du 1^{er} janvier 1935; toutes deux comprenaient la Bessarabie dans les limites de l'Union, en l'indiquant tout au plus comme un territoire occupé par les Roumains. Je devais y ajouter bientôt un exemplaire de la « Bessarabie rouge », revue éditée à Moscou, dont la couverture offrait le dessin symbolique du contour des frontières bessarabiennes, transformé pour les besoins de la cause en silhouette de femme garrotée, à genoux, surveillée par les canons et les baïonnettes de la tyrannie roumaine. Ces faits m'autorisaient à déclarer que je considérais malgré tout les rapports russo-roumains « dénués de sincérité, et que

l'on ne peut être à la fois antirévissionniste à Genève et révissionniste à Moscou ou à Kiew ». De fait, toutes les fois qu'il était question de la Bessarabie, les diplomates de l'U.R.S.S. — j'en fis moi-même l'expérience — faisaient état de la nécessité de ménager l'opinion publique et principalement l'opinion ukrainienne. Cet argument, étant donnée la liberté absolue des opinions et de la presse que pratiquait le régime communiste, était de nature à provoquer quelques doutes supplémentaires au sujet de la sincérité de leurs intentions.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la suite de cette polémique. Qu'il me suffise de rappeler que je recueillis, au cours d'un voyage en janvier 1936, à Berlin, où j'avais été appelé à donner une conférence à l'Université, des déclarations qui prouvaient l'intérêt que l'on accordait en Allemagne à la question du pacte entre la Roumanie et les Soviets, et la possibilité, au cas où notre attitude eût été simplement identique à celle de la Pologne, d'obtenir des garanties que l'action révissionniste magyare ne serait pas soutenue en ce qui concernait les frontières roumaines¹⁾. Ces renseignements, dont on ne pouvait obtenir confirmation sans modifier les tendances de la politique roumaine, ne devaient pas influencer la position de notre ministre des Affaires Étrangères. Celui-ci n'était pas moins préoccupé, je m'empresse de le reconnaître ici, de la question de la Bessarabie et de l'incertitude au sujet des intentions soviétiques, de la persistance du gouvernement de Moscou de ne pas reconnaître en termes clairs et précis

¹⁾ Reproduite dans G. I. Brătianu, *La Roumanie et la crise du système politique européen*, Bucarest 1936.

la frontière du Dniestr. Mais, juriste consommé, il pensait y arriver en découvrant la formule ingénieuse qui apporterait la solution du problème, à l'occasion du pacte d'assistance qu'il s'était proposé de conclure, et dont il se refusait à entrevoir les conséquences pratiques.

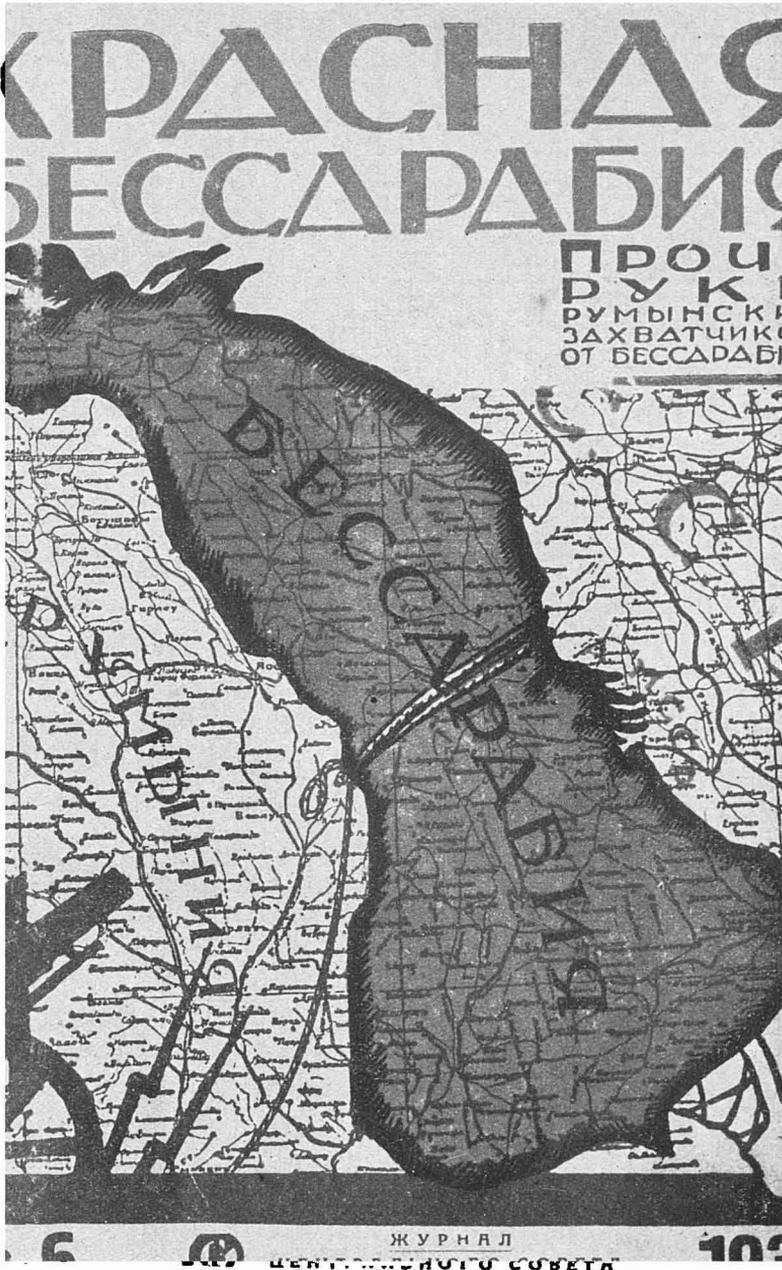
Il s'ensuivit que pendant les discussions qui précédèrent à Paris la ratification du pacte franco-soviétique, en février 1936, il fut question à plusieurs reprises du pacte que la Roumanie était sur le point de conclure avec Moscou, et qui, à défaut de la Pologne récalcitrante, assurerait la liaison des armées soviétiques avec la Tchécoslovaquie. Le président Flandin, alors ministre des Affaires Étrangères, affirmait catégoriquement que « Bucarest attend notre décision pour négocier avec Moscou ». Le rapporteur du pacte, M. Torrès, constatait que « la Pologne, fidèle à sa tradition historique et géographique, envisage difficilement une formule d'assistance mutuelle qui risquerait de l'exposer à voir son territoire traversé soit par les armées allemandes, soit par celles de l'Union soviétique », mais ne soufflait mot de la Roumanie. Plus tard encore, le rapporteur du pacte au Sénat, l'ancien ministre Yves Le Trocquer, déclarait que « si nous sommes bien informés, il est question également du pacte d'assistance mutuelle entre la Roumanie et l'U.R.S.S. », et faisant allusion à l'art. 16 du pacte de la S. d. N., il ajoutait que « ce paragraphe ferait à la Roumanie, en dehors même de ses liens d'amitié avec la Tchécoslovaquie, une obligation de laisser s'établir entre la Tchécoslovaquie attaquée et l'U.R.S.S. une liaison à travers son territoire ». D'autre part, le député Philippe

Henriot insistait sur les démentis opposés par Titulesco au parlement roumain, aux informations dont on voulait tirer parti pour hâter la ratification du pacte franco-soviétique. L'écho de ces discussions parvenait rapidement à Bucarest, où l'on pouvait se procurer les journaux français et même le *Journal Officiel*, où il était possible de suivre jusqu'au moindre détail des débats parlementaires. Mais la censure du gouvernement roumain veillait rigoureusement à ce que les journaux roumains ne puissent rien reproduire, de ce que l'on disait à Paris, et cette attitude pouvait sembler entachée de duplicité.

Dans un recueil d'actes diplomatiques concernant les intérêts et les droits de la Roumanie, le professeur Daşcovici était parvenu cependant à reproduire les termes de l'accord ferroviaire, qui venait d'être conclu entre l'U.R.S.S. et le gouvernement roumain, pour la reprise du trafic sur le pont du chemin de fer de Tighina, lequel venait d'être rendu à la circulation. Il y était dit que « le point de jonction des réseaux des chemins de fer soviétiques et roumains se trouve dans l'axe du pilier de droite du pont sur le Dniestr », mais aucune mention n'était faite ni de la douane, ni de la frontière, ni même des deux états qui prenaient part à cette singulière convention ¹⁾.

D'autres renseignements laissaient entendre que l'on avait pris à l'égard de l'aviation soviétique des obligations de survol du territoire roumain, pour lui permettre d'atteindre les aérodromes tchécoslovaques, et que l'on

¹⁾ N. Daşcovici, *Interesele și drepturile României*, Iassy, 1936, p. 640—646.



La « Bessarabie Rouge », revue éditée à Moscou en 1936

prenait même des mesures pour tenir prêtes les locomotives et les rames de wagons nécessaires pour le transport du matériel, de la frontière russe à celle de la Tchécoslovaquie. Ce fut l'occasion d'une discussion pénible au parlement roumain, sur laquelle je préfère ne pas revenir ici. En fait, pendant que le jeu des interpellations et des démentis se poursuivait à Bucarest, Titulesco, en Suisse, continuait les négociations entamées avec la délégation soviétique. On en trouve la confirmation dans un ouvrage qui fit beaucoup de bruit à l'époque, au moment où son texte devint accessible, car il avait paru en tchèque; le livre intitulé « la Russie et la Petite Entente » était dû au ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest, M. Jan Šeba et devait lui coûter son poste. Parmi un très grand nombre d'indiscrétions et d'allusions de toute sorte, qui rehaussaient assurément le côté pittoresque de ce gros volume, il y avait aussi des révélations sur la politique roumaine des derniers temps, et une phrase définissait, on ne peut plus clairement, le but de l'action de Titulesco: « Après l'échange des télégrammes cordiaux, à l'occasion de l'anniversaire du début des relations diplomatiques russo-roumaines, Titulesco commença à négocier avec Moscou au sujet d'un traité d'assistance mutuelle, sur le modèle du pacte tchécoslovaque. Ces négociations ne sont pas encore terminées »¹⁾. Ce passage du livre paru en 1936, avec une préface de M. Krofta qui était alors ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de Prague, ne fut connu en Roumanie qu'au début de l'année suivante, lorsque

¹⁾ J. Šeba, *Ruska a Malá Dohoda*, Prague 1936, p. 595. Ces négociations ont donc commencé après le 9 juin 1935.

Titulesco avait déjà abandonné ses fonctions officielles. Il est inutile d'insister sur la contradiction flagrante entre les démentis successifs, opposés par l'ancien ministre des Affaires Étrangères de Roumanie et l'affirmation catégorique de M. Séba, dont on ne pouvait en aucun cas suspecter la bonne foi; la question devait faire plus tard l'objet d'un autre débat orageux au parlement de Bucarest. En attendant, les négociations suivaient leur cours et Titulesco parvenait en juillet 1936 à parapher avec Litvinov « un pacte d'assistance mutuelle, greffé sur le traité franco-soviétique, et dont l'un des articles portait que « en exécution de leurs obligations d'assistance mutuelle, les troupes soviétiques ne pourront pénétrer *en territoire roumain à l'ouest du Dniestr*, qu'à la demande formelle de l'autre partie contractante » ¹⁾.

On tenait enfin une reconnaissance formelle et indiscutable de la frontière du Dniestr de la part de l'U.R.S.S., mais à quel prix ! Il est significatif de noter que tant qu'il ne s'était agi que de la reprise des relations pacifiques, pacte de non-agression ou rétablissement des rapports diplomatiques interrompus, il avait été impossible d'obtenir du gouvernement de Moscou autre chose que des assurances indirectes, lesquelles d'ailleurs se trouvaient aussitôt démenties par des réserves officielles ou des publications officieuses. L'équivoque de cette double attitude n'avait pas cessé un instant de planer sur les relations des deux pays, et d'ajouter à la question de la Bessarabie un formidable point d'interrogation.

¹⁾ Reproduit d'après un mémoire récent dû à un diplomate roumain, au courant de ces négociations.

Maintenant qu'il s'agissait d'une convention militaire en vue de la guerre, dont le but était de toute évidence de faciliter aux armées rouges l'accès du territoire roumain, l'obstacle disparaissait soudain et la reconnaissance si longtemps différée figurait dans le pacte d'assistance mutuelle, mais uniquement pour ouvrir la voie à l'intervention des troupes soviétiques. Qu'eût donné en fait l'application de cette convention? Il suffit de se reporter à l'exemple des états baltes, qui après avoir conclu à leur tour des pactes d'assistance, dont le qualificatif de « mutuelle » n'était qu'un ironique euphémisme, durent accepter en 1939 des garnisons soviétiques, pour recevoir ensuite des communistes dans leurs gouvernements et aboutir enfin, en 1940, par des manifestations « spontanées », à l'annexion pure et simple de leur territoire à l'Union Soviétique. On peut concevoir que la formule du pacte n'ait pas rencontré à Bucarest l'adhésion que son auteur escomptait; depuis quelque temps déjà, les milieux politiques roumains, même officiels, montraient une certaine inquiétude à l'égard des tendances trop prononcées du rapprochement, que Titulesco poursuivait avec l'U.R.S.S. Son attitude à la conférence de Montreux, lors de la révision du régime des Détroits, où il finit par se trouver à un moment donné en conflit avec les délégués britanniques, acheva de lui aliéner les sympathies qui l'avaient soutenu jusque-là. Le remaniement du cabinet roumain, qui se compléta sans lui à la fin d'août 1936, fut une surprise en premier lieu pour lui-même, bien que la manière employée à cette occasion fût des plus discutables. La négociation qu'il avait engagée et qui

avait abouti à la formule que nous avons mentionnée plus haut, fut aussitôt interrompue et la question de la Bessarabie, dans les rapports russo-roumains, resta au point où elle se trouvait après la reprise des relations diplomatiques en 1934¹⁾. Ceux qui eurent l'occasion de visiter en 1937, à l'Exposition Universelle de Paris, le pavillon soviétique, purent admirer à l'entrée une carte en relief de l'U.R.S.S. travaillée entièrement avec des métaux et des pierres précieuses provenant de la Russie d'Europe et d'Asie, sur laquelle le tracé large de la frontière recouvrait également la Bessarabie.

* * *

Mais à cette date la question n'était plus à l'ordre du jour. D'autres problèmes s'imposaient toujours davantage à l'attention de l'Europe et du monde. La guerre d'Espagne, telle une nouvelle guerre de religion, opposait dans une lutte sans merci les idéologies et les armements, prélude de la grande mêlée qui s'annonçait prochaine ; puis ce furent la crise de l'Anschluss et celle du pays des Sudètes ; la conférence de Munich ignorait délibérément l'Union soviétique.

Celle-ci s'adapta sans tarder aux circonstances nouvelles. La sécurité collective, la S. d. N., les pactes

¹⁾ Il est évidemment trop tôt pour formuler un jugement définitif sur cette période récente de la politique étrangère de la Roumanie ; mais l'on ne peut se retenir de constater, qu'en renonçant au système de Titulesco, et en abandonnant *en fait* le projet d'un pacte d'assistance avec l'U. R. S. S., la politique roumaine ne voulut ou ne put aller jusqu'au bout de ce raisonnement et qu'elle s'arrêta à mi-chemin entre Moscou et Berlin, au moment où les puissances occidentales semblaient se désintéresser de cette région de l'Europe, situation dont les suites défavorables devaient apparaître pleinement en 1940.

régionaux furent bientôt mis au rancart; l'indice le plus clair fut le départ de Litvinov en mai 1939, qui cédait la place à Molotov. L'homme des formules internationales et du pacifisme intégral était remplacé par un adepte convaincu de l'impérialisme russe. Ce changement d'atmosphère ne manqua pas d'influer sur les rapports russo-roumains et la question de la Bessarabie. Comme l'a fort bien remarqué l'auteur d'un mémoire récent: « un fait demeure, et qui d'ailleurs seul intéresse: la faculté que l'Union Soviétique a toujours entendu se ménager d'ouvrir ou de fermer à volonté, au gré des circonstances et de ses intérêts, le « tiroir bessarabien ».

La politique roumaine avait beau manifester à l'égard de l'U.R.S.S. les dispositions les plus conciliantes, allant jusqu'à fermer les yeux sur le survol de son territoire lors de la crise tchécoslovaque et à adopter, pendant les négociations entamées par Londres et Paris avec Moscou, en 1939, une attitude plus favorable que celle du gouvernement polonais lui-même, — la décision du gouvernement soviétique était prise. Il ne ferait rien pour empêcher, ni même pour retarder le conflit imminent entre les puissances européennes et s'entendrait avec celle qui lui accorderait le plus d'avantages. L'été de 1939 vit se dérouler à Moscou un véritable jeu de surenchères, auquel mit fin brusquement le coup de théâtre du 23 août: un pacte de non-agression et de consultation était conclu entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.

Comme autrefois à Erfurt, les grands empires se partageaient l'Orient et l'Occident; ce pacte d'apparence pacifique ouvrait en réalité les portes du temple de

Janus et de la guerre. Pour avoir les mains libres en Pologne et sur le front occidental, l'Allemagne devait faire à l'U.R.S.S. les concessions qu'elle exigeait, en se désintéressant d'un certain nombre de territoires limitrophes, qui entraient dans la « sphère d'influence » de cette dernière ; ce n'est plus aujourd'hui un secret pour personne que la Bessarabie en faisait partie. La Roumanie avait bien reçu des garanties des puissances occidentales¹⁾, mais en conséquence elle n'en avait aucune de l'Allemagne, et nous savons assez à quoi elle pouvait s'attendre du côté de la Russie. La note adressée le 22 juin 1941 par le gouvernement du Reich à l'U.R.S.S. devait préciser plus tard, qu'en « occupant et bolchévisant les sphères d'influence laissées à la Russie en Europe Orientale et dans les Balkans, à l'occasion des négociations de Moscou, le gouvernement soviétique avait agi à l'encontre des accords qui avaient été conclus ». La même note mentionnait également qu'il n'avait jamais été question à Moscou de la Bukovine, ce qui confirme une fois de plus que la Bessarabie avait bien été comprise dans la « sphère d'influence » soviétique. La proclamation du Führer sur les causes et les origines de la guerre n'est pas moins catégorique à ce sujet : « la Russie ne nous a jamais déclaré qu'elle avait en Roumanie d'autres intérêts que la Bessarabie ».

On devait bientôt s'apercevoir à Bucarest du « nouveau cours » de la politique soviétique. Après l'occupation de la Pologne orientale, le 18 septembre 1939, par les troupes de l'U.R.S.S., celles-ci enveloppaient le territoire roumain au Nord du Dniestr et s'avançaient

¹⁾ V. l'Annexe.

jusqu'au cœur des montagnes de Galicie. Le gouvernement de Moscou faisait encore des déclarations pacifiques, mais laissait de plus en plus percer d'autres intentions. Le 30 mars 1940, le commissaire aux Affaires Étrangères posait nettement le problème, dans son exposé sur le politique étrangères de l'U.R.S.S.

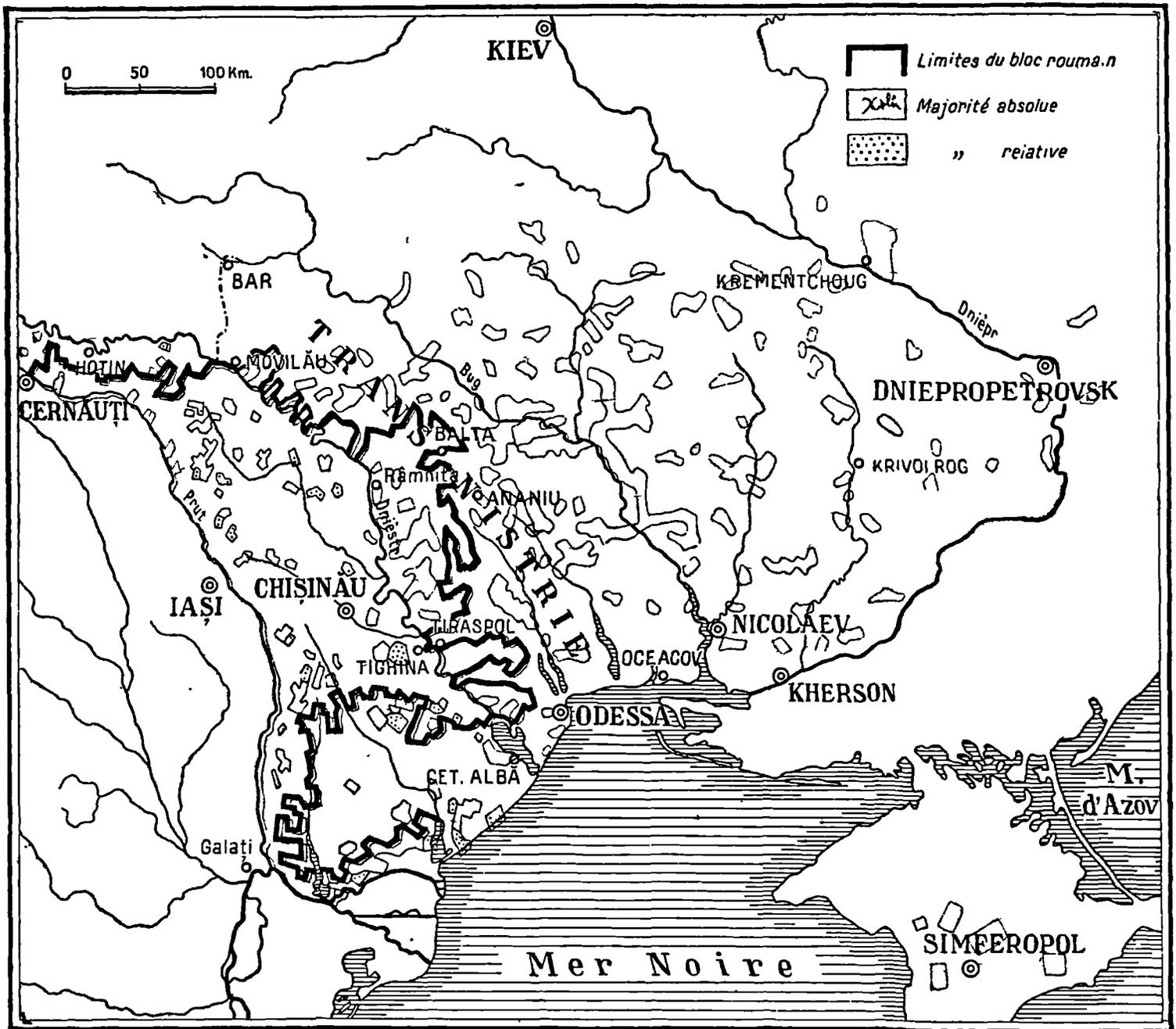
« Parmi les pays voisins du Sud, disait-il à cette occasion, il en est un avec lequel nous n'avons pas de pacte de non-agression, la Roumanie. Ceci s'explique par *l'existence d'une question en litige non résolue, celle de la Bessarabie, dont l'annexion par la Roumanie n'a jamais été reconnue par l'U.R.S.S., bien que celle-ci n'ait jamais posé la question du retour de la Bessarabie par la voie des armes.* Il n'y a donc aucun motif d'aggravation des rapports russo-roumains ». Il se livrait ensuite à des considérations moins rassurantes sur le fait que les intérêts de l'Union à Bucarest étaient représentés par un simple chargé d'affaires, depuis la mystérieuse disparition en 1938 du conseiller Butenko, héros de roman policier, sur lequel il n'y a pas lieu de revenir ici plus longuement. L'avertissement pourtant était clair, et de plus, depuis l'agression de décembre 1939 contre la Finlande, l'U.R.S.S. avait été exclue de la S. d. N., dont elle n'entendait plus respecter les clauses de sécurité.

Peut-être si la guerre sur le front occidental se fût prolongée davantage, ainsi sans doute qu'elle l'escomptait dès le début, pour en tirer tout le profit après l'épuisement réciproque des deux adversaires, l'U.R.S.S. eût encore temporisé avant de passer des intentions aux faits. Mais le développement foudroyant de l'offensive allemande, en mai et juin 1940, devait également presser

sa décision. Le 24 juin 1940, le gouvernement du Reich était brusquement avisé par celui de l'U.R.S.S. que celui-ci entendait s'emparer, au besoin par la force, de la Bessarabie et aussi de la Bukovine septentrionale. Le 26, l'ultimatum était adressé à Bucarest; depuis des semaines, des concentrations massives de troupes soviétiques, le long du Dniestr et aux frontières de la Galicie, laissaient entrevoir clairement les préparatifs de l'U.R.S.S.

Nous ne reproduirons plus les termes de l'ultimatum, que nous avons déjà cité au début de cet ouvrage. Il nous suffira de remarquer à ce propos que les tendances de la politique soviétique en 1940, rappellent singulièrement les arguments invoqués au début du XIX^e siècle par la diplomatie de l'empire des tzars. Entre autres prétextes, que l'on retrouvera sans doute aussi dans d'autres circonstances, figure celui de la sécurité de la Russie, menacée par le redoutable impérialisme roumain: Odessa, à ce qu'il semble, est trop près de la frontière du Dniestr. L'argument se trouve déjà dans le journal du comte de Langeron, à propos de la campagne de 1806: « Dans d'autres circonstances, écrit le général, cette guerre quoique très injuste, était indispensable pour la Russie. Elle ne pouvait laisser aux Turcs les forteresses de Kilia, d'Ismaïl, d'Akermann, de Bender et de Khotin, ni la possession de la Bessarabie entre le Danube, le Pruth et le Dniester. Cette province était peuplée de Tartares, qui pouvaient facilement mettre 30.000 hommes à cheval et venir, par une incursion rapide et inattendue, détruire Odessa et ravager le pays qu'on cherchait alors à peupler et à

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE LA BESSARABIE ET DES ROUMAINS AU DELÀ DU DNIESTR



cultiver...»¹⁾. Si à cette époque la horde du Boudjak représentait encore jusqu'à un certain point, une menace pour les établissements de la Nouvelle Russie, on voit difficilement quel danger représentent les possessions roumaines entre le Danube et le Dniestr pour le formidable armement de l'Union des Soviets; tandis qu'il est évident que les forces soviétiques sur le Danube constituent une menace autrement redoutable, pour les communications et les intérêts essentiels de l'état roumain; s'il en fallait encore une preuve, elle allait être fournie par les événements qui suivirent l'ultimatum.

Mais même la justification vraiment originale de l'annexion supplémentaire de la Bukovine du Nord, qui n'avait jamais fait partie de l'empire russe, et dont la « communauté historique » avec les pays de langue ukrainienne était une découverte de la dernière heure, se retrouvait dans l'arsenal diplomatique du règne d'Alexandre I^{er}. Le projet de convention, rédigé par le comte Tolstoï pour l'entente entre les deux empereurs portait en effet à l'art. 3 la clause suivante: « S. M. l'Empereur des Français consent à ce que S. M. l'Empereur de toutes les Russies continue de faire occuper la province de Bessarabie et la conserver pour être réunie à l'empire russe... comme une compensation légitime des frais occasionnés par l'occupation des Principautés »²⁾.

Si à l'époque napoléonienne cette conception vraiment capitaliste, d'une province annexée pour rembourser

¹⁾ *Journal de Langeron*, Hurmuzaki, *Doc. Supl. I*, 3, p. 110.

²⁾ L. Casso, *La Russie sur le Danube*, trad. roum., p. 76 en n.

des frais d'occupation, était peut-être discutable, l'idée de prendre la moitié de la Bukovine comme intérêts dûs pour le capital de la Bessarabie, ne laisse pas d'étonner sous la plume du chef de la diplomatie soviétique; on voit en tout cas combien il demeurait fidèle à la tradition du régime impérial.

Mais il est peut-être permis de manifester quelque inquiétude, si l'on se rappelle que la comptabilité à laquelle ces méthodes ont été empruntées, utilise parfois la notion des intérêts composés...

Les motifs invoqués par l'ultimatum du 26 juin pouvaient assurément constituer une surprise, mais le fait en lui-même n'était pas difficile à prévoir: la situation diplomatique, les préparatifs militaires, les avertissements répétés des postes de la frontière, les précédents de l'action soviétique en Pologne, en Finlande et dans les états baltes, tout annonçait qu'une action serait entreprise contre la Bessarabie. Il nous faut constater cependant que le gouvernement roumain fut pris entièrement au dépourvu. Ses forces étaient manifestement insuffisantes. Les événements avaient rendu la garantie franco-britannique inopérante.

L'Allemagne était engagée, tout au moins en partie envers l'U.R.S.S. par le pacte de Moscou, mais eût-elle voulu intervenir, qu'il lui était impossible de le faire, dans la situation où se trouvaient ses armées, engagées à fond dans la campagne de France, que venait à peine de suspendre l'armistice de Compiègne. Elle conseilla au gouvernement de Bucarest de céder, dans l'intérêt de la paix et de la conservation de ses intérêts économiques, qui étaient des plus considérables en Roumanie,

principalement dans la région du pétrole. Bucarest fit donc savoir le 27, que l'on était prêt à envoyer des délégués « pour procéder immédiatement et dans l'esprit le plus large à la discussion amicale et de commun accord, de toutes les propositions émanant du gouvernement soviétique ».

Mais celui-ci était pressé. Il considérait la réponse insuffisante et serait parti en guerre sans plus tarder, s'il n'avait eu l'extrême bonne volonté de considérer les explications du ministre de Roumanie à Moscou comme une acceptation de l'ultimatum. Il annonçait donc, dans sa réponse du 28 juin, que le jour même, à 14 heures, heure de Moscou, commencerait l'occupation de la Bessarabie et de la Bukovine septentrionale par les troupes soviétiques, qui serait effectuée en quatre jours ; elles entreraient dans le courant de la journée, simultanément à Cernăuți, Kișinău et Cetatea Albă. Toutes les installations de toute nature, et particulièrement le matériel de chemin de fer devaient lui être livrés en entier et en bon état. La réponse du gouvernement roumain devait parvenir à Moscou le même jour à midi.

Lorsque le gouvernement roumain répondit qu'« afin d'éviter les graves conséquences du recours à la force et de l'ouverture des hostilités dans cette partie de l'Europe », il se voyait obligé d'accéder aux conditions formulées par l'U.R.S.S., l'invasion du territoire avait déjà commencé. Ce fut en vain qu'invoquant les routes défoncées par les pluies récentes, le gouvernement roumain demanda un ajournement de quelques jours du terme de l'occupation. Le réponse soviétique ne voulait

envisager, dans certains cas particuliers, qu'un retard de quelques heures.

Ce qui suivit défie toute description. Les unités blindées russes, traversant en toute hâte le Dniestr et débouchant des confins de la Galicie, arrivèrent presque aussitôt à la limite du territoire exigé par l'ultimatum, bousculant les troupes roumaines, s'emparant de leur matériel, insultant leurs officiers, provoquant à la désertion les soldats bessarabiens.

Dans le Sud de la Bessarabie, où les distances étaient plus grandes et les routes plus mauvaises, des parachutistes furent lancés pour occuper les villes et les nœuds de communication.

L'armée roumaine avait reçu l'ordre de se retirer sans opposer de résistance ; elle supporta cette épreuve, la plus dure que jamais une armée eut à subir, avec un esprit de discipline et d'abnégation qui restent un de ses plus beaux titres.

La situation était rendue bien plus difficile par l'attitude des minorités confessionnelles et ethniques. Nous sommes encore trop près des événements et les passions sont encore trop vives, pour que l'on puisse porter sur les faits un jugement définitif. Il sera sans doute question un jour des incidents sanglants, qui marquèrent le retour des armées roumaines, un an après leur retraite à la suite de l'ultimatum soviétique. Mais si jamais l'on songe à évoquer ce procès, il faudra tenir compte dans la même mesure des événements qui eurent lieu à la fin de juin 1940, au moment où les troupes soviétiques franchirent le Dniestr. Une véritable frénésie de haine et d'opportunisme se déchaîna instantané-

ment — d'inimitié à l'égard des soldats roumains qui se retiraient, d'adulation à l'égard de l'armée rouge qui avançait. Préparées de longue date, les bannières aux couleurs soviétiques surgirent brusquement, couvrant de leur rouge floraison certains villages ruthènes et les villes et bourgades peuplées par les Juifs. Les armes cachées furent distribuées en une nuit. Les officiers et les soldats isolés se virent houspillés, meurtris, assassinés lorsque l'occasion s'en présentait. Plus encore que les attentats à main armée, les humiliations laissèrent aux troupes qui évacuaient la Bessarabie un sentiment d'inexpiable rancune¹⁾. La fatalité a voulu que les mêmes officiers et soldats reviennent, un an après, dans les régions mêmes qu'ils avaient dû quitter dans des conditions aussi pénibles ; dans beaucoup d'endroits, ils essuyèrent le feu de certains éléments de cette population, qui avaient pris fait et cause pour les Soviets...

De plus, l'attitude des troupes soviétiques semblait à chaque instant vouloir provoquer l'irréparable. D'une part, les colonnes de chars se pressaient aux limites du territoire évacué, menaçant de continuer leur route pour envahir toute la Moldavie et descendre de là sur Ploești et Bucarest ; outre la Bessarabie toute entière et une partie importante de la Bukovine, les troupes soviétiques occupaient également le bourg de Herța et un certain nombre de villages du district de Dorohoi, dans l'ancienne Moldavie. Le motif était cette fois que le crayon du commissaire aux Affaires Étrangères avait marqué d'un

¹⁾ Je puis témoigner de ces tristes circonstances, ayant eu à recueillir, en Bukovine, le dernier jour où s'achevait l'occupation soviétique, les dépositions des garde-frontières roumains qui avaient évacué le district de Hotin.

trait trop gros une carte à trop petite échelle, pour que l'on voulût tenir compte du tracé de l'ancienne frontière; en réalité, les armées rouges occupaient en Bukovine et au Nord de la Moldavie les positions stratégiques, qui leur permettraient, le cas échéant, de tourner sans coup férir la ligne du Prut et de pénétrer, le long de toutes les vallées à la fois, jusqu'au cœur du territoire roumain. Mais d'autre part, certains officiers soviétiques ne se faisaient pas faute de reprocher aux Roumains leur manque de résistance, en prétendant que beaucoup d'entre eux n'attendaient que ce signal pour se rendre... Il fallut un sang-froid peu commun aux commandements et aux différentes unités qui se retiraient, pour ne pas se laisser emporter et ne donner prise ni aux brutalités, ni aux perfidies.

Il serait également prématuré de vouloir examiner les responsabilités de cette tragédie. Sans doute, au moment où l'ultimatum de Moscou se produisit, il n'y avait plus autre chose à faire qu'à céder; il fallait sacrifier une partie du territoire, pour ne pas risquer l'écrasement total. Il nous faut reconnaître également qu'à part l'acceptation pure et simple de l'injonction soviétique, aucune déclaration ne vint confirmer une cession territoriale, que seul un vote du parlement eût rendu valable ¹⁾. Mais le fait n'en demeure pas moins, que la prévision la plus élémentaire fit entièrement défaut aux dirigeants de la politique roumaine à cette époque. L'histoire dira un jour si l'on pouvait ou non

¹⁾ V. la protestation lue au nom des Bessarabiens par M. Ciobanu, député, ancien ministre, à la séance de la Commission des Affaires Étrangères du 3 juillet 1940, St. Ciobanu, *La Bessarabie*, annexes, XX, p. 130 et suiv.

éviter l'impasse, dans laquelle la Roumanie se trouva acculée le 26 juin 1940; mais elle peut dire, dès maintenant que malgré les avertissements répétés et les indices qui se multipliaient de tous côtés, aucune mesure ne fut prise pour préparer moralement et matériellement, la population bessarabienne à la crise qui menaçait d'éclater. Peut-être n'y avait-il plus moyen d'éviter l'évacuation, à laquelle l'Allemagne avait dû consentir à la suite du pacte de Moscou; mais il eût été possible, à tout le moins, de retirer à temps une partie du matériel qu'on fut obligé d'abandonner sur place, et d'assurer aux éléments de la population, que le régime soviétique menaçait directement, une retraite mieux ordonnée que la fuite éperdue, qui encombra de réfugiés et de bagages les routes sur lesquelles se retiraient les formations militaires. On eût évité ainsi une vague de découragement et de démoralisation, qui devait avoir de bien funestes conséquences, et l'on eût surtout épargné au pays le spectacle déprimant d'un désastre sans bataille.

Mais le calvaire de la Roumanie ne faisait que commencer. « Comme s'il en fallait encore une dernière preuve, dit à ce sujet un mémoire que nous avons déjà eu l'occasion de citer, le gouvernement de Moscou s'est lui-même chargé d'en fournir une, et décisive. Il est bien évident, en effet, que si c'est à la frontière du Prut que s'étaient bornées les ambitions soviétiques, rien n'aurait plus empêché, du côté russe tout au moins, le rétablissement des bonnes relations entre les deux états, dès le moment où le gouvernement roumain s'était vu contraint, sous la pression des circonstances, de céder à l'ultimatum et d'abandonner la Bessarabie.

Il n'en a rien été cependant. Au lendemain de l'annexion, la menace soviétique n'a fait au contraire que s'accroître. Concentration massive de troupes le long du Prut, incidents de frontière répétés et visiblement provocateurs, occupation par la force de plusieurs points du delta danubien (les canonnières roumaines durent tirer en janvier 1941), langage de plus en plus comminatoire tenu au gouvernement roumain à Bucarest et aux représentants de celui-ci à Moscou, insistances énergiques en vue de la suppression de tout contrôle international aux bouches du Danube par la dissolution de la Commission européenne, tout concourait à démontrer jusqu'à l'évidence, dans les premiers mois de 1941, que le répit, que la Roumanie venait de payer si cher, ne serait que de bien courte durée ».

Il nous faut retenir surtout deux faits qui pèsent d'un poids considérable dans la balance : à la fin d'août 1940, lorsque la Roumanie, démembrée à l'Est, se vit en proie aux revendications de ses voisins du Sud et de l'Ouest, la politique de l'U.R.S.S. s'employa de son mieux à hâter et à aggraver le morcellement du territoire roumain. D'une part, elle s'empessa d'inciter les Bulgares à réclamer toute la Dobroudja, mais dut s'apercevoir bientôt que le gouvernement de Sofia ne se laisserait pas entraîner si loin et limiterait ses prétentions au « quadrilatère », annexé en 1913 ; de l'autre, elle encourageait, en massant ses troupes le long de la frontière moldave, les prétentions magyares sur la Transylvanie. Il est significatif — et le fait fut signalé à Bucarest, au Conseil de la Couronne qui eut lieu le 31 août 1940 — qu'aussitôt après l'arbitrage de Vienne qui livrait



Chișinău en 1940



Chișinău en 1944

aux Hongrois la moitié de la Transylvanie, les troupes soviétiques quittèrent les positions qu'elles avaient prises en Bukovine et sur le Prut, en vue d'une offensive imminente. Leur but avait donc été atteint.

Ce qui par contre, ne convenait nullement à l'U.R. S.S., c'était la garantie accordée par les gouvernements de l'Axe à la Roumanie pour tout le reste de son territoire. Dans sa proclamation du 22 juin 1941 ainsi que dans son discours du 3 octobre de la même année, le Führer fit allusion aux entretiens qui eurent lieu avec M. Molotov, le commissaire soviétique aux Affaires Étrangères, lors de son passage à Berlin en novembre 1940. Celui-ci lui aurait demandé si la garantie allemande jouerait, au cas d'une attaque soviétique dirigée contre la Roumanie; la réponse fut affirmative. La réplique du chef du bureau d'information soviétique Lozowski, du 7 octobre 1941, n'en confirmait pas moins qu'«en violation de l'accord russo-allemand de 1939», le chancelier n'avait pas consulté l'Union Soviétique au sujet des garanties données à la Roumanie. Il avait beau invoquer la présence des troupes allemandes en Roumanie, dans l'automne de 1940, pour justifier la démarche de son gouvernement; il n'en avait pas moins dévoilé, une fois de plus, les intentions véritables de l'Union Soviétique, qui ne s'arrêtaient pas plus au Prut, que jadis les ambitions territoriales de l'empire des tzars. Quant au régime de déportations et d'assassinats en masse, pratiqué en Bessarabie et en Bukovine après l'occupation soviétique, il indiquait clairement quel était l'avenir réservé au pays.

Était-il possible, dans ces circonstances, à la Roumanie de demeurer impassible, lorsque l'occasion s'offrit, le 22 juin 1941, de prendre part à la guerre de l'Allemagne contre les Soviets et de reprendre les provinces qui lui avaient été arrachées, au mépris de tous les engagements et de toutes les définitions? Était-il possible de retenir l'élan de l'armée, pleinement consciente d'avoir perdu sur le Dniestr, non seulement la Bessarabie mais toutes les frontières de la Grande Roumanie de 1919? L'action militaire à laquelle la Roumanie a pris part, n'a pas besoin d'autre justification.

Il nous faut cependant, avant d'achever ce chapitre qui s'arrête au seuil de l'actualité, relever deux points qui peuvent prêter à discussion et qui risquent d'être mal interprétés:

1. On a soutenu récemment la thèse, pour le moins singulière, que l'acceptation de l'ultimatum en 1940 était une cession valable en droit international, et qu'en réoccupant l'année suivante la Bessarabie et la Bukovine septentrionale, les autorités roumaines devaient s'y comporter comme de simples occupants, jusqu'au règlement définitif de la paix générale. Il suffit de rappeler que la définition de l'agresseur, du 3 juillet 1933, liait suffisamment la Russie, à défaut même de tout autre engagement — *et qu'à cette époque elle ne faisait pas davantage partie de la S. d. N.* — pour ôter toute valeur juridique à la mise en demeure brutale du 26 juin 1940, qu'elle s'empressa par-dessus le marché de violer elle-même, deux jours plus tard, en faisant occuper immédiatement par ses troupes tout le territoire qu'elle revendiquait, alors qu'elle avait d'abord demandé de

procéder à l'occupation dans un terme de quatre jours. Il est inutile d'insister à nouveau sur les modalités de l'occupation, qui se passent de tout commentaire. L'armée roumaine n'a donc fait autre chose, un an après, que de reprendre le territoire sur lequel l'état exerçait légitimement une souveraineté, reconnue directement par quatre grandes Puissances depuis 1920, et indirectement par l'U.R.S.S. elle-même depuis la convention de Londres — et qu'en tout cas elle s'était engagée à ne pas revendiquer par la force.

2. Les opérations militaires contre l'U.R.S.S. ont pu entraîner les divisions roumaines au delà du Dniestr et les obliger à prendre part à la bataille, dans des régions très éloignées de cette frontière. Mais le caractère réel de la guerre roumaine, quoiqu'en ait dit parfois une propagande mal informée, ou tendancieuse, est resté depuis le début strictement défensif. C'est cette notion de légitime défense qui explique la valeur dont les soldats roumains ont donné tant de preuves, aussi bien sur le Prut et le Dniestr, que sur le Don, le Kouban ou la Volga. C'est à l'histoire de déterminer jusqu'à quel point cet effort était nécessaire, et s'il eût été possible de réaliser les mêmes objectifs avec moins de sacrifices, et en affrontant moins de risques, question à laquelle il appartient du reste aux dirigeants de la politique roumaine de répondre. Mais l'on ne saurait en aucune manière comprendre la psychologie du combattant roumain et s'expliquer l'effort indiscutable du pays, si l'on ne considère pas l'ensemble d'une expérience historique de deux siècles, qui montre clairement la Roumanie moderne, héritière des Principautés qui

firent son unité avec la Transylvanie, luttant aujourd'hui comme hier, non seulement pour la Bessarabie ou la Bukovine, mais pour l'existence même de l'état et de la nation. Un danger effroyable l'a menacée et la menace encore ; elle a été amenée par des circonstances sur lesquelles nous ne saurions nous prononcer ici, à lui opposer ses forces en dehors de son territoire, mais elle n'a jamais songé à revendiquer, pour délimiter sa souveraineté, d'autres frontières que celles que lui ont tracées ses droits nationaux et historiques, qui coïncident d'ailleurs absolument, tant avec les réalités ethniques qui sont à la base de toute nationalité définie, qu'avec l'espace de sécurité indispensable au développement de ses ressources et de ses énergies naturelles. S'il est une guerre juste (*bellum justum*) au sens où l'entendait la doctrine du Moyen Âge, c'est celle que la Roumanie s'est vue obligée d'entreprendre, pour se défendre de l'agression la plus flagrante qui fut jamais, et pour acquérir, non le bien d'autrui dont elle n'a cure, mais ce qui lui a appartenu au cours des siècles d'une histoire dramatique et devrait, en bonne justice, lui appartenir toujours, dans l'intérêt même de l'Europe et de la paix.

CONCLUSION

« Nous ne pouvons concevoir l'existence du peuple roumain sans le Dniestr... ».

Jean I. C. Brătianu à la Commission des Affaires Roumaines, le 22 février 1919.

L est temps de résumer les résultats de nos recherches et de conclure.

Un premier point a été établi : l'histoire de la Bessarabie ne commence pas en 1812, comme voudraient le faire croire ceux qui invoquent les arguments de la thèse russe, ou soviétique.

S'il nous faut rechercher pour cette question controversée le fondement d'un traité, ce n'est pas seulement à 1812 qu'il nous faut remonter, mais à 1711, à la reconnaissance formelle par la Russie de Pierre le Grand, des droits nationaux et historiques de la Moldavie sur tout le territoire compris entre le Prut, le Danube et le Dniestr. Le traité russo-turc de 1812 n'a été que le résultat d'un compromis de la dernière heure, entre l'empire russe qui visait à l'annexion des deux principautés roumaines dans toute leur étendue, et l'empire ottoman qui défendait ses positions, mais faisait bon marché d'un morcellement de la Moldavie, pour se tirer d'affaire. Le nom même de la Bessarabie, qui ne s'appliquait jusque-là qu'au Boudjak occupé par les Tatars, a été étendu par une sorte de fraude, dont le cas de la Bukovine en 1775 constituait déjà un précédent, à un territoire beaucoup plus vaste, considéré depuis près de cinq siècles comme une partie intégrante de la principauté moldave.

Ce territoire a toujours été habité, depuis l'époque où l'on peut retracer son histoire au Moyen Âge, par une population de race et de langue roumaine. Sans doute, à l'époque des grandes invasions, des tribus slaves ont pu le parcourir et certaines d'entre elles y arrêter quelque temps leur migration ; il n'en est resté pas plus de traces que de celles qui ont envahi jadis l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, ou la Grèce jusqu'au cœur du Péloponèse. Toute la population ruthène ou « ukrainienne » que l'on trouve établie aujourd'hui en plus grand nombre dans le Nord de la Bukovine, le district de Hotin et quelques cantons voisins, est le produit d'une immigration beaucoup plus récente, favorisée au cours du dernier siècle par la domination autrichienne en Bukovine et russe en Bessarabie. Aux établissements ruthènes dans cette région de la rive droite du Dniestr, correspondent d'ailleurs les établissements moldaves sur la rive gauche de ce fleuve. Ces mouvements démographiques datent de l'époque moderne, qui vit se resserrer dans toute l'Europe Orientale les liens du servage de la glèbe et détermina ainsi les paysans moldaves à chercher dans la steppe des Cosaques une existence plus libre, et les paysans ruthènes de Podolie et de Galicie à chercher, au delà du Dniestr, un régime de corvées et de dîmes moins lourd que celui des seigneurs polonais. Il faut remarquer d'ailleurs que partout les immigrés jouissaient de certaines franchises, qui constituaient des primes à l'émigration ¹⁾. La théorie des historiens ukrainiens, qui revendiquent pour l'Ukraine la Bessarabie et même la Moldavie

¹⁾ I. Nistor, *Die Herkunft der im rumänischen Bodenraum ansässigen Ukrainer*, Bucarest 1943, p. 21 et suiv.

parce que des tribus slaves y ont séjourné au Haut Moyen Âge, devrait en bonne logique ramener les Anglo-Saxons en Allemagne et les Magyars en Sibérie.

Ce qui est parfaitement clair, c'est qu'il est impossible de considérer le problème de cette population allogène de la Bukovine et de la Bessarabie septentrionales, sans tenir compte de la population roumaine de la « république moldave » (une partie de la Transnistrie actuelle) et des provinces plus éloignées de la Russie Méridionale. Celle-ci se révèle de jour en jour plus nombreuse et montre à quel point l'empire russe et le régime soviétique ont pratiqué la politique des colonisations et des transferts massifs de population.

La même formule s'applique à la région méridionale de la Bessarabie. Elle a commencé par être colonisée dès la fin du XV^e siècle par les Turcs, qui l'enlevaient à la Moldavie, pour y installer la horde tatare du Boudjak. Après l'annexion de cette région par la Russie en 1812, un système de colonisation intense y appela des immigrés de toutes les contrées de l'Europe : Suisses, Allemands, Bulgares, Gagaouzes, Cosaques de Dobroudja, et quelques établissements russes et ukrainiens. L'« arlequin ethnographique » selon l'heureuse définition de Iorga, a été l'œuvre de l'administration russe, qui continuait dans l'ancienne Bessarabie la politique des conquérants ottomans. Cette colonisation artificielle ne crée aucun droit historique ou national à la puissance qui l'a entreprise.

Il est donc impossible d'envisager comme une solution équitable la proposition récente de M. Seton Watson, de trancher par un partage, dans le genre de

l'arbitrage de Vienne, qu'il répudie pourtant, la question de la Bessarabie ¹⁾. Céder à la Russie les districts du Nord et du Sud et ne conserver à la Roumanie que le centre de majorité « moldave » signifie un morcellement aussi peu viable, que celui de la Transylvanie divisée entre Roumains et Magyars. L'unité géographique de la Bessarabie est indiscutable et délimitée par des frontières essentiellement naturelles ; s'il est question d'un transfert de populations, le plus indiqué est de faire passer les Moldaves d'Ukraine sur la rive droite du Dniestr et les Ukrainiens de Bukovine et de Bessarabie sur la rive gauche. De toutes les régions de l'Europe où cette solution puisse être considérée, il n'en est aucune où elle serait plus facile à appliquer, car les conditions d'existence sont de tout point semblables sur l'une et l'autre rive de ce fleuve, où la nature paraît avoir tracé d'elle-même la limite orientale de l'Europe carpathique, au seuil de la steppe.

La Roumanie ne doit qu'au hasard de la guerre d'avoir occupé la « Transnistrie » entre le Dniestr et le Boug ; ceux qui lui supposent d'autres tendances commettent une erreur regrettable. Elle s'intéresse dans cette région à la population moldave, bien plus nombreuse à l'Est du Dniestr et même du Boug, que ne l'ont jamais avoué les statistiques russes, mais il lui semblerait logique et naturel de la ramener sur le territoire de la Moldavie orientale ou Bessarabie, où le départ des colonies allemandes a créé une zone dépeuplée, qui attend et appelle l'immigration. Ce serait à tous les points de vue la

¹⁾ R. W. Seton Watson, *Transylvania : a Key-problem*, Oxford 1943, p. 17.

solution la plus simple et la plus juste du problème bessarabien, qui a déjà tant de fois troublé la paix de l'Europe, depuis que la diplomatie russe l'a pour ainsi dire inventé au début du XIX^e siècle ¹⁾.

Mais cette solution se heurte à la volonté de conquête et d'annexion de la Russie, qui survit à tous les régimes. Comme le disait une fois l'historien Milioukov, représentant en titre du parti des « Cadets » : « Si j'étends ma main droite aussi loin qu'il m'est possible de le faire, je ne puis atteindre Pourichkévitich [le chef des Cent Noirs réactionnaires] et si j'étends ma main gauche, je ne saurais atteindre Lénine ; mais dans la question de la Bessarabie, Lénine, Pourichkévitich et moi marchons bras dessus, bras dessous » ²⁾.

On ne saurait définir en termes plus frappants cette singulière solidarité de toutes les nuances de la politique russe, au sujet d'un territoire qui ne représente qu'une partie infime de l'immense étendue de l'Eurasie, sur laquelle l'U.R.S.S. héritière des tzars, exerce aujourd'hui son pouvoir. Certains Russes se sont pourtant posé ce problème et ont tenté d'y répondre, avec plus ou moins de bonne foi. Il y a déjà un siècle qu'un diplomate russe, l'un des Fonton, s'étonnait de l'obstacle que constitue le peuple roumain à l'union des Slaves du Centre et du Midi et à leur expansion totale vers la Méditerranée. « Ce peuple, écrivait-il, a des traits bien distincts, et je ne saurais dissimuler qu'en regardant la carte, je regrette que ces huit millions d'hommes étrangers à la nation slave se soient établis ici sur le versant des Carpathes,

¹⁾ Cf. St. Ciobanu, *La Bessarabie*, p. 21.

²⁾ Cité par M. Seton Watson, *ibid.*

constituant ainsi une sorte de coin qui pénètre parmi les peuples slaves et les empêche de s'unir. . . . Si au lieu de ces Roumains vivaient ici des Serbes ou des Bulgares, combien la solution du problème oriental ou slave en serait plus facile ».

Ce regret a été partagé et, depuis Batiushkov, divers auteurs russes, fidèlement suivis depuis par la science soviétique, ont tenté de prouver qu'au moins les Moldaves sont autre chose que des Roumains, que ce sont au fond des Slaves qui ont adopté par le plus pur des hasards la langue roumaine, ou tout au moins un dialecte apparenté à celle-ci, qu'ils s'efforcent de différencier du roumain, corrompu par les néologismes latins et français. Ils revendiquent pour une littérature uniquement « moldave » Alecsandri, Eminesco, Creanga. Il en est de ces théories comme de celles, qui tenteraient d'ériger Corneille et Flaubert en maîtres de la littérature « normande », distincte de la langue française que ces grands écrivains ont illustrée, ou d'enlever Renan à la science française et Lloyd George à la politique britannique, parce que l'un est Breton et l'autre Gallois. Mais l'on frémit quand on songe aux conséquences qui pourraient résulter, si l'on appliquait à ce « coin » gênant, intercalé entre les peuples slaves, les méthodes radicales de la politique démographique et sociale de l'Union Soviétique.

Reste la question du plébiscite, invoqué par le « Comité national russe » à la Conférence de la paix en 1919, et proposé par le délégué soviétique à Vienne en 1924, comme une solution propre à embarrasser le gouvernement roumain. En effet, les événements de

1940 allaient prouver suffisamment combien l'U.R.S.S. était convaincue de sa nécessité ; il n'en fut pas question un seul instant, ni avant ni après l'ultimatum !

S'il est vrai que Renan a pu définir la conscience nationale « un plébiscite quotidien », il faut tenir compte du fait que de 1919 à 1938, dix élections générales ont eu lieu en Bessarabie pendant la domination roumaine, et qu'elles ont toutes été effectuées sous le régime du suffrage universel masculin, à partir de 21 ans. Il faut y ajouter des élections partielles, et encore celles des conseils départementaux, ou des chambres agricoles et des assemblées ecclésiastiques, qui appelaient à se prononcer une grande partie du corps électoral. Si l'opinion des électeurs s'est souvent exprimée en faveur des nuances politiques radicales, elle ne s'est jamais manifestée pour un mouvement séparatiste ou même autonomiste, comme celui qui se faisait sentir en Alsace dans les dernières années avant la guerre actuelle. Les partisans du retour à la Russie ont été les communistes militants et certaines minorités qui ont montré leurs vrais sentiments en juin 1940. À ce point de vue également, la seule solution rationnelle semble être l'échange des populations. D'autres Russes, écrivains politiques ou géographes, se sont demandé s'il était vraiment dans l'intérêt de leur pays de persister à tenir sous sa domination une province étrangère, qui créait à ses frontières méridionales un sujet de perpétuel conflit avec les Roumains. Le général Kouropatkine, dans son livre sur « les problèmes de l'armée russe » a même exprimé l'opinion que la Russie avait atteint ses frontières naturelles au Sud-Ouest en 1792, à la paix

de Iassy, qui étendait ses possessions jusqu'au Dniestr. Toutes les guerres sanglantes du XIX^e siècle n'ont fait qu'y ajouter ce « lopin de terre » qu'est la Bessarabie, qui ne vaut pas tant de sacrifices, et que l'on ne saurait empêcher à la fin de retourner à l'unité roumaine, dont elle fait partie.

Mais sur ce point Léon Casso, à la fin de son ouvrage déjà tant de fois mentionné, se montre d'un avis différent. « Ne vaudrait-il pas mieux, se demande à la fin de son livre le ministre de Nicolas II, que nous tenions davantage à ce « lopin » qui nous rappelle aujourd'hui encore les grands faits d'armes de l'armée russe ? *Ne vaudrait-il pas mieux que nous aimions cette image, qui est tout ce qui reste du rêve oriental et des pensées inachevées ?* »¹⁾.

Nous touchons là au fond véritable du problème. Dans la conception d'Alexandre I^{er}, comme dans celle des chefs de l'U.R.S.S., sous la plume de Gortchakov ou de Casso, aussi bien que sous celle de Molotov, la Bessarabie n'a jamais été autre chose qu'un moyen, non un but. Dès 1812, la politique russe tendait beaucoup plus loin ; elle ne s'est arrêtée sur le Prut que parce que les circonstances l'y ont obligée, bien malgré elle. La politique soviétique n'a pas modifié sur ce point ses objectifs : elle l'a bien fait voir pendant l'hiver de 1940/41, lorsque ses armées menaçaient à chaque instant de franchir les limites de la Bessarabie, afin de s'emparer entièrement du cours inférieur du Danube et d'établir ainsi une liaison directe avec les états slaves des Balkans. L'argument de la sécurité, invoqué au-

¹⁾ *Ouvr. cité*, p. 339.

jourd'hui par la diplomatie soviétique, est à l'égard de la Roumanie aussi logique, que le serait la nécessité de protéger l'éléphant contre la souris. L'offensive roumaine dans cette direction n'a été et ne sera jamais qu'une contre-attaque, afin de résister de plus loin à la pression constante de menace et de destruction, qui s'exerce de la steppe, depuis l'origine de l'histoire, sur les pays de vieille civilisation, ceux qui constituent l'Europe et tout ce qu'elle représente pour le progrès de l'humanité.

Qu'il me soit permis de rappeler ici, pour finir, ce que je disais il y a déjà près de dix ans, lors de la discussion qui suivit la reprise des relations diplomatiques entre la Roumanie et l'U.R.S.S. ; « Lorsque l'on nous rappelle que les Soviets prétendent avoir abandonné toute tendance impérialiste, ainsi que l'a affirmé M. Litvinov dans un discours récent, ... je suis en droit d'observer que cette politique généreuse, de paix et d'abandon de l'impérialisme de l'ancienne Russie, comporte cependant deux exceptions : l'une au Caucase, où les Soviets ont arrêté le développement des états nationaux, pour maintenir sous leur domination la région du pétrole entre la mer Noire et la Caspienne ; l'autre en Bessarabie, sur laquelle ils ont persisté à maintenir, plus ou moins ouvertement, des réserves et des revendications. La Bessarabie toutefois signifie le Danube ... et c'est pourquoi la question bessarabienne ne représente pas seulement un intérêt local, spécifiquement roumain, mais un problème européen.

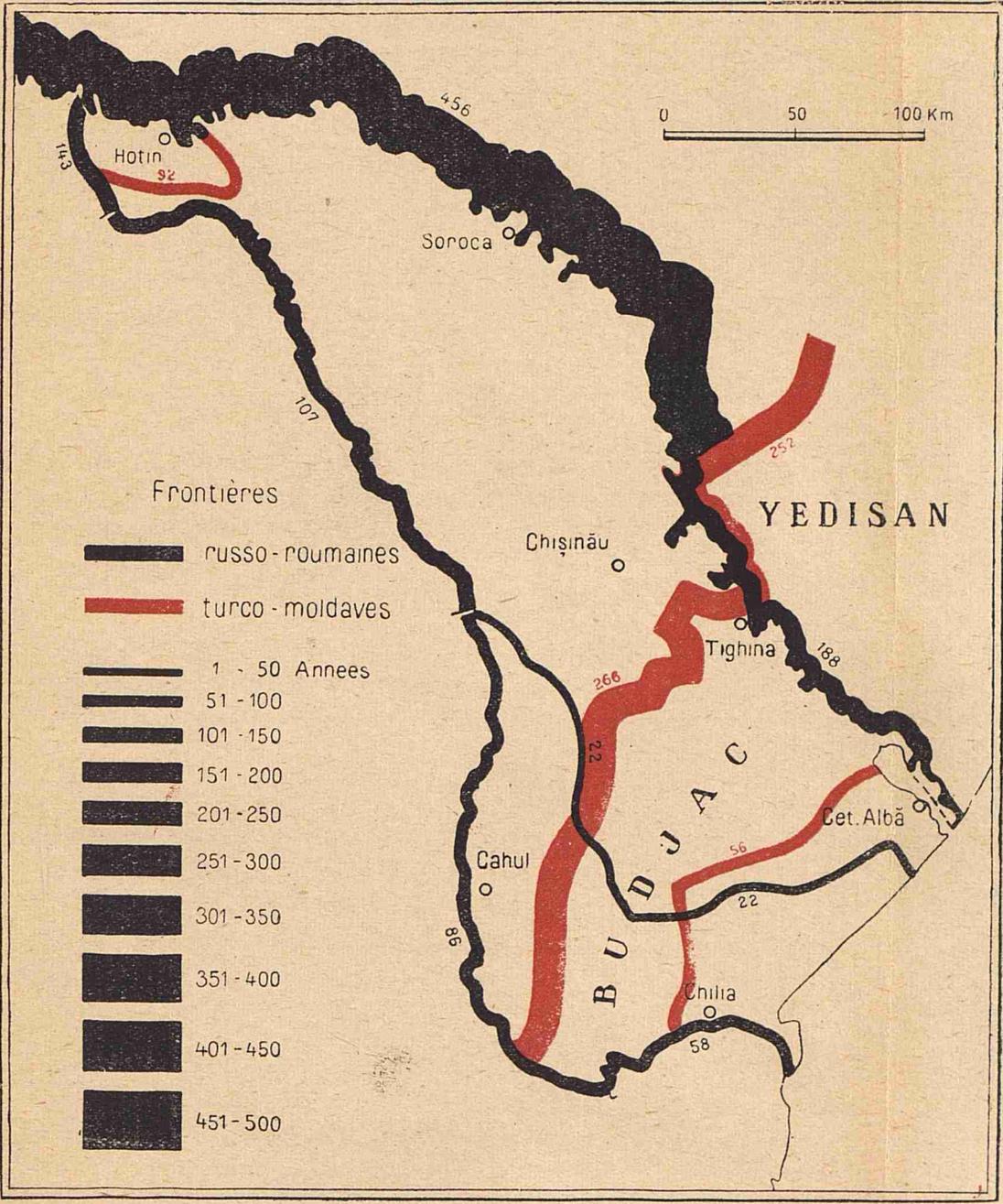
Tout comme la Hollande aux embouchures du Rhin, nous remplissons aux bouches du Danube une mission internationale. Reconnaître explicitement notre droit sur

cette province est donc non seulement la garantie d'un intérêt général, mais cette reconnaissance constitue un critérium essentiel de sincérité, pour l'abandon des tendances impérialistes, que les Soviets proclament si souvent et avec tant d'éclat ».

On pouvait lire récemment dans une revue soviétique que j'ai déjà eu l'occasion de citer, que « *l'occupation de la Bessarabie* (il s'agit de la réunion de cette province à la Roumanie en 1918) *constitue la première intervention anti-soviétique des impérialistes étrangers* ». L'allusion regarde la politique française et britannique, qui soutenait Denikine et Koltchak, au moment où ces mêmes puissances s'apprétaient à reconnaître la souveraineté roumaine sur la Bessarabie.

Il serait bien plus logique et plus conforme aussi à la vérité de définir *l'occupation — russe — de la Bessarabie*, comme « *la première intervention anti-roumaine de l'impérialisme moscovite* ». Et la Roumanie n'est aujourd'hui, comme hier, qu'une voie de passage pour atteindre d'autres buts, qui doivent comprendre, bien au delà de son territoire, les confins et les voies d'accès de l'Europe Centrale et des bords de la Méditerranée. Puisse la conscience de cette terrible réalité s'imposer pleinement à tous ceux qui auront à décider, à la fin de la deuxième guerre mondiale, du sort des états et des nations ! Puissent-ils ne pas oublier, après tant d'expériences dont les preuves se sont accumulées au cours de l'histoire, que la haine et l'injustice portent toujours en elles-mêmes leur propre condamnation et que le seul fondement certain de la paix et d'une œuvre durable est la recherche objective de la vérité.

LES FRONTIÈRES HISTORIQUES DE LA BESSARABIE



RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

- 1359 Date présumée de la fondation de la principauté de Moldavie.
- 1392 Le prince Roman, seigneur de la Moldavie « de la montagne à la mer ».
- 1465 Étienne le Grand de Moldavie prend aux Valaques la forteresse de Kilia sur le Danube.
- 1484 Le sultan Bajazet II s'empare de Kilia et de Cetatea Albă.
- 1538 Le sultan Soliman I^{er} enlève le Boudjak et Tighina à la Moldavie.
- 1656 Traité entre le prince Georges Étienne de Moldavie et le grand-prince de Moscou ; les possessions moldaves annexées par les Turcs seront rendues à la Moldavie.
- 13 avril 1711 Traité d'alliance russo-moldave entre Pierre le Grand et Démètre Cantemir. La frontière du Dniestr est reconnue par la Russie.
- 1714 Constitution de la « raïa » ottomane de Hotin.
- 1739 Occupation russe de la Moldavie.
- 1769—1774 Occupation russe des Principautés.
- 1788—1792 Occupation austro-russe des Principautés.
- 1792 Traité de Iassy. La frontière de l'empire russe atteint le cours inférieur du Dniestr.
- 1793 À la suite du second partage de la Pologne, la frontière russe atteint le cours supérieur du Dniestr.
- 1806—1812 Occupation russe des Principautés.

- 1807 Traité de Tilsit. Les Russes manifestent pour la première fois la prétention de conserver la Bessarabie (le Boudjak).
- 1809 La Russie proclame l'annexion des Principautés,
- 1810—1811 Négociations russo-turques: la frontière du Siret refusée par les Turcs. Compromis de la frontière du Prut.
- 28 mai 1812 Traité de Bucarest. La Russie garde la « Bessarabie » étendue à toute la rive gauche du Prut.
- 1817—1828 Colonisation de la Bessarabie méridionale.
- 1818 Statut de l'autonomie bessarabienne promulgué par Alexandre I^{er}.
- 1828 Révocation de l'autonomie par Nicolas I^{er}.
- 1853 Occupation russe des Principautés.
- 1854—1857 Occupation autrichienne des Principautés.
- 1856 Traité de Paris; rétrocession à la Moldavie des districts de la Bessarabie méridionale.
- 1859 Union des Principautés roumaines.
- 1870 La Russie se délie des engagements du traité de Paris.
- 8 juillet 1876 Convention austro-russe de Reichstadt: en cas de partage de l'empire ottoman, l'Autriche-Hongrie s'attribue la Bosnie et la Russie la Bessarabie méridionale.
- 16 avril 1877 Convention russo-roumaine pour le passage des armées russes. Garantie de « l'intégrité actuelle » de la Roumanie.
- 19 février Traité de San Stefano. La Russie garde la Bessarabie méridionale et se réserve de donner la Dobroudja en compensation à la Roumanie.
- 1878
- mars 1878 Irrité par le refus de la Roumanie, le chancelier russe menace d'occuper la Roumanie.
- 13 juillet Traité de Berlin. Les puissances reconnaissent à la
- 1878 Russie la possession de la Bessarabie méridionale.
- avril—nov. Mouvement pour l'autonomie de la Bessarabie à la
- 1917 suite de la révolution russe.

- 2 décembre 1917 Proclamation de la république moldave démocratique fédérative.
- 5—13 janvier 1918 Intervention des troupes roumaines pour mettre fin à l'anarchie en Bessarabie, Rupture des relations entre la Roumanie et les Soviets.
- 24 janvier/6 février 1918 Proclamation de l'indépendance de la Bessarabie.
- 5 mars 1918 Convention russo-roumaine pour le ravitaillement en Bessarabie et l'échange des prisonniers. Elle n'est pas appliquée.
- 27 mars/9 avril 1918 Réunion de la Bessarabie à la Roumanie votée par le *Sfatul Țării*, en réservant certains droits d'intérêts local.
- 10 déc. 1918 Le *Sfatul Țării* vote l'union sans conditions.
1919 La question de la Bessarabie à la Conférence de la Paix.
- 3 mars 1920 Note des quatre puissances alliées affirmant leur intention de reconnaître la souveraineté roumaine en Bessarabie.
- sept.—nov. 1920 Négociations entre la Roumanie et l'U.R.S.S.
- 28 oct. 1920 Traité de Paris: la France, l'Empire britannique, l'Italie et le Japon reconnaissent la réunion de la Bessarabie à la Roumanie.
- 27 mars — 2 avril 1924 Conférence russo-roumaine de Vienne et nouvelles prétentions soviétiques.
- 9 févr. 1929 L'U.R.S.S. adhère au pacte Briand-Kellog et se reconnaît par là en état de paix avec la Roumanie.
- 1931—1932 Négociations russo-roumaines au sujet d'un pacte de non-agression.
- 3 juillet 1933 Convention de Londres pour la définition de l'agresseur, signée par l'U.R.S.S. avec tous ses voisins.
- 9 juin 1934 L'U.R.S.S. et la Roumanie reprennent des rapports diplomatiques.
- 1935—1936 Négociations russo-roumaines au sujet d'un pacte d'assistance mutuelle.

- 23 août 1939 Pacte russo-allemand de Moscou. La Bessarabie dans la sphère d'influence russe.
- 30 mars 1940 Discours de Molotov rappelant que l'U.R.S.S. n'a pas renoncé à la Bessarabie, mais qu'elle s'est engagée à ne pas avoir recours à la guerre pour la revendiquer.
- 26 juin 1940 Ultimatum soviétique exigeant la cession immédiate de la Bessarabie et de la Bukovine du Nord.
- 28 juin 1940 Le gouvernement roumain accepte l'ultimatum et les armées rouges occupent immédiatement le territoire exigé par Moscou.
- août 1940 Concentration massive de forces russes à la frontière roumaine avant l'arbitrage de Vienne.
- janvier 1941 Les troupes de l'U.R.S.S. tentent d'occuper les bouches du Danube.
- 22 juin— Les troupes roumaines, prenant part à l'offensive
juillet 1941 allemande contre l'U.R.S.S., reprennent la Bukovine septentrionale et la Bessarabie.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- N. IORGA, *Neamul românesc în Basarabia*, Bucarest, 1905.
— *Basarabia noastră*, Bucarest, 1912.
— *Histoire des relations russo-roumaines*, Iassy, 1917.
— *La vérité sur le passé et le présent de la Bessarabie*, Bucarest, 1931.
- I. NISTOR, *Istoria Basarabiei*, Cernăuți, 1923.
— *Die Herkunft der im rumänischen Bodenraum ansässigen Ukrainer*, Bukarest, 1943.
— *La Bessarabie et la Bukovine*, Bucarest, 1937 (Acad. Roumaine).
- L. S. BERG, *La Bessarabie* (en russe), Pétrograde, 1918.
- G. I. BRĂTIANU, *La Moldavie et ses frontières historiques*, 2^e éd., Bucarest, 1941.
- A. V. BOLDUR, *Istoria Basarabiei*, Chișinău, 1938—40, 2 vol.
— *La Bessarabie et les relations russo-roumaines*, Paris, 1927.
- A. BABEL, *La Bessarabie*, Paris, 1926.
- C. UHLIG, *Die bessarabische Frage*, Breslau, 1926.
- CH. U. CLARK, *Bessarabia*, New-York, 1927.
- ST. CIOBANU, *Basarabia*, Chișinău, 1926.
— *La Bessarabie*, Bucarest, 1941.
- Dr. CAZACU, *Moldova între Prut și Nistru*, Bucarest, 1925.
- C. RAKOVSKY, *La Roumanie et la Bessarabie* (en russe), Moscou, 1925.
- J. OKHGHTNIKOV et N. BATCHINSKY, *La Bessarabie et la paix européenne*, Paris-Prague, 1927. Postface de C. Rakovsky.
- A. ADAMOV, *Le problème bessarabien et les relations russo-roumaines. Le monde Slave*, V, 1928.
- I. NARTSOV, *Les destinées historiques de la Bessarabie et de la Moldavie* (en russe), *Istorič Marksist* 9/85, 1940.
- V. PAPACOSTEA, *Drepturile Românilor asupra Basarabiei*, Libertatea, août, 1940.

II. PRINCIPALES PÉRIODES HISTORIQUES (1711—1941)

- N. IORGA, *Studii istorice asupra Chilieii și Cetății Albe*, Bucarest, 1900.
Carol al XII-lea, Petru cel Mare și țerile noastre (1709—1714), *Anal. Acad. Rom.*, s. ist., s. 2-a, XXXIII, 1910.

- I. MINEA, *Dimitrie Cantemir*, Iași, 1926.
- C. ANDREESCO, *La France et la politique orientale de Catherine II, Mélanges de l'École Roumaine en France*, 1929, 1930. *Die Pläne zur Teilung der rumänischen Fürstentümer, Revue historique du Sud-Est Européen* XIX, 2, 1942.
- I. NISTOR, *Restaurarea Daciei în sintezele diplomației europene, Anal. Acad. Rom.*, s. ist., s. 3-a, XXI, 1938—1939.
— *Războiul ruso-turc din 1806—1812 și pierderea Basarabiei*, Cernăuți, 1938.
- N. IORGA, *Alte lämüriri despre veacul al XVIII-lea după izvoarele apusene : luarea Basarabiei și Moruzestii. Anal. Acad. Rom.*, s. ist., s. 2-a, XXXIII, 1911.
- L. CASSO, *Rusia și basinul dunărean*, trad. roum. par St. Berechet, Iași, 1940.
- A. V. BOLDUR, *Autonomia Basarabiei sub stăpânirea rusească*, Chișinău, 1929.
- S. GORIAINOV, *Le Bosphore et les Dardanelles*, Paris, 1910.
- H. TEMPERLEY, *The treaty of Paris and its execution, The Journal of Modern History*, IV, 1932.
- I. NISTOR, *Corespondența lui Coronini din Principate. Acte și rapoarte din Iunie 1854 — Martie 1857*, Cernăuți, 1938.
- M. N. POKROVSKI, *Diplomatie et guerres de la Russie impériale au XIX-e siècle (en russe)*, Moscou, 1923.
Războiul Neatârării, conferințe ținute la Universitatea Liberă, Bucurest, 1927.
- N. IORGA, *Războiul pentru Independența României*, Bucurest, 1927.
- G. I. BRĂTIANU, *Le problème des frontières russo-roumaines pendant la guerre de 1877—1878 et au Congrès de Berlin*, Bucurest, 1928, Așez. I. C. Brătianu.
- ȘT. CIOBANU, *Unirea Basarabiei, Studii și documente*, Bucurest, 1929, Așez. I. I. C. Brătianu.
- I. PELIVAN, *La Bessarabie sous le régime russe (1812—1918)*, Paris, 1919.
- P. MILIUKOV, *Bessarabia, Rumania and Russia*, New-York, 1919.
- V. ALEXANDRI, *La Bessarabie et la question bessarabienne (en russe)*, Moscou, 1924.
- E. LAGARDE, *La reconnaissance du gouvernement des Soviets*, Paris, 1924.
- A. POPOVICI, *The political status of Bessarabia*, Washington, 1931.
- G. I. BRATIANU, *La Roumanie et l'U. R. S. S.*, Bucurest, 1935.
— *La Roumanie et la crise du système politique européen*, Bucurest, 1936.
— *La politique extérieure de la Roumanie*, Bucurest, 1936.

Les actes diplomatiques concernant des événements plus récents ont été reproduits d'après les textes publiés par la presse.

A N N E X E

Ce livre était déjà imprimé, lorsque nous avons eu connaissance de l'aide-mémoire remis au Gouvernement roumain, le 14 décembre 1939, par le ministre de Grande Bretagne à Bucarest. Il achève de préciser le sens et la portée des garanties franco-britanniques au cas d'une agression russe, et constitue une sorte de prologue au drame de 1940. En voici d'ailleurs le texte, éloquent à bien des égards, malgré sa concision toute diplomatique :

« Monsieur Tilea a récemment insisté auprès de Lord Halifax sur l'opportunité d'une déclaration publique de la part du Gouvernement de Sa Majesté (et aussi sans doute de la part du Gouvernement français) dans le sens que la garantie franco-britannique accordée à la Roumanie joue aussi contre une agression russe.

Le Gouvernement de Sa Majesté a examiné la question au point de vue de savoir s'il serait dans les circonstances actuelles possible de remplir un tel engagement, et il est arrivé à la conclusion qu'il serait seulement possible dans l'éventualité que la Turquie irait immédiatement à l'aide de la Roumanie et qu'aucune opposition ne serait à craindre de la part de l'Italie.

Si le Gouvernement roumain était en mesure de donner une réponse affirmative à ces deux questions, le Gouvernement de Sa Majesté serait disposé à examiner immédiatement avec le Gouvernement français la nouvelle situation dans le but d'établir quelle contribution il serait possible de porter à la défense de la Roumanie ».

Les conditions qui devaient rendre effective la garantie suffisaient dès lors à enlever au Gouvernement roumain toute illusion. Il était d'ailleurs logique de la part de l'Angleterre de considérer en premier lieu sa position en Méditerranée, mais il n'en est pas moins intéressant de constater qu'elle recommandait au Gouvernement de Bucarest de tenir compte, non seulement de l'attitude de la Turquie, si étroitement liée aux questions intéressant la mer Noire et les bouches du Danube, mais aussi de celle de l'Italie.

TABLE DES PLANCHES

	Page
1. Démètre Cantemir	24
2. Alexandre I-er	32
3. Pierre le Grand	48
4. Le général Koutouzov	56
5. « Le loup et l'agneau », caricature de G. Doré (1854)	80
6. Le Congrès de Berlin (1878)	112
7. Le « Conseil du pays » (<i>Sfatul Țării</i>), 1918.	144
8. La « Bessarabie Rouge », revue éditée à Moscou en 1936	184
9. Kișinău en 1940	} 200
10. Kișinău en 1941	

TABLE DES CARTES¹⁾

1. Carte de la Bessarabie du XVIII-e siècle	8
2. Nouvelle Carte de la Petite Tartarie (1792)	40
3. Carte de l'expansion russe autour de la mer Noire, 1700—1812	66
4. Carte de la Bessarabie et de la Dobroudja (1856—1878)	96
5. Carte ethnographique de la Bessarabie et des Roumains au-delà du Dniestr	192
6. Les frontières de la Bessarabie	216

1) Les cartes ont été établies d'après les indications de M. N. Popp, maître de conférences de l'Université de Bucarest. Les n^o 1, 2 et 4 ont été reproduits sous forme de planches.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	7
Introduction	9
CHAPITRE I^{er}. La Bessarabie et le traité russo-moldave de 1711	15
Sens historique et géographique du nom de la Bessarabie. Les premières relations entre les tzars russes et les princes moldaves. La frontière du Dniestr reconnue par Pierre le Grand.	
CHAPITRE II. La question de la Bessarabie en 1812	33
Traditions et réalités historiques. Objectifs réels de la politique russe à l'époque napoléonienne: les sphères d'influence de Tilsit et d'Erfurt. Les intérêts de l'empire ottoman et l'attitude des Phanariotes. Causes du compromis et traité de Bucarest.	
CHAPITRE III. La Bessarabie russe et la rétrocession des districts méridionaux en 1856	67
L'administration russe en Bessarabie. Le statut de 1818. Suppression de l'autonomie; la colonisation du Nord et du Sud. La Bessarabie méridionale rendue à la Moldavie.	
CHAPITRE IV. Les frontières russo-roumaines du Congrès de Paris au Congrès de Berlin (1856—1878)	85
Le revisionnisme de la Russie; traité de Londres (1871) et nouvelle crise orientale (1875). La convention russo-roumaine de 1877; la garantie de l'intégrité roumaine violée par la Russie. La politique des Puissances et le Congrès de Berlin (1878).	
CHAPITRE V. La question de la Bessarabie en 1917—1920	119
La révolution russe et le mouvement pour l'autonomie. Décomposition de l'empire russe, prétentions de l'Ukraine et constitution de la république moldave indépendante. La réunion de la Bessarabie à la Roumanie reconnue par les Puissances alliées.	

	<u>Page</u>
CHAPITRE VI. La Bessarabie dans les relations entre la Roumanie et l'U. R. S. S.	155
Vicissitudes des rapports russo-roumains; guerre et paix, 1920—1929.	
Le pacte Briand-Kellog et la définition de l'agresseur (1933). La politique de rapprochement de l'U. R. S. S. et la question de la Bessarabie (1934—1936). Le retour de l'U. R. S. S. aux traditions impérialistes et la réaction de la politique roumaine (1939—1941).	
Conclusion	205
Résumé chronologique	217
Bibliographie sommaire	221
Annexe	223
Table des planches et des cartes	225

MONITORUL OFICIAL ȘI
IMPRIMERIILE STATULUI
IMPRIMERIA NAȚIONALĂ
BUCUREȘTI — 1943